

FORSEE POWER

Société Anonyme

1, boulevard Hippolyte Marquès

94200 - Ivry sur Seine

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 - Paris-La Défense Cedex

Jean LEBIT
18, avenue du 8 mai 1945
95200 - Sarcelles

FORSEE POWER

Société Anonyme

1, boulevard Hippolyte Marquès

94200 - Ivry sur Seine

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société FORSEE POWER SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FORSEE POWER SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.4 « Changements de présentation et de méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés relatif la nouvelle présentation des états financiers et le changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation des immobilisations relatives aux frais de développement

Notes 3.1.2, 3.3.3 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2021.

Risques identifiés et principaux jugements

Les frais de développement de projets représentent à la clôture au 31 décembre 2021 :

- Une valeur nette comptable de 13,4 m€ ;
- Un total de 4,9 m€ de frais immobilisés sur l'exercice ;
- Une dotation aux amortissements de -2 m€ ;
- Un total de -3,9 m€ de frais de développement comptabilisés en charges de la période.

Le Groupe FORSEE POWER immobilise ses frais de développement dès lors qu'ils répondent aux critères d'immobilisation définis par la norme IAS 38 et qu'il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs. La comptabilisation des frais de développement en immobilisation est considérée comme un point clé de l'audit en raison des jugements exercés et des estimations faites par la Direction pour apprécier :

- Le respect de toutes les conditions nécessaires à l'activation des coûts correspondants ;
- L'évaluation des coûts susceptibles d'être immobilisés au titre des phases de développement des projets ;
- La durée de vie et en conséquence les durées d'amortissements retenues de ces projets ;
- Les indices de pertes de valeur/dépréciation des projets en cours.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des contrôles conçus et appliqués par le Groupe FORSEE POWER pour mesurer les coûts de développement activables et s'assurer de la conformité de ces coûts à la norme IAS 38 ;
- Appréhender le processus d'identification des projets en cours de développement ;
- Vérifier que les conditions d'activation des projets conformément à la norme IAS 38 sont bien remplies, à savoir :

- Faisabilité technique et capacité technique pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif ;
 - Intention d'achever le développement, capacité à utiliser ou à vendre l'actif, et disponibilité des ressources financières ;
 - Probabilité de l'existence d'avantages économiques futurs ;
 - Fiabilité de la mesure des dépenses engagées.
- Examiner l'estimation des coûts de développement engagés au titre des projets éligibles et reconnus à l'actif de la société, en particulier s'assurer que la valorisation des temps imputés aux projets étaient correctement évalués ;
 - Vérifier la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des projets par entretien avec le management ;
 - S'assurer de l'absence de perte de valeur sur les projets en cours par des entretiens avec la Direction et la revue des prévisions des ventes sur la durée estimative du projet ;
 - Vérifier la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever les développements et les utiliser ;
 - Examiner la durée d'amortissement retenue en fonction de la durée de vie prévisionnelle des projets activés et procéder à des contrôles arithmétiques.

Litige avec la société UNU GmbH

Notes 3.1.2, et 7.10 de l'annexe aux comptes consolidés 2021.

Risques identifiés et principaux jugements

Les activités du Groupe sont menées dans un environnement en évolution permanente et dans un cadre réglementaire international complexe. Le Groupe est soumis à des changements importants dans l'environnement législatif, l'application ou l'interprétation des réglementations, mais aussi confronté à des contentieux nés dans le cours normal de ses activités.

Les provisions pour litiges représentent un montant total au bilan de 1 328 K€ au 31 décembre 2021, et correspondent à la valorisation de risques de pénalités clients, ou des contentieux, et notamment le litige avec la société UNU GmbH présenté ci-dessous.

- La société UNU GmbH a assigné FORSEE POWER SA en mars 2021 devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de demander une expertise judiciaire sur le fondement de la responsabilité du fait des produits défectueux et de la responsabilité contractuelle de droit commun, en alléguant de défauts et de non-respect des spécificités techniques convenues.

- UNU GmbH a également assigné FORSEE POWER SA en novembre 2021 et réclame 15,9 m€ au titre des préjudices matériels subis.
- Le Groupe FORSEE POWER exerce son jugement dans l'évaluation du risque encouru relatif au litige avec la société UNU GmbH, constitue une provision lorsque la charge pouvant résulter de ce litige est probable et que le montant peut être soit quantifié soit estimé dans une fourchette raisonnable ;
- La provision de 0,7 m€ reconnue a trait aux frais de procédure et d'expertise judiciaire ;
- Nous considérons ce litige comme un point-clé de l'audit compte tenu de l'importance des montants en jeu et du degré de jugement requis pour la détermination des éventuelles provisions.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons analysé l'ensemble des éléments mis à notre disposition relatifs aux différends entre le Groupe FORSEE POWER et la société UNU GmbH au titre du préjudice résultant d'incidents et incendies de batteries et avons notamment :

- Examiné les différentes assignations et ordonnances relatives à la procédure en cours sur ce litige ;
- Examiné les estimations du risque réalisées par la Direction et les avons confrontées aux informations figurant dans le courrier de l'avocat en charge du dossier à la suite de nos demandes de confirmation sur ce litige, ainsi qu'à la note interne établie par la société ;
- Contrôlé le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la Déclaration Consolidée de performance EXTRA-FINANCIERE prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un Organisme Tiers Indépendant (OTI).

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre SOCIETE dans le Rapport Financier Annuel déposé auprès de l'AMF, correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société FORSEE POWER SA respectivement par l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 pour Deloitte & Associés et du 8 décembre 2018 pour le Cabinet Jean Lebit.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le Cabinet Jean Lebit dans la 4^{ème} année, dont respectivement une et une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le Gouvernement d'Entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 avril 2022.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de Commerce et dans le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Sarcelles, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Thierry QUERON

Jean LEBIT





Groupe Forsee Power

Comptes consolidés IFRS
au 31 décembre 2021

FORSEE POWER S.A.

Société Anonyme au capital de 5 321 000 €

Siège social : 1 Boulevard Hippolyte Marquès

94 200 Ivry-sur-Seine

RCS Paris 494 605 488

Etat consolidé de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ⁽¹⁾
Actifs non courants		41 738	35 780
Goodwill	7.1	1 523	1 523
Immobilisations incorporelles	7.2	14 892	12 060
Immobilisations corporelles	7.3	18 643	16 731
Actifs financiers non courants	7.4	5 588	4 398
Autres actifs non courants	7.7	720	600
Actifs d'impôts différés	7.19	373	468
Actifs courants		124 859	56 749
Stocks	7.5	28 417	28 284
Créances clients	7.6	10 571	8 605
Autres actifs courants	7.7	15 101	8 587
Actifs financiers courants	7.4	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7.8	70 770	11 273
Total Actif		166 598	92 529
Capitaux propres		69 224	(32 934)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		69 224	(32 934)
Capital social émis	7.9	5 321	2 999
Primes d'émission	7.9	132 949	991
Réserves de conversion	7.9.5	(196)	(1)
Réserves	7.9	(30 754)	(6 861)
Résultat net	7.9	(38 097)	(30 062)
Intérêts minoritaires		0	0
Dettes		97 374	125 463
Passifs non courants		68 070	101 659
Passifs financiers non courants	7.12	51 913	87 456
Avantages du personnel	7.11	181	131
Provisions pour risques et charges	7.10	5 316	6 413
Autres passifs non courants	7.17	3 683	3 197
Dérivés sur instrument financier	7.13	6 972	4 457
Passifs d'impôts différés	7.19	5	5
Passifs courants		29 304	23 804
Passifs financiers courants	7.12	1 759	4 864
Provisions pour risques et charges	7.10	0	0
Dettes fournisseurs	7.16	13 599	8 684
Autres passifs courants	7.17	13 946	10 255
Total Passif		166 598	92 529

(1) Les retraitements appliqués sur les états financiers au 31 décembre 2020 sont présentés en Note 5.4.

Etat consolidé du compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	8.1	72 423	62 060
Autres produits et charges opérationnels	8.2	(1 042)	(555)
Services extérieurs et achats consommés	8.3	(66 008)	(53 815)
Charges de personnel	8.4	(26 613)	(18 266)
Impôts et taxes	8.5	(906)	(867)
Amortissements	8.6	(4 762)	(4 443)
Dépréciations nettes	8.6	(172)	(2 903)
Provisions nettes	8.6	1 097	(1 252)
Résultat opérationnel courant		(25 984)	(20 039)
Résultat opérationnel non courant	8.7	(788)	
Résultat opérationnel		(26 772)	(20 039)
Produits financiers	8.8		
Cout de l'endettement financier brut	8.8	(5 468)	(5 031)
Autres charges et produits financiers nets	8.8	(5 723)	(1 280)
Résultat financier	8.8	(11 192)	(6 311)
Résultat avant impôt		(37 963)	(26 351)
Impôts sur le résultat	8.9	(134)	(3 711)
Résultat net consolidé		(38 097)	(30 062)
<i>Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		(38 097)	(30 062)
<i>Dont intérêts minoritaires</i>			
Résultat net par action	7.9.6	(1,10) €	(1,00) €

(1) Les retraitements appliqués sur les états financiers au 31 décembre 2020 sont présentés en Note 5.4.

Etat des autres éléments du résultat global

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ⁽¹⁾
Résultat net consolidé (A)		(38 097)	(30 062)
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion sur la période	7.9.5	(362)	
Ecart de conversion sur les actifs non-monétaires à la date du changement de monnaie fonctionnelle	5.3	(26)	
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie en devises	7.11		
Effets d'impôts			
Total des gains et pertes enregistrés en capitaux propres et transférables en compte de résultat		(388)	
Variation des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	7.10.2	(4)	
Variation de la juste valeur des instruments financiers non détenus à des fins de transaction			
Effets d'impôts			
Total des gains et pertes enregistrés en capitaux propres et non transférables en compte de résultat		(4)	
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres, net d'impôt (B)		(392)	
Résultat global (A) + (B)		(38 489)	(30 062)
<i>Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		<i>(38 489)</i>	<i>(30 062)</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>			

(1) Les retraitements appliqués sur les états financiers au 31 décembre 2020 sont présentés en Note 5.4.

Etat consolidé des flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ⁽¹⁾
Résultat opérationnel		(26 772)	(20 039)
<i>Elimination des éléments calculés et des éléments concernant les autres flux de trésorerie</i>			
Amortissements & provisions	8.6 et 8.4	3 737	5 761
(Plus)/Moins-value sur cessions	8.2	396	27
Paielements en actions	7.9.3.2	5 556	464
Badwill sur acquisition d'Holiwatt	8.2	(28)	
Frais non capitalisés sur augmentation de capital et introduction en bourse	8.7	788	
CCA reconnues sur biens pris en location		(131)	(560)
Produit CIR imputé sur les charges opérationnelles	2	(2 237)	
Reprises des QP de subventions présentées en résultat, et autres éléments calculés		(50)	166
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(18 741)	(14 181)
Variation des subventions		0	0
Variation des créances et dettes IS (hors CIR)	7.18	59	(21)
(Charge) ou Produit d'impôt exigible	7.18	0	(8)
Charge fiscale décaissée		59	(29)
Stocks	7.18	408	(12 084)
Créances clients	7.18	(1 995)	9 895
Autres créances	7.18	(4 837)	(309)
Dettes fournisseurs	7.18	3 003	545
Autres dettes	7.18	3 778	(5 760)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		357	(7 714)
Trésorerie provenant des opérations liées à l'activité (A)		(18 324)	(21 924)
Acquisitions d'immobilisations (nettes des dettes et avances versées)	7.2, 7.3 et 7.7	(9 361)	(6 495)
Subvention d'investissement relative à un projet R&D	7.2	337	
Gage sur espèces	7.4		(3 663)
Avoirs gérés sur contrat de liquidité	7.4	(500)	
Gains (Pertes) réalisés sur contrat de liquidité	7.4	(2)	
Cessions d'immobilisations (nettes des créances)	7.3	0	126
Encaissements sur actifs financiers	7.4	45	(0)
Acquisition Holiwatt	5.1	(700)	
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)		(10 182)	(10 032)
Emission de capital réalisée sur IPO	7.9	100 000	
Décaissement des frais d'émission IPO	7.9 et 8.7	(6 423)	
Souscription à l'émission de BSA warrant C	7.9	4	0
Frais d'émission de capital décaissés (hors IPO)	7.9	(148)	(86)
Variation des autres passifs financiers	7.12	15	(8)
Emissions d'emprunts	7.12	30 000	55 000
Ligne de crédit court terme pour financement du BFR	7.12	0	(4 500)
Remboursements d'emprunts	7.12	(29 161)	(33)
Remboursements dettes sur bien pris en location	7.12	(880)	(634)
Financement factor	7.12	(1 381)	(7 856)
Décaissement des frais d'émission emprunt BEI	7.12	(108)	(40)
Variations des passifs financiers relatifs aux parties liées	7.12	(0)	660
Pénalité versée à la BEI et autres frais bancaires	8.8	(1 562)	(86)
Charges financières décaissées	8.8	(2 433)	(2 086)
Trésorerie provenant des opérations de financement (C)		87 921	40 330
Incidence des taux de conversion		85	(16)
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)		59 498	8 359
Trésorerie nette à l'ouverture	7.8	11 273	2 914
Trésorerie nette à la clôture	7.8	70 770	11 273
Variation de trésorerie nette		59 498	8 359

(1) Les retraitements appliqués sur les états financiers au 31 décembre 2020 sont présentés en Note 5.4.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

en milliers d'euros	Notes	Capital social émis	Primes liées au capital	Réserves de conversion	Réserve sur paiement en actions	Actions propres	Autres Réserves et résultats globaux	Total attribuables aux propriétaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019⁽¹⁾		2 999	82 585	(0)	268		(89 170)	(3 319)		(3 319)
Augmentation de capital en numéraire		0					0	0		0
Conversion des obligations convertibles										
Conversion des dettes relatives aux parties liées										
Frais nets d'ID sur augmentation de capital										
Imputation des pertes accumulées			(81 594)				81 594	0		0
Paievements en actions	7.9.3.2			0	465		(1)	464		464
Résultat global							(30 062)	(30 062)		(30 062)
Autres				(1)			(17)	(18)		(18)
Capitaux propres au 31 décembre 2020⁽¹⁾		2 999	991	(1)	733		(37 655)	(32 934)		(32 934)
Conversion des obligations convertibles OC5	7.12	769	29 231					30 000		30 000
Frais d'augmentation de capital sur conversion OC5			(148)					(148)		(148)
Augmentation de capital par conversion des dettes relatives aux parties liées	7.12	174	11 117				974	12 264		12 264
Augmentation de capital en numéraire par introduction en bourse	7.9.1	1 379	98 621					100 000		100 000
Frais d'émission sur introduction en bourse imputés sur la prime d'émission	7.9.1		(6 865)					(6 865)		(6 865)
Souscription à l'émission de BSA BEI Warrant C	7.13		4					4		4
Paievements en actions	7.9.3.2				5 556			5 556		5 556
Stocks options caduques	7.9.3.2				(56)		56			
Résultat global				(388)			(38 101)	(38 489)		(38 489)
Changement de monnaie de fonctionnement	5.3			193			(193)			
Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité	7.9.4					(153)		(153)		
Résultat sur cession d'actions propres et variation de juste valeur des actions propres détenues	7.4					(14)		(14)		
Autres										
Capitaux propres au 31 décembre 2021		5 321	132 949	(196)	6 232	(167)	(74 916)	69 224		69 224

(1) Les retraitements appliqués sur les états financiers au 31 décembre 2020 sont présentés en Note 5.4.

Sommaires aux notes aux états financiers consolidés en IFRS

1.	Présentation du Groupe Forsee Power	10
2.	Faits caractéristiques	11
3.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	14
3.1.	Base de préparation des états financiers consolidés	14
3.1.1.	Référentiel comptable	14
3.1.2.	Estimations et jugements comptables significatifs utilisés par la Direction pour les comptes au 31 décembre 2021	14
3.1.3.	Continuité d'exploitation	17
3.2.	Modalités de consolidation	18
3.2.1.	Date de clôture et comptes annuels des entreprises consolidées	18
3.2.2.	Méthodes de consolidation	18
3.2.2.1.	Participations contrôlées exclusivement : intégration globale	18
3.2.2.2.	Opérations éliminées dans les états financiers consolidés	19
3.2.2.3.	Conversion des comptes établis en devises étrangères	19
3.2.2.4.	Traitement des regroupements d'entreprises et des branches d'activités industrielles acquises	20
3.2.2.5.	Intérêts minoritaires	22
3.2.2.6.	Participations dans les entreprises associées	22
3.3.	Méthodes comptables et règles d'évaluation	22
3.3.1.	Présentation des éléments non courants et courants	22
3.3.2.	Goodwill	23
3.3.3.	Frais de développement	23
3.3.4.	Immobilisations incorporelles et corporelles	24
3.3.5.	Contrats de location	24
3.3.6.	Dépréciation des actifs immobilisés	26
3.3.7.	Actifs financiers	27
3.3.8.	Stocks	28
3.3.9.	Créances clients	28
3.3.10.	Instruments de financement du BFR	29
3.3.11.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
3.3.12.	Capital et frais d'émission de capital	30
3.3.13.	Contrat de liquidité sur actions	31
3.3.14.	Paievements réalisés avec des actions	31
3.3.14.1.	Transactions avec des actionnaires investisseurs	31
3.3.14.2.	Transactions avec le Management et les salariés	31
3.3.15.	Avantages du personnel	32
3.3.16.	Provisions pour risques et charges	33
3.3.17.	Dettes financières	34
3.3.18.	Dettes fournisseurs	34
3.3.19.	Instruments dérivés	34
3.3.20.	Comptabilité de couverture	35
3.3.21.	Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères	35
3.3.22.	Reconnaissance des revenus	36
3.3.23.	Subventions d'exploitation, Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	36
3.3.24.	Subventions publiques	36
3.3.25.	Fiscalité	37
3.3.25.1.	Impôts sur les sociétés	37
3.3.25.2.	Impôts différés	37
3.3.26.	Contribution Economique Territoriale (CET)	37
3.3.27.	Résultat Opérationnel Courant (ROC)	38

3.3.28.	Résultat Opérationnel Non Courant (RONC)	38
3.3.29.	Résultat financier	38
3.3.30.	Résultat par action	39
3.3.31.	Information sectorielle	39
3.3.32.	Parties liées	40
4.	Informations relatives au périmètre de consolidation	41
5.	Informations permettant la comparabilité des comptes	43
5.1.	Variation de périmètre de la période	43
5.2.	Variation de périmètre de la période précédente	43
5.3.	Conversion des comptes établis en devises étrangères	43
5.4.	Changements de présentation et de méthode comptables	44
6.	Informations par segment d'activité et par zone géographique	49
6.1.	Informations par segment d'activité	49
6.2.	Informations par zone géographique	51
7.	Informations relatives aux postes de l'état de la situation financière consolidée	52
7.1.	Goodwill	52
7.2.	Immobilisations incorporelles	54
7.3.	Immobilisations corporelles	56
7.4.	Actifs financiers	57
7.5.	Stocks et en-cours	59
7.6.	Créances clients	59
7.7.	Autres actifs	60
7.8.	Trésorerie	61
7.9.	Capitaux propres	62
7.9.1.	Capital social et primes d'émission	62
7.9.2.	Dividendes	63
7.9.3.	Paiements fondés sur des actions	63
7.9.3.1.	Bons de souscription d'action à titre de warrant de garantie	63
7.9.3.2.	Bons de souscription d'action	64
7.9.3.3.	Stock-Options et actions gratuites	64
7.9.4.	Actions propres	67
7.9.5.	Réserves de conversion	67
7.9.6.	Résultat net par action	67
7.10.	Provisions pour risques et charges	68
7.11.	Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail	70
7.11.1.	Régime de cotisations définies	70
7.11.2.	Régime de prestations définies	70
7.12.	Emprunts et dettes financières	73
7.13.	Dérivés sur instruments financiers	75
7.14.	Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers	76
7.14.1.	Gestion du risque de crédit	76
7.14.2.	Gestion du risque de liquidité	77
7.14.3.	Gestion du risque de marché	78
7.14.4.	Gestion du capital	78
7.15.	Informations relatives à la juste valeur des actifs et des passifs financiers ...	79
7.15.1.	Trésorerie, prêts et créances	79
7.15.2.	Actifs à la juste valeur	79
7.15.3.	Instruments financiers dérivés et de couverture	79
7.15.4.	Passifs financiers au coût amorti	79
7.15.5.	Bilan des instruments financiers	79
7.16.	Dettes fournisseurs	80
7.17.	Autres passifs	81

7.18.	Besoin en Fonds de Roulement	82
7.19.	Impôts différés	83
8.	Informations relatives aux postes de l'état du résultat global consolidé.....	85
8.1.	Chiffre d'affaires	85
8.2.	Autres produits et charges opérationnels.....	86
8.3.	Services extérieurs et achats consommés.....	86
8.4.	Charges de personnel et effectifs	87
8.5.	Impôts et taxes	87
8.6.	Dotations/Reprises aux amortissements et provisions d'exploitation.....	88
8.7.	Résultat opérationnel non courant	88
8.8.	Résultat financier	89
8.9.	Impôt sur les résultats	90
9.	Autres informations	91
9.1.	Evènements postérieurs au 31 décembre 2021	91
9.2.	Relations avec les parties liées.....	92
9.2.1.	Rémunérations versées au management	92
9.2.2.	Transactions avec les parties liées.....	93
9.3.	Engagements hors bilan.....	94
9.4.	Honoraires des Commissaires aux comptes	95

1. Présentation du Groupe Forsee Power

Forsee Power SA, désigné sous l'appellation « Groupe Forsee Power » ou « Groupe », est une Société Anonyme de droit français créée en février 2007, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 494 605 488.

Le siège social de Forsee Power S.A. se situe au 1 Boulevard Hippolyte Marquès à IVRY-SUR-SEINE 94200.

Forsee Power S.A. est une société spécialisée dans la conception et l'intégration de batteries spécialisées :

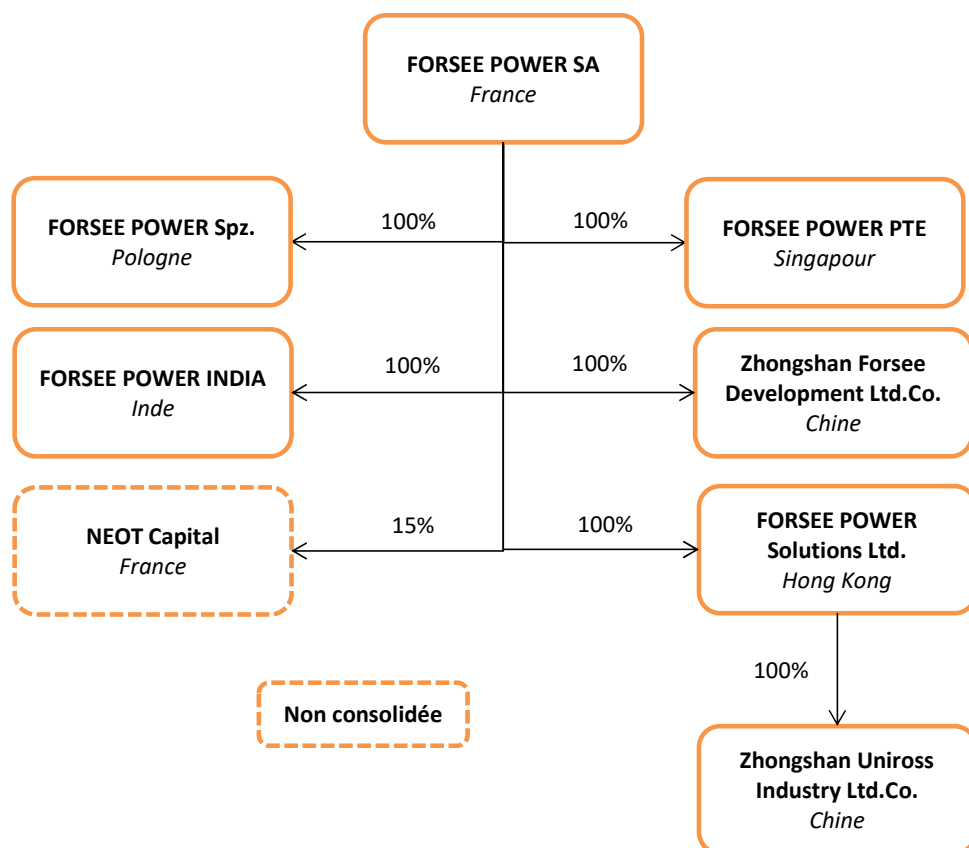
- Dans le domaine de la portabilité et de la mobilité (vélo, scooters, matériel roulant, installations médicales, domotique, outillage professionnel ...) ;
- Du transport électrique (bus, camions, véhicules circuits courts, transport maritime et ferroviaire, marine et offshore) et du stockage de l'énergie électrique (résidentiels, secteurs).

Le Groupe est constitué à la suite de plusieurs opérations de croissance externe des activités d'Uniross Batteries (ex Alcatel Saft) en 2011, d'Ersé en 2012, et de Dow Kokam France (ex Société de Véhicules Electriques – SVE) en 2013.

Les comptes consolidés annuels sont établis selon les normes IFRS et ont été arrêtés le 6 avril 2022 par le Conseil d'Administration de la société Forsee Power S.A.

La société Forsee Power S.A. est inscrite depuis le 3 novembre 2021 sur le marché réglementé Euronext Paris Compartiment B sous le numéro FR0014005SB3.

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2021



2. Faits caractéristiques

Les faits caractéristiques de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sont les suivants :

- **Impact de la Covid-19 sur l'activité**

Le Groupe n'a pas connu d'interruption de production en 2021 contrairement à 2020 où des interruptions de production ont été constatées en Chine (début 2020) et en France (de mi-mars à fin mars 2020, suivie d'une activité partielle sur les principales lignes de production avant une reprise de l'activité totale à partir de la mi-mai 2020).

- **Livraisons de nouveaux bâtiments sur le site de l'usine à Chasseneuil-du-Poitou**

La livraison des nouveaux bâtiments s'est poursuivie en 2021, et permet au Groupe, au-delà de disposer d'un site entièrement modernisé, de doubler sa surface de production disponible sur le second semestre 2021.

- **Montée en puissance du centre de production en Inde**

Démarrage fin mai 2021 de la production en série de batteries pour véhicules électriques légers sur le site industriel de Pune en Inde.

- **Rachat d'actifs d'Holiwatt**

La société Forsee Power a repris par jugement du Tribunal de Commerce de Lyon du 21 juillet 2021 pour un montant de 700 K€, une partie de l'activité et des actifs, et une partie des effectifs de la société Holiwatt (ex-Centum Adetel Transportation) spécialiste du stockage d'énergie ferroviaire et des systèmes de charge rapide. Cette acquisition d'activité permet au Groupe de se renforcer sur le marché du transport ferroviaire.

- **Financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et nouvelles lignes de financement bancaire**

1°) Financement de la BEI

La première tranche (tranche A) de l'emprunt BEI signé en décembre 2020 a été tirée en juin 2021 pour 21,5 M€. Cette tranche est accompagnée du remboursement pour 20 M€ de l'emprunt BEI (Tranches 1, 2 et 3) émis en 2017 et 2018.

La Société a obtenu en date du 28 septembre 2021 un accord préalable demandé par la BEI afin de pouvoir mener à bien les différentes opérations de restructuration capitalistiques préalables à l'introduction en bourse ainsi que l'introduction en bourse elle-même. En contrepartie de l'obtention de cet accord, le taux d'intérêt capitalisé applicable à la Tranche A de l'emprunt BEI a été augmenté de 0,5% passant de 4% à 4,5% par an (applicable rétroactivement). En outre la BEI a exigé le versement d'une indemnité de restructuration (*restructuring fees*) de 1 255 K€ qui leur a été versée en décembre 2021.

Enfin le Groupe a levé en octobre 2021 la Tranche B pour 8,5 M€ de l'emprunt la BEI. Cet emprunt a été intégralement remboursé en novembre 2021 (post introduction en bourse).

2°) Financement d'un pool bancaire

Le Groupe a négocié sur le 1^{er} semestre 2021 des lignes de financement bancaires auprès de 3 banques pour un montant global de 9 M€ avec garantie de gage sur des stocks pour une valeur de 11,7 M€ : Banque Populaire Val de France (contrat conclu le 30 juin 2021), Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou (contrat conclu le 30 juin 2021) et Crédit Industriel et Commercial (contrat conclu le 2

juillet 2021). Ces lignes de crédit ont été tirées sur le 2nd semestre et remboursées le 15 novembre 2021.

- **Introduction en bourse sur le marché Euronext Paris**

La société Forsee Power a réalisé le 3 novembre 2021 une offre publique initiale (IPO) portant sur une augmentation de capital de 100 M€ par émission de 13 793 103 actions ordinaires nouvelles au prix de 7,25 € l'action, suivie d'un début de négociation des actions sur le Compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris.

Les frais globaux relatifs à l'introduction en bourse s'élèvent à 7 453 K€, dont 6 865 K€ imputés sur la prime d'émission et 788 K€ reconnus en charges opérationnelles non courantes. Le produit net des frais perçu de l'augmentation de capital en numéraire est de 92,5 M€.

Cette augmentation de capital permet de financer l'innovation, le développement de nouveaux produits, l'accélération du développement industriel à l'international, des opérations opportunistes de développement et les besoins généraux du Groupe.

Cette offre publique initiale a été suivie d'une option de surallocation (*Greenshoe*) entre le 3 novembre et le 2 décembre 2021 portant sur 1 116 731 actions ordinaires existantes acquises auprès des actionnaires cédants au prix de l'offre de 7.25 €, soit un montant total de 8 096 K€.

Suite à cette introduction en bourse, Forsee Power a signé en novembre 2021 un contrat de liquidité avec une société indépendante de services d'investissement pour assurer à partir du 3 décembre 2021 la liquidité des transactions et la régularité de la cotation de l'action de la société.

- **Partenariat stratégique avec Ballard Power Systems**

Un partenariat stratégique a été signé le 18 octobre 2021 avec le Groupe Ballard Power Systems, leader mondial des piles à combustible pour les véhicules moyens et lourds à hydrogène. Ce nouveau partenariat vise à développer le premier système de batteries et piles à combustible totalement intégré, optimisé pour répondre aux besoins des marchés ciblés de la mobilité moyenne et lourde des bus, camions, trains, bateaux et véhicules non routiers (« off-highway »).

Par ailleurs le Groupe Ballard Power Systems a participé à hauteur de 37.7 M€ à l'augmentation de capital du 3 novembre 2021 et détient désormais 9,77% du capital social de la société Forsee Power SA.

- **Crédit d'impôt recherche**

La société Forsee Power a mandaté sur le 2nd semestre 2021 un cabinet expert en évaluation du Crédit Impôt Recherche (CIR). Les travaux réalisés par ce cabinet expert ont conduit à un dépôt complémentaire des demandes de CIR au titre de l'exercice 2018, et une évaluation pour les exercices 2019 et 2020 devant faire l'objet d'un dépôt dans le courant de l'exercice 2022. Le total de ces demandes s'élève à un montant total de 2 237 K€ dont 1 567 K€ au titre des exercices 2018 et 2019.

- **Contentieux avec la société Unu GmbH**

Procédure de référé-expertise :

Le 12 mars 2021, Unu GmbH a assigné en référé Forsee Power et son ancien assureur, la compagnie Generali, devant le Tribunal de Commerce de Paris pour une demande d'expertise judiciaire (cf. Note 7.10). Unu GmbH agit contre la Société sur le fondement de la responsabilité du fait des produits défectueux et la responsabilité contractuelle de droit commun, en alléguant que les batteries présentent des défauts et ne répondent pas aux caractéristiques techniques convenues entre les parties aux termes de l'accord

d'approvisionnement du 23 juillet 2016 et de son avenant du 29 juin 2018. La Société ne s'est pas opposée à cette demande d'expertise judiciaire mais a indiqué que celle-ci devait également porter sur les scooters produits par la société Unu GmbH, dont les caractéristiques non-conformes aux spécifications contractuelles initiales sont à l'origine de dysfonctionnements des batteries.

Par une ordonnance du 31 mars 2021, le juge des référés a ordonné la nomination d'un expert judiciaire dont la mission porte à la fois sur l'étude des batteries et sur celle des scooters afin de qualifier l'origine des dysfonctionnements, des désordres associés et donc des responsabilités. L'expert initialement nommé s'étant désisté, le juge des référés a ordonné la nomination d'un nouvel expert par une ordonnance du 16 avril 2021.

L'expert a entendu, à compter du 5 mai 2021, les différents arguments exposés par les Parties mais n'a pas encore désigné de laboratoire pour effectuer les tests nécessaires sur les batteries et les scooters. Cependant celui-ci a relevé à de nombreuses reprises les difficultés de coopération avec Unu GmbH, qui refuse de communiquer certaines pièces clés pour l'expertise notamment les rapports de tests de ses scooters.

Le 31 décembre 2021 Unu GmbH a assigné Forsee Power en référé devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins de remplacement de l'expert judiciaire nommé en avril 2021. Unu GmbH estime que l'expert fait preuve d'une partialité manifeste et que celui-ci ne dispose pas de compétences suffisantes pour réaliser l'expertise judiciaire. Le 26 janvier 2022, la Société a répondu à ces arguments en indiquant que le juge des référés n'était pas compétent et que l'affaire devait être portée devant le Juge du Contrôle. La Société récuse également les arguments d'Unu GmbH s'agissant de la prétendue partialité ou incompétence de l'expert.

Par un jugement du 18 mars 2022, le Juge des référés du Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré incompétent. L'affaire a été portée devant le juge du contrôle. Celui-ci doit se prononcer au cours du mois d'avril sur le remplacement de l'expert.

Procédure au fond :

Le 2 novembre 2021, malgré l'expertise en cours, Unu GmbH a assigné Forsee Power devant le Tribunal de Commerce de Paris statuant en juge du fond sur les mêmes fondements que pour l'expertise et réclame 15 845 K€ au titre des préjudices matériels subis, ainsi que 50 K€ de préjudice immatériel. Le Tribunal a renvoyé l'affaire au 25 mai 2022 pour une audience de procédure. La Société s'attend à ce que le Tribunal sursoit à statuer jusqu'au dépôt du rapport d'expertise.

Provision retenue dans les comptes :

La provision enregistrée dans les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de 651 K€ comprend donc à la fois les honoraires du conseil juridique de la Société mais également ceux de l'expert judiciaire et des experts externes sollicités par la Société.

La société considère que les demandes de la société Unu GmbH sont infondées et compte faire valoir ses droits et arguments juridiques légitimant à ce stade de la procédure l'absence de provision pour risques au-delà des coûts juridiques mentionnés.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Base de préparation des états financiers consolidés

3.1.1. Référentiel comptable

Les principes comptables utilisés pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux IFRS (*International Financial Reporting Standard*) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standard Board*) et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du Comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales IFRIC IC (SIC et IFRIC).

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2021, telles que les amendements à IAS 16, à IAS 37 et IFRS 9. Dans une première analyse, le Groupe n'attend pas d'effet significatif de l'application de ces normes et interprétations sur son résultat global et sa situation financière.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021. Les normes et interprétations susceptibles de concerner le Groupe sont les amendements à IAS 1 relatifs à la présentation des dettes en courant ou non courant et les informations à fournir sur les principes et méthodes comptables, l'amendement à IAS 8 relatif aux estimations comptables et l'amendement à l'IAS 12 relatif à des actifs et passifs résultant d'une même transaction. Dans une première analyse, le Groupe n'attend pas d'effet significatif de l'application de ces normes et interprétations sur son résultat global et sa situation financière.

La devise de présentation des comptes consolidés et des notes annexes aux comptes est l'Euro.

3.1.2. Estimations et jugements comptables significatifs utilisés par la Direction pour les comptes au 31 décembre 2021

L'établissement des états financiers, en conformité avec les normes comptables internationales, implique de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et sur les informations relatives aux éléments d'actifs et de passifs éventuels.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats effectifs futurs peuvent être différents de ces estimations. La Direction est amenée à réviser ces estimations en fonction de l'expérience passée et de sa vision du marché. Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement sur les éléments suivants :

(a) Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill (cf. Notes 3.3.2 et 7.1)

Les principales hypothèses utilisées par le Management pour apprécier annuellement la valeur recouvrable des goodwill sont les flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux résultant des prévisions actualisées couvrant un horizon de 6 années selon le dernier plan stratégique. Le plan stratégique couvre la période 2022-2027 et a été élaboré avec des hypothèses économiques jugées réalistes par le Management, qu'il s'agisse des niveaux de chiffre d'affaires ou des coûts de production. Au regard de l'absence de dépréciation à comptabiliser sur les goodwill, ce plan stratégique 2022-2027 n'a pas été actualisé des éléments positifs attendus de l'acquisition de l'activité ferroviaire Holiwatt, du partenariat stratégique signé en octobre 2021 avec le Groupe Ballard Power Systems, et de l'introduction en bourse réalisée en novembre 2021. Ces trois éléments étant intervenus sur le second semestre 2021, leurs effets seront modélisés à partir de 2022.

Les taux d'actualisation utilisés par UGT correspondent au coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres comparables, éventuellement majoré d'un *spread* reflétant le degré de risque spécifique de l'actif testé. Les données utilisées pour la détermination de ces taux proviennent dans leur grande majorité d'une source externe indépendante.

(b) Frais de recherche et développement (cf. Notes 3.3.3 et 7.2)

Le Management a identifié les projets de développement conduisant à l'amélioration ou à la création d'un produit et/ou d'une technologie qui sont utilisés par un ou plusieurs clients. Ces projets et les dépenses affectées sont analysés régulièrement par le Management en fonction des informations obtenues sur la période. Le Management apprécie les durées d'amortissement des projets de développement en fonction du retour d'expérience interne relative à la durée de vie des technologies développées sur les divisions actuelles (autour de 5 ans).

(c) Crédit Impôt Recherche (CIR) (cf. Notes 3.3.23)

Le Management évalue le produit relatif au Crédit d'impôt recherche sur la base des dépenses éligibles, des échanges passés avec l'administration fiscale sur certains types de dépenses retenues, et des conclusions obtenues de la part des conseils et experts mandatés pour l'évaluation du CIR.

Le Management a mandaté depuis le 2nd semestre 2021 un cabinet expert pour l'accompagner dans l'évaluation du CIR. Les travaux réalisés par ce cabinet expert ont conduit à un dépôt complémentaire des demandes de CIR au titre de l'exercice 2018, et à une évaluation pour les exercices 2019 et 2020 devant faire l'objet d'un dépôt dans le courant de l'exercice 2022.

Le Management et le cabinet expert n'ont pas finalisé les éléments d'évaluation du CIR des dépenses engagées au titre de l'exercice 2021. Aucun produit relatif au CIR de l'année 2021 n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés.

(d) Evaluation des stocks de batteries (cf. Notes 3.3.8 et 7.5)

Le Management évalue la valeur nette de réalisation à partir du prix auquel pourrait être vendu les batteries, soit sous forme de produits finis, soit sous forme de composants et de

cellules. Cette appréciation de la valeur nette de réalisation tient compte de l'évolution technique et technologique des batteries, en particulier pour les gammes de batteries les plus anciennes qui peuvent être concurrencées par d'autres produits lancés plus récemment par la société.

(e) Evaluation de la juste valeur des paiements en actions (stock-options et actions gratuites) (cf. Notes 3.3.14.2 et 7.9.3.3)

Le coût des transactions menées avec des membres du personnel et réglées en instruments de capitaux propres au moyen de stock-options ou d'actions gratuites, est évalué par le Management à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués.

L'estimation de la juste valeur de ces paiements fondés sur des actions requiert de recourir au modèle d'évaluation des options de Black & Scholes qui prend en compte des hypothèses et variables complexes : la valeur de l'action de la société, la durée de vie de l'option, le prix d'exercice, la volatilité attendue de l'action, le taux sans risque, la prime de risque de l'action, la prime de liquidité de l'action. Ces hypothèses sont déterminées en fonction d'un planning d'exercice attendu des options.

Le Management apprécie l'évolution du cours de l'action de la société en présence de paiements en actions assortis de conditions de performance afin d'ajuster le nombre probable d'instruments dont l'acquisition est attendue à l'issue de la période d'acquisition.

(f) Provisions (cf. Notes 3.3.16 et 7.10)

Le Management analyse avec ses conseils juridiques les litiges et les engagements de garantie (SAV et recyclage), et évalue les provisions à comptabiliser s'il est nécessaire de réaliser une sortie de trésorerie pour le Groupe.

(g) Engagements sociaux (cf. Notes 3.3.15 et 7.11)

Le Management examine les hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation des engagements postérieurs à l'emploi (régime à prestations définies) notamment le taux d'actualisation, le taux de *turn over* et le taux de progression des salaires.

Le Management a conduit de nouvelles évaluations sur les périodes présentées des engagements de fin de carrière afin de tenir compte des dispositions de l'interprétation IFRIC sur IAS 19 publiée en avril 2021 relative à l'attribution des droits aux années d'ancienneté.

(h) Evaluation des dettes financières sur contrat de location (cf. Notes 3.3.5 et 7.3)

Le Management a évalué tous les faits et circonstances pour déterminer la probabilité qu'une résiliation anticipée ou une des options de renouvellement incluses dans les contrats de location devraient être exercées à l'avenir afin d'évaluer le passif sur les contrats de location selon IFRS 16.

Le Management a utilisé les données disponibles telles que la prime de risque et le *spread* de la société par rapport au taux sans risque pour évaluer le taux d'endettement marginal utilisé pour l'évaluation des passifs selon IFRS 16.

(i) Evaluation de la juste valeur des dérivés sur instruments financiers (cf. Notes 3.3.19 et 7.13)

La juste valeur des instruments financiers donnant accès au capital (BSA) est évaluée à partir du modèle de Black & Scholes qui prend en compte des hypothèses et variables

complexes : la valeur de l'action de la société, la durée de vie de l'option, le prix d'exercice, la volatilité attendue de l'action, le taux sans risque, la prime de risque de l'action, la prime de liquidité de l'action ...

(j) Reconnaissance des impôts différés actifs sur les déficits fiscaux (cf. Notes 3.3.25 et 7.19)

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables sont comptabilisés si le Management dispose, d'une part, d'une visibilité suffisante sur un horizon de 3 ans dans la récupération de ces déficits au regard des bénéfices fiscaux futurs prévisionnels, et d'autre part, des règles fiscales d'imputation et d'étalement.

En l'absence de normes ou interprétations applicables, le Groupe se base sur les principes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe. Il n'y a pas eu au 31 décembre 2021 d'exercice d'un jugement, à l'exception des estimations présentées ci-avant, ayant nécessité un traitement spécifique dans le processus d'application des méthodes comptables.

3.1.3. Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ont été établis selon la convention comptable de continuité d'exploitation compte tenu des éléments suivants :

- Le niveau de trésorerie disponible au 31 décembre 2021 qui s'élève à 70,8 M€, principalement constituée des fonds obtenus lors de l'augmentation de capital en numéraire issue de l'Offre Publique Initiale (IPO) de 100 M€ du 3 novembre 2021 ;
- Les perspectives de flux de trésorerie liées à l'activité du Groupe sur les 12 prochains mois à venir et ;
- Les financements assurés sur les 12 prochains mois (cf. Note 7.14.2).

Le Groupe Forsee Power possède en effet un carnet de commandes qui lui apporte une bonne visibilité sur ses ventes pour les mois à venir. Il reçoit également chaque semaine de nouvelles commandes de ses principaux clients, qui viennent étoffer son carnet de commande.

Les fonds souscrits dans le cadre de l'offre publique initiale (IPO) portant sur l'augmentation de capital en numéraire de 100 M€ réalisée le 3 novembre 2021 doivent par ailleurs permettre :

- De financer à hauteur d'environ 30 M€ l'innovation et le développement de nouveaux produits (digitalisation, intelligence artificielle, nouvelle génération de technologies et de produits, optimisation des coûts, renforcement de la sécurité de systèmes de batteries) ;
- De financer à hauteur d'environ 30 M€ l'accélération du développement industriel à l'international par l'augmentation des capacités de production des installations existantes, création d'une présence aux Etats-Unis, extension de la base industrielle à de nouveaux pays ... ;
- De financer à hauteur d'environ 10 M€ les opérations opportunistes de développement (expansion géographique, expansion des gammes, développement de la seconde vie et de la fin de vie des systèmes de batteries, déploiement de l'offre de services) ... ;
- De financer à hauteur d'environ 30 M€ les besoins généraux du Groupe, tels que le financement du BFR, ou le renforcement de la structure du bilan.

Enfin le Groupe dispose de plusieurs instruments de financement de son activité avec :

- Les lignes de financement bancaire de 9 M€ obtenues le 30 juin 2021 pour une période de 12 mois auprès de la Banque Populaire Val de France, de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, et du CIC. Ces lignes sont disponibles au 31 décembre 2021 et non utilisées.
- De deux lignes de financement de 10 M€ chacune (Tranche C et D) contractées auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) et mises à disposition dans le cadre du contrat signé en décembre 2020.

La Tranche C pour 10 M€ est conditionnée à des covenants de niveau de chiffre d'affaires que le Groupe avait d'ores et déjà atteint dès la clôture de l'exercice 2020. La Tranche C de 10 M€ est également conditionnée, à la réalisation d'une augmentation de capital de 10 M€ de la part d'un ou plusieurs actionnaires, ce qui a été réalisé en novembre 2021 avec l'introduction en bourse de la société.

La Tranche D de 10 M€ est quant à elle conditionnée à un niveau de chiffre d'affaires et de rentabilité que le Groupe projette d'atteindre à moyen terme

- En complément, le Groupe dispose de plusieurs programmes d'affacturage (cf. Note 3.3.10).

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Date de clôture et comptes annuels des entreprises consolidées

Les présents comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels des sociétés filiales de la société Forsee Power SA. Tous ces comptes couvrent une période de 12 mois et sont arrêtés au 31 décembre 2021, à l'exception de la société Forsee Power India Private Ltd clôturant au 31 mars 2022 et pour laquelle une situation intermédiaire au 31 décembre 2021 a été établie.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2020 pour l'état de la situation financière et pour l'état du résultat et du tableau des flux de trésorerie qui couvrent une période de 12 mois.

Les comptes annuels relatifs aux périodes présentées des sociétés consolidées sont arrêtés conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation retenues par le Groupe. Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables et le référentiel IFRS retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

3.2.2. Méthodes de consolidation

3.2.2.1. Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

Une participation est une entité filiale contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles à la date de clôture des comptes sont pris en considération.

Les états financiers de filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante dits « Part attribuable aux propriétaires de la société mère » ou « Part du Groupe », et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « Participations ne conférant pas le contrôle » ou « Intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

3.2.2.2. Opérations éliminées dans les états financiers consolidés

Dans les états financiers consolidés, il est procédé à l'élimination des éléments suivants :

- Comptes réciproques de créances et de dettes ;
- Opérations internes au Groupe telles que les achats, ventes, dividendes, marges internes ... ;
- Provisions constituées au titre de sociétés consolidées ;
- Toute autre opération impliquant des sociétés du Groupe.

3.2.2.3. Conversion des comptes établis en devises étrangères

Les opérations réalisées dans les sociétés filiales à l'étranger (Zhongshan Forsee Power Industry Ltd (ci-après « ZFI ») et Zhongshan Forsee Development Ltd (ci-après « ZFD ») en Chine, Forsee Power Solution Ltd à Hong Kong, Forsee Power Pte Ltd à Singapour et Forsee Power Spz en Pologne) étaient jusqu'à récemment conduites par le management à partir de la France en fonction des objectifs de production du Groupe. Ces entités étrangères ne maîtrisaient pas leurs opérations et n'étaient pas gérées de manière indépendante en particulier sur le plan financier (entités non autonomes).

Les devises étrangères locales, en particulier le Yuan en Chine et le Zloty en Pologne, utilisées pour établir les états financiers individuels de ces participations n'étaient pas majoritairement utilisées comme monnaie de fonctionnement de ces entités compte tenu du volume des transactions internes entre ces entités constituées en centre de production interne et le reste du Groupe utilisant la monnaie de fonctionnement en euro.

La conversion des états financiers établis en devises étrangères de ces participations s'effectuait jusqu'au 31 décembre 2020 selon la méthode dite du « cours historique » :

- Les éléments d'actif et de passif non monétaires (immobilisations, goodwill) et les composantes des capitaux propres étaient convertis en euro au taux de change historique ;
- Les éléments d'actif et de passif monétaires, étaient convertis en euros au taux de change de clôture ;
- Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie étaient convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice ;
- La différence de conversion en résultant était comptabilisée dans le résultat financier.

Ces entités situées à l'étranger ont au cours de ces dernières années acquis une autonomie au moyen de l'installation et d'un renforcement d'un management local, d'un développement commercial sur les zones géographique (Asie, Europe) et d'un développement de l'activité notamment en localisant la production de batteries au plus près des usines d'assemblage des clients du Groupe ; y compris pour l'activité créée fin 2020 en Inde (Forsee Power India).

La maturité de ce processus d'autonomie d'une part, et les hypothèses de croissance retenues par la Direction d'autre part, ont pour conséquence que ces filiales utilisent dorénavant majoritairement la devise étrangère locale (Yuan, Zloty, Roupie indienne), utilisée par ces participations pour établir leurs comptes individuels, comme monnaie fonctionnelle de l'environnement économique de ces entités.

Au regard de cette évolution la conversion des états financiers établis en devises étrangères s'effectue depuis le 1^{er} janvier 2021 selon la méthode dite du « cours de clôture » :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en euro au taux de change de clôture, l'exception des composantes des capitaux propres qui sont convertis au taux de change historique ;
- Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période ;
- La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global (OCI), et composant la « Réserve de conversion » répartie entre la part du Groupe et la part des intérêts minoritaires le cas échéant.

Les taux de conversion utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés sur les périodes présentées sont les suivants :

Devise	Code devise	Taux au 31 décembre 2021	Taux moyen 12 mois décembre 2021	Taux au 1 ^{er} janvier 2021 (1)	Taux moyen 12 mois décembre 2020
		1 € = devise	1 € = devise	1 € = devise	1 € = devise
Dollar de Hong Kong	HKD	8,83330	9,19318	9,51420	8,85870
Yuan renminbi	RMB	7,19470	7,62823	8,02250	7,87470
Zloty	PLZ	4,59690	4,56518	4,55970	4,44305
Roupie indienne	INR	84,22920	87,43916	89,66050	84,63916
Dollar de Singapour	SGD	1,52790	1,58910	1,62180	1,57424

(1) Taux de conversion à la date du changement de monnaie fonctionnelle

3.2.2.4. Traitement des regroupements d'entreprises et des branches d'activités industrielles acquises

Le Groupe considère être acquéreur dès qu'il a obtenu le contrôle en substance de l'entreprise ou les branches d'activités industrielles acquises.

Le coût de chaque acquisition est mesuré à la juste valeur le jour de l'acquisition. Les frais d'acquisition externes supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

La période pour évaluer la juste valeur du prix d'acquisition, y compris les compléments de prix éventuels, et pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs identifiables, est d'une durée de

12 mois après la date d'acquisition. Passé ce délai, toute modification du prix d'acquisition et de la valeur des actifs et passifs identifiables est comptabilisée en résultat.

Le Groupe a procédé à :

- La reprise en juin 2011 des activités industrielles d'Uniross Batteries (en France) et de la société Zhongshan Uniross Industry Ltd (renommée Zhongshan Forsee Power Industry Ltd) en Chine.

Le reprise des activités industrielles d'Uniross Batterie et la société Zhongshan Uniross Industry Ltd a conduit à un goodwill négatif, c'est-à-dire que le coût d'acquisition était inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis. Le Management a vérifié la valeur des actifs et passifs acquis afin de s'assurer de l'absence de dépréciation ou de provision pour risques et charges à comptabiliser d'une part, et d'autre part a limité l'évaluation sur les actifs incorporels, en particulier les contrats clients et les bases de données informatiques afférentes aux spécificités techniques et commerciales des produits de la branche d'activité acquise, conduisant à ne pas constater de goodwill négatif sur ces éléments incorporels. Après ces analyses, le goodwill négatif a été considéré comme un profit résultant d'une acquisition dans des conditions avantageuses et a été comptabilisé en résultat en 2011.

- L'acquisition en mars 2012 auprès d'Ersé de la société polonaise Energy One (renommée ensuite Forsee Power Spz).

La prise de contrôle en mars 2012 à hauteur de 51% de la société Energy One a été traitée en évaluant la juste valeur de l'actif net identifiable pour les participations ne conférant pas le contrôle (intérêts minoritaires) entraînant la comptabilisation d'un goodwill complet partagé entre la part du Groupe et la part relative aux intérêts minoritaires.

Le rachat successif entre octobre 2013 et octobre 2014 des 49% détenus par les intérêts minoritaires a été traité dans les états financiers consolidés comme une transaction entre les associés dans les capitaux propres conformément à IFRS 10, et sans incidence sur le goodwill évalué à la prise de contrôle de 2012.

- L'acquisition en novembre 2013 de la société Dow Kokam France (renommée ensuite Forsee Power Industry).

Le Groupe a évalué les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à leur juste valeur, sauf exceptions prévues par la norme IFRS 3. Les actifs non identifiables, tels que les fonds de commerce ou mali technique, n'ont pas été maintenus dans les actifs acquis. Les passifs éventuels, en particulier le passif éventuel sur un contentieux fiscal en cours à la date d'acquisition relatifs aux Crédits d'impôts recherche (CIR) des activités acquises de la société Dow Kokam France, ont été évalués et comptabilisés en provision dès lors qu'il s'agissait d'une obligation actuelle à la date d'acquisition sans qu'il soit probable qu'une sortie de trésorerie soit nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions relatives à ces passifs éventuels ont été reprises en résultat dès l'obtention d'une réponse positive de l'Administration fiscale. L'incidence de la fiscalité différée a été comptabilisée conformément à IAS 12.

- Le rachat d'actifs en juillet 2021 auprès de Holiwatt.

Le Groupe, à travers la société Forsee Power, a acquis par jugement du Tribunal de commerce de Lyon en date du 21 juillet 2021 une partie de l'activité, des actifs, et une partie des effectifs auprès de la société Holiwatt (ex-Centrum Adetel Transportation). Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur conduisant à la comptabilisation d'un badwill de 28 K€ présenté en résultat opérationnel. Les actifs et passifs identifiables

acquis les plus significatifs concernent les brevets, les stocks et les dettes sociales sur les effectifs repris.

3.2.2.5. Intérêts minoritaires

Le Groupe ne dispose pas de participation ne conférant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sur les périodes présentées.

3.2.2.6. Participations dans les entreprises associées

Le Groupe dispose depuis 2016 d'une participation de 15% dans la société NEOt Capital dédiée au financement dans les secteurs des énergies renouvelables et de la mobilité électrique. Les partenaires Mitsubishi Corporation et EDF détiennent à parts égales les 85% du capital social de la société.

Le Groupe participe aux décisions de la politique financière et opérationnelle de la société NEOt Capital, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques compte tenu des dispositions statutaires et du pacte d'associés. Le Groupe exerce par conséquent une influence notable sur la participation NEOt Capital selon IAS 28 et IFRS 10.

La participation NEOt Capital n'est pas consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 dans la mesure où la société est en phase de développement. Les titres de participation de NEOt Capital sont par conséquent présentés comme des instruments financiers non détenus à des fins de transaction (cf. Note 3.3.7).

Le Groupe a signé le 25 mars 2022 un engagement ferme portant sur l'acquisition de l'intégralité des actions NEOt Capital détenues par le partenaire Mitsubishi Corporation (soit 42,5%). Cette opération est non finalisée à la date du 6 avril 2022 portant sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 (cf. Note 9.1). Des opérations de refinancement sont également prévues courant 2022 avec le partenaire EDF. Ces opérations conduiront à terme en 2022 à une détention estimée entre 45% et 50% de Forsee Power dans le capital social de NEOt Capital. Forsee Power et le partenaire EDF se sont engagés à détenir le même nombre d'action du capital de NEOt Capital et en assurer une co-gouvernance de type *joint-venture* qui aboutira à la comptabilisation de la participation NEOt Capital selon la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Méthodes comptables et règles d'évaluation

3.3.1. Présentation des éléments non courants et courants

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs en courants et non courants conformément à la norme IAS 1 relative à la présentation des états financiers.

Les actifs et passifs sont présentés en courants lorsque :

- Le Groupe s'attend à pouvoir réaliser l'actif ou régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- L'actif ou le passif sont détenus aux fins d'être négociés ou de transactions ;
- L'actif se compose de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie ;

Tous les actifs ou passifs ne répondant pas à l'un des critères ci-dessus sont présentés en non courants.

Les actifs financiers non courants et les autres actifs non courants évalués au coût amorti sont présentés avec une actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine correspondant généralement au taux d'Euribor 1 an à la date de clôture des états financiers consolidés.

3.3.2. Goodwill

Les goodwill complets issus de regroupement d'entreprises sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) concernée. Les UGT sont définies comme étant le plus petit groupe d'actifs liés générant des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des flux de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet de test de dépréciation à travers l'UGT à laquelle ils appartiennent, au moins à chaque date de clôture. Une dépréciation liée à une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable dont la méthode de détermination est présentée ci-dessous. La dépréciation à constater au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles, et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne « Dépréciations des goodwill ».

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité d'une UGT, les flux de trésorerie futurs sont actualisés au taux, après impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT. Le Groupe utilise un taux d'actualisation par UGT pour ses flux de trésorerie futurs tenant compte du risque pays et des taux d'imposition par zone géographique, et d'une prime en cas de non réalisation des hypothèses retenues dans le plan d'affaires. Ce taux d'actualisation est calculé en fonction du coût moyen des capitaux employés. Les flux futurs de trésorerie sont déterminés sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées. Le Groupe utilise les prévisions les plus récentes, le plan entre 2022 et 2027 tel que présenté lors de l'opération d'introduction en bourse, et au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux de croissance long terme déterminé par zone géographique.

3.3.3. Frais de développement

Les dépenses engagées au titre des frais de développement sont inscrites obligatoirement en immobilisations incorporelles quand les conditions définies par la norme IAS 38 sont réunies :

- Faisabilité technique, et capacité technique pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif
- Intention d'achever le développement, capacité à utiliser ou à vendre l'actif, et disponibilité des ressources financières ;
- Probabilité de l'existence d'avantages économiques futurs ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses engagées.

Les dépenses engagées au titre des frais de développements portent sur l'amélioration de produits ou de technologies qui seront utilisés par un ou plusieurs clients. Le Groupe évalue régulièrement à travers un Comité de suivi des projets les dépenses éligibles, principalement du temps passé, la date de début de projet et la date estimée de fin de projet (« SOP Date »).

Les durées d'amortissement des projets de développement sont issues du retour d'expérience interne relative à la durée de vie des technologies développées sur les divisions actuelles. La

durée d'amortissement choisie pour l'ensemble des projets est de 5 ans à partir de la date estimée de fin de projet.

Les dépenses engagées ne répondant pas aux critères d'activation des frais de développement, et les dépenses engagées au titre des frais de recherche, sont comptabilisées en charges de la période et sont présentées en note 7.2.

3.3.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles, figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition ou de production, ou leur juste valeur quand elles ont été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, diminué des amortissements cumulés et des dépréciations liées à des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles au coût historique amorti.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Lorsque cela est applicable, le coût total de l'actif corporel est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément étant comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les amortissements ont été déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, en fonction de leur utilisation probable. Les durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité des composants de chaque immobilisation comme suit :

Logiciels et licences	Linéaire	5 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Installations générales et agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

3.3.5. Contrats de location

La norme IFRS 16 sur les contrats de location remplace la norme IAS 17 et les interprétations liées. Elle introduit un principe unique de comptabilisation des contrats de location pour les preneurs avec la reconnaissance d'un actif immobilisé et d'une dette de location pour la grande majorité des contrats.

Le preneur enregistre ainsi :

- Un actif non courant représentatif du droit d'utilisation du bien loué à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ;
- Une dette financière représentative de l'obligation de payer ce droit au passif de l'état de la situation financière consolidée ;

- Des dotations aux amortissements des droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les dettes de location au compte de résultat consolidé.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation du droit d'utilisation et du passif locatif sont :

- La durée d'un contrat de location. Elle correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, à laquelle s'ajoutent les périodes optionnelles de renouvellement ou de résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer (pour l'option de renouvellement) ou de ne pas exercer (pour l'option de résiliation). La probabilité d'exercer ou de ne pas exercer une option est déterminée par typologie de contrat ou au cas par cas sur la base des dispositions contractuelles et réglementaires et de la nature de l'actif sous-jacent (en particulier, sa spécificité technique et son emplacement stratégique) ;

Les durées retenues pour les contrats de location des bâtiments industriels et commerciaux correspondent à la durée des périodes exécutoires contractuelles les plus longues en cas de présence d'option de résiliation pour les baux commerciaux français. Cette durée reflète la meilleure estimation du Management pendant laquelle le Groupe est raisonnablement certain de poursuivre le contrat bail jusqu'à son terme. Les périodes de tacite prolongation du bail initial n'ont pas été retenues dans l'évaluation de la durée initiale du bail par le Management au regard de l'évolution possible des besoins futurs du Groupe pouvant conduire à une adaptation de la taille de certains sites.

Ainsi les durées retenues pour l'évaluation des contrats de location pour les bâtiments industriels et commerciaux sont :

- L'échéance du bail BEFA du site industriel situé à Chasseneuil-du-Poitou soit le 2 août 2033 ;
- L'échéance au 29 février 2024 pour le site situé à Zhongshan ;
- Et au 30 avril 2026 pour les locaux commerciaux situés à Ivry-sur-Seine.

Le Management réexamine les durées à chaque date de clôture les durées des contrats de location soit par reconduction du contrat initial, soit par utilisation d'une période de tacite prolongation, en fonction de la survenance d'évènements.

- Le taux d'actualisation du passif locatif : le taux d'actualisation retenu est le taux d'emprunt marginal du preneur (prime de risque ajouté au spread de la société par rapport au taux sans risque).

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 pour évaluer les passifs financiers sont les suivants :

Durée du contrat	Nature de l'actif loué	Nombre de contrats	France	Chine	Pologne
Inférieure à 3 ans	Véhicules Equipements et outils industriels Locaux de courte durée > 12 mois	19	entre 3,21% et 4,02%	NA	entre 3,21% et 4,02%
Entre 4 et 7 ans	Equipements et outils industriels	5	3,84%	NA	NA
Supérieure à 7 ans	Bâtiments industriels et locaux commerciaux	8	Entre 3,21% et 3,721%	3,72%	NA

À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimum restant à effectuer sur la période non résiliable du contrat ainsi que des paiements liés aux options que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. Ce montant est ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À cette même date, le droit d'utilisation est comptabilisé pour une valeur correspondant au montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, (i) les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur, (ii) les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ainsi que (iii) l'estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat, y compris les options de résiliation anticipée et de renouvellement que le preneur est raisonnablement certain d'exercer. Lorsque le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou lorsqu'il comprend une option d'achat, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent selon les mêmes conditions que celles appliquées aux actifs détenus en propre.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et le remboursement du principal du passif locatif et sont reconnus dans les flux sur les opérations de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Par la suite, la dette et le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent doivent être ré-estimé pour prendre en compte les situations suivantes :

- La révision de la durée de location ;
- Toute modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option de résiliation anticipée ou de renouvellement ;
- La ré-estimation des garanties de valeur résiduelle ;
- La révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers ;
- Les ajustements des loyers.

Les principales mesures de simplifications prévues par la norme et retenues par le Groupe sont (i) l'exclusion des contrats de courte durée et (ii) l'exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les loyers des contrats exclus du scope de la norme IFRS 16 ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, sont comptabilisés en charges opérationnelles.

3.3.6. Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés à durée de vie définie font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période, et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Les actifs immobilisés à durée de vie indéfinie, tels que les goodwill et les immobilisations en cours, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture, et lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période.

Des tests de dépréciation sont réalisés en comparant la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

3.3.7. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9, et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Un actif financier est classé en fonction du modèle de gestion du Groupe qui est basé sur l'intention de recouvrement de flux de trésorerie contractuels d'une part, et d'autre part du respect des caractéristiques contractuelles de l'actif au test SPPI (*solely payments of principal and interest* ou du « prêt basique »).

- Actifs financiers au coût amorti comprenant :

Placements détenus jusqu'à l'échéance tels que les dépôts et cautionnements : titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, puis ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est enregistrée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, intégrant une perte de crédit future attendue, c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Prêts et créances rattachés ou non à des participations : cette catégorie enregistre les actifs financiers non dérivés à paiement déterminé ou déterminable. Ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et les créances dont l'échéance est inférieure à 12 mois après la date de clôture ne sont pas actualisés. Une dépréciation est enregistrée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, intégrant une perte de crédit future attendue, c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat tels que les placements VMP : correspondent à des actifs titres acquis par le Groupe dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur (hors coûts direct de transaction comptabilisés en résultat). A chaque arrêté comptable les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

- Actifs financiers à la juste valeur en contre partie des autres éléments du résultat global (OCI)

Le Groupe a opté pour les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour la présentation en contre partie des autres éléments du résultat global (OCI) et non en résultat. Cette catégorie regroupe les autres actifs financiers tels que des participations non consolidées et non comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces titres sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition (frais de transaction inclus). A chaque arrêté, ces actifs sont évalués à leur juste valeur selon IFRS 13. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans une réserve spéciale des « Autres éléments du résultat global » (OCI). En cas de signe de diminution de la juste valeur, la moins-value latente est comptabilisée également en capitaux propres. Les variations de la juste valeur ne sont pas recyclables dans le résultat de l'exercice au moment de la cession de ces actifs. Les dividendes perçus sont comptabilisés au résultat de l'exercice, sauf pour les dividendes perçus immédiatement après l'acquisition des titres qui sont alors présentés en OCI.

Il n'a pas été identifié d'instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2021 hormis la participation non consolidée NEoT Capital. Les titres non consolidés de NEoT Capital, société en développement, ont été évalués à la juste valeur. En l'absence de marché actif, le Groupe évalue la juste valeur de la participation

NEoT Capital sur la base d'une quote-part de capitaux propres et sur les perspectives de rentabilité de cette participation limitée aux capitaux investis au 31 décembre 2021.

3.3.8. Stocks

Les stocks sont composés de matières premières et autres approvisionnements, de pièces achetées (cellules de batteries, composants ...), de produits semi-finis/semis-assemblés et de produits finis.

Les stocks de matières premières, autres approvisionnements et pièces achetées sont évalués au coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré (CMUP). Ce coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les frais d'approche (transport et passage en douane) et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production qui intègre les frais d'approches, droits de douanes, coûts de transport sur achat, ainsi que les coûts de main d'œuvre de production. Les frais financiers ne sont pas présentés dans l'évaluation des stocks.

Les stocks sont dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation des produits à la date de clôture de l'exercice.

Une dépréciation des stocks est évaluée au cas par cas en tenant compte à la fois des perspectives de vente d'un produit par rapport à l'avancement de son cycle de vie et de l'évolution des prix de vente du marché du kWh. La dépréciation vient prendre en compte à la fois les produits finis mais également les composants qui ne pourraient pas être utilisés dans la production d'une autre gamme de batteries. Elle ramène la valeur nette à la valeur nette de réalisation à laquelle il est probable de vendre ce produit ou d'utiliser ces composants. Les cellules et composants à faibles rotation, et certains produits finis sont ainsi dépréciés en totalité.

Les marges internes pratiquées entre les différentes sociétés du Groupe sur des marchandises présentées en stock à la date de clôture, sont éliminées des états financiers consolidés.

3.3.9. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur et principalement composées de la différence entre le chiffre d'affaires constaté, facturé, et les encaissements reçus des clients notamment en présence d'acomptes versés.

Le Groupe a opté pour le modèle simplifié pour les dépréciations des créances dans la mesure où les créances commerciales ne comportent pas de composante de financement significative. La dépréciation est évaluée à la date de comptabilisation initiale et tout au long de la vie de la créance, et correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

La perte de crédit attendue est évaluée à partir d'une matrice de dépréciation établie à partir de l'historique d'impayés, ajusté d'information prospective (*forward-looking*). Le taux moyen de perte historique sur le chiffre d'affaires observé sur les 5 dernières années est inférieur à 0.04%, et le taux moyen de perte de crédit historique sur l'encours client est inférieur à 0.2%.

Les dépréciations sur créances clients sont comptabilisées en résultat sur la ligne « Dépréciations nettes ».

3.3.10. Instruments de financement du BFR

Le Groupe dispose de plusieurs instruments de financement de son Besoin en fonds de roulement

(a) Programme d'affacturage avec recours

Les créances clients cédées et mobilisées auprès d'établissements de crédit sans transfert du risque de crédit sont maintenues dans les états financiers au poste « Créances clients ».

La trésorerie issue des opérations de créances cédées et mobilisées auprès de l'organisme financier d'affacturage est présentée en dette financière nette des réserves et dépôts de garantie appliqués par l'organisme d'affacturage.

Le Groupe disposait d'un seul contrat d'affacturage avec recours au 31 décembre 2020 (contrat BNP Paribas Factor) pour un encours à durée indéterminée limité à 3 550 K€. Ce contrat a été clôturé au 31 décembre 2021.

L'encours de créance financé par l'affacturage avec recours est présenté en Note 7.6.

(b) Programme d'affacturage sans recours

Le Groupe a renégocié fin 2020 ses contrats d'affacturage et dispose d'un programme d'affacturage sans recours, c'est-à-dire avec un transfert des risques de retard de paiement, d'impayé, de change, et une limitation des recours du factor en cas de non paiements des créances garanties

Le contrat d'affacturage renégocié transférant au factor les droits contractuels aux flux de trésorerie et la quasi-totalité des risques et avantages associés, les créances clients cédées et mobilisées sans recours sont conformément à IFRS 9 décomptabilisées du poste « Créances clients » du bilan consolidé à l'exception des dépôts de garantie maintenus au poste « Actifs financiers ».

Le contrat d'affacturage sans recours (contrat HSBC Factoring France) couvre un encours à durée indéterminée limité à 3 500 K€ réparti entre 3 300 K€ pour les créances libellées en Euro et 200 K€ pour les créances libellées en dollar américain (\$), et un encours couvrant le marché export pour 700 K\$.

L'encours de créance financé par l'affacturage sans recours est présenté en Note 7.6.

(c) Contrat d'affacturage inscrit dans un programme de reverse factoring d'un client

Un contrat d'affacturage inscrit dans un programme de *reverse factoring* d'un client (Heuliez Bus-IVECO-Case NewHolland) auprès d'un établissement bancaire (Banco Santander) a été mis en place avec des modalités de règlement par escompte variable selon la maturité de la créance à la date de la cession au factor.

Ce contrat d'affacturage est sans recours au moment de l'escompte, c'est à dire avec un transfert des risques de retard de paiement, d'impayé, de change, et une limitation des recours du factor en cas de non paiements des créances garanties, conduisant selon IFRS 9 à la décomptabilisation des créances clients dès la présentation à l'escompte auprès du factor.

Cet affacturage est à durée illimitée et sans plafond sur les créances du client Heuliez-Iveco (groupe Case New Holland).

L'encours de créance financé par l'affacturage inscrit dans un programme de *reverse factoring* est présenté en Note 7.6.

(d) Gage sur espèces sur lettre de Crédit Stand-by

Le Groupe dispose de lettre de crédit stand-by (*stand by letter of credit* SBLC Documentaire) à hauteur de 7 000 K\$ (soit 6 180 K€ au 31 décembre 2021) auprès d'un établissement bancaire au profit d'un fournisseur étranger jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette SBLC Documentaire est garantie par un gage sur espèces pour un montant de 4 500 K\$ (soit 3 973 K€ au 31 décembre 2021). Cette trésorerie n'étant pas immédiatement disponible, ce gage sur espèce n'est pas présenté dans le poste « Trésorerie » mais dans le poste « Actifs financiers » conformément à IAS 7.

Ce gage en espèce a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

Le montant du gage en espèces est présenté en Note 7.4.

(e) Gage sur stock

Des nouvelles lignes de financement à hauteur de 9 M€ au taux de Euribor 3 Mois + 2% ont été obtenues pour la période du 30 juin 2021 jusqu'au 30 juin 2022. Le taux EURIBOR est flooré au taux de 0% conduisant un taux d'intérêt minimum de 2%.

Ces nouvelles lignes de crédit sont garanties par des gages sur les stocks de cellules et de pièces électrotechniques et à hauteur de 11 700 K€. Ces gages sur stocks sont sans dépossession publiée et les bénéficiaires de cette garantie n'imposent pas de condition particulière hormis les clauses usuelles (suivi d'un état des stocks gagés, état de suivi des valeurs).

Les stocks gagés sont maintenus dans le poste « Stocks de matières premières et autres approvisionnement » à l'actif du bilan compte tenu de l'absence de transfert des risques aux établissements bancaires et du maintien des avantages économiques.

Le Groupe dispose toujours de ces nouvelles lignes de financement à la date du 31 décembre 2021.

Le montant nul du gage en stock est confirmé en Note 7.5.

Les commissions et charges d'intérêts relatives à ces programmes de financement sont présentés en Résultat financier du compte de résultat.

3.3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les dépôts à vue en euro (€) et en devise dollar américain (\$), et des placements à court terme offrant une grande liquidité et non soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture (actifs financiers à la juste valeur par résultat). Les variations de valeur sont enregistrées en « Résultat Financier ».

3.3.12. Capital et frais d'émission de capital

Les instruments de capitaux propres sont enregistrés lors de leur émission à leur prix de transaction déduction faite des coûts de transaction. Les instruments de capitaux propres ne donnent pas lieu à réévaluation. Si l'instrument de capitaux propres est annulé ou racheté, la

contrepartie versée est directement déduite des capitaux propres et aucun profit ou perte n'est enregistré en résultat.

Les frais directement attribuables aux émissions d'augmentation de capital sont comptabilisés en déduction de la prime d'émission, c'est-à-dire en déduction des capitaux propres conformément à IAS 32. Les frais directement attribuables aux émissions d'augmentation de capital sont comptabilisés nets d'impôts différés dès lors qu'il existe une probabilité de récupération des économies d'impôt (cf. Note 3.3.25.2).

3.3.13. Contrat de liquidité sur actions

La société a signé en novembre 2021 un contrat-mandat d'animation avec une société indépendante prestataire de services d'investissement (PSI) pour intervenir sur le compartiment B du marché Euronext Paris en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation de l'action Forsee Power.

Ce contrat a été conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction sauf en cas de résiliation, et avec un plafond global (espèces et titres) de 500 K€.

Les fonds en espèces mis à disposition à la société prestataire de services d'investissement pour l'animation sont comptabilisés et présentés en « Actifs financiers non courant » au bilan. Les plus ou moins-values réalisées sur la cession des titres sont constatées directement dans les capitaux propres.

Les achats et ventes d'actions propres réalisés par le prestataire de services d'investissement pour le compte de Forsee Power sont comptabilisés directement dans les capitaux propres du Groupe comme toute opération directe sur les actions propres. La variation de juste valeur (plus ou moins-values latentes) sur les titres détenus est constatée directement dans les capitaux propres.

3.3.14. Paiements réalisés avec des actions

3.3.14.1. Transactions avec des actionnaires investisseurs

Les transactions basées sur des actions avec des associés investisseurs ne sont pas qualifiées de paiements en actions selon IFRS 2 mais sont assimilés à des instruments de capitaux propres et traités selon IAS 32. Ils sont enregistrés en capitaux propres pour leur prix de transaction (montant de la souscription) et ne sont pas réévalués lors des arrêts ultérieurs.

Les Bons de Souscription d'Actions de *warrant* d'indemnisation (BSA_G) correspondent à des instruments émis par la société au profit d'investisseurs associés, et sont présentés en Note 7.9.3.1.

3.3.14.2. Transactions avec le Management et les salariés

Les distributions de stock-options (SO) et d'actions gratuites (AGA) auprès de membre du personnel sont assimilées à des paiements en actions et sont évaluées et présentées dans les états financiers consolidés conformément à la norme IFRS 2.

Les paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux en contrepartie des services rendus par les membres du personnel. L'évaluation à la juste valeur est établie au jour de la date d'attribution des stock-options (SO) et des actions gratuites (AGA), au moyen du modèle d'évaluation financière des options de Black & Scholes. Ce modèle d'évaluation comprend plusieurs hypothèses et variables complexes : la valeur de l'action de la société, la durée de vie de l'option, le prix d'exercice, la volatilité attendue de l'action, le taux sans risque, la

prime de risque de l'action, la prime de liquidité de l'action ... Ces paramètres sont déterminés en fonction du planning attendu de l'exercice des options et des bons d'actions gratuites.

Le coût d'un paiement effectué en actions est comptabilisé en charge de la période sur la ligne « Charges de personnel », en proportion des services rendus à partir de la date d'attribution des actions gratuites. Si la période d'acquisition des droits s'étale sur plusieurs périodes, le coût d'un paiement en action est réparti au prorata *temporis*.

Le coût est ajusté à chaque date de clôture si au cours de la période le nombre d'actions à émettre varie. Le coût comptabilisé en charge n'est pas repris au résultat même si l'option n'est pas exercée par le bénéficiaire.

La charge relative à la contribution patronale URSSAF de 30% est comptabilisée à la date d'attribution des stocks options. La charge relative à la contribution patronale URSSAF de 20% sur les actions gratuites est comptabilisée à la date d'attribution des actions gratuites et proratisée sur la période d'acquisition des droits.

3.3.15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 selon :

- Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les véhicules mis à disposition du personnel qu'ils soient acquis par le Groupe ou financés au moyen d'un contrat de location financement, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel ;
- Les avantages à long terme, telles que les médailles du travail et les primes payables au-delà des 12 mois suivant la clôture de l'exercice ;
- Les indemnités de fin de contrat ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestations définies ou à cotisations définies).

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Avantages du personnel » et présentés en Note 8.4 ci-dessous.

Le Groupe verse à différents régimes à cotisations définies pour :

- Les salariés français des cotisations à des organismes de prévoyance au titre des deux régimes de retraite de base (obligatoire et complémentaires) ;
- Les salariés situés en Chine des cotisations au régime de retraite de base et au régime complémentaire obligatoire ;
- Pour les salariés situés en Pologne des cotisations à l'Institut public d'assurance sociale (ZUS) pour les deux régimes de retraite obligatoires (répartition et capitalisation), et n'a pas souscrit de contrat d'assurance à titre volontaire.

Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne « Avantages du personnel » en contrepartie d'une dette sociale courant jusqu'au paiement de ces primes.

Le Groupe n'a pas mis en place d'avantage au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies. Son engagement se limite au régime des indemnités légales de fin de carrière pour les salariés français qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation prend en compte les dispositions de l'IFRIC sur IAS 19 publiée en avril 2021 relative à l'attribution

des droits aux années d'ancienneté. Cette obligation est ensuite actualisée pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses financières et des hypothèses démographiques présentées en Note 7.11.2. Les coûts relatifs aux services rendus par les membres du personnel au cours de la période, le coût des services passés c'est-à-dire les profits ou pertes relatifs à une modification conventionnelle ou réglementaire du régime et/ou la réduction du régime (diminution importante du nombre de personnel couvert par le régime), sont présentés en compte de résultat sur la ligne « Avantages du personnel ». Les écarts actuariels relatifs à la variation des hypothèses financières et démographiques, et le coût des services passés en cas de réduction non significative du régime (départ des membres du personnel représentant moins de 10% de l'effectif concerné par le régime) assimilé à des écarts actuariels d'expérience, sont présentés dans l'état des Autres éléments du résultat global (OCI).

3.3.16. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès qu'il existe une obligation, nettement précisée quant à son objet, résultant d'événements survenus ou en cours, et rendant probable une sortie de ressources mais dont l'échéance reste incertaine. Le montant provisionné dans la situation financière est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture, en excluant les produits éventuellement attendus. Chaque risque ou charge fait l'objet d'une évaluation au cas par cas à la date de clôture et les provisions sont ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les provisions sont présentées en provisions courantes si elle couvre une obligation devant être réglée ou dénouée dans les 12 mois suivants la date de clôture, à défaut les provisions sont présentées en non courantes.

Les provisions non courantes sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif conformément à la norme IAS 37.

Les actifs et passifs éventuels, c'est-à-dire un actif ou un passif dont l'existence dépend d'événements futurs incertains, ne sont pas comptabilisés dans la situation financière à l'exception des passifs éventuels reconnus lors d'un regroupement d'entreprises.

Le Groupe est soumis en tant que producteur aux obligations légales et réglementaires suivantes :

- L'obligation de réparation ou de remplacement de tout élément défectueux des systèmes de batteries vendues qualifiée de « provision SAV ».

Cette obligation est couverte dans les comptes par une provision « SAV » évaluée sur la base d'un pourcentage de chiffre d'affaires (2,5% des ventes hors ventes d'extension de garantie). Ce pourcentage a été déterminé sur la base à la fois d'un benchmark sectoriel et d'une estimation des coûts probables de réparation pondérée par une probabilité de retour. Le Management affinera cette estimation sur la base des coûts réels de réparation.

- L'obligation de collecte et de traitement des batteries en fin de vie (réglementation européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques – DEEE).

Cette obligation est couverte dans les comptes par une provision dénommée « recyclage » évaluée en fonction du parc d'éléments vendus (au poids) et à recycler à terme.

3.3.17. Dettes financières

Les passifs financiers sont évalués selon les dispositions de la norme IFRS 9, et présentés selon les normes IAS 32 et IFRS 7.

Ils sont enregistrés à leur juste valeur au moment de leur acquisition (coût de transaction incrémentaux et directement rattachables à la dette) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières sont ventilées dans les états financiers consolidés entre :

- Les emprunts et dettes financières à long terme pour la partie des dettes supérieure à 12 mois après la date de clôture, qui sont classés en passifs non courants ;
- Les emprunts et dettes financières à court terme pour la partie inférieure à 12 mois après la date de clôture, qui sont classés en passifs courants.

Les dettes financières non courantes rémunérées ne font pas l'objet d'une actualisation à la date de clôture.

La trésorerie issue des opérations de créances cédées avec recours et mobilisées auprès de l'organisme financier d'affacturage est présentée en dette financière nette des réserves et dépôts de garantie appliqués par l'organisme d'affacturage

Le Groupe ne dispose pas de passif financier évalué à la juste valeur (autres que des instruments dérivés) dans l'état de la situation financière à la date de clôture.

Les passifs financiers obtenus dans des conditions hors marché (emprunt à taux zéro ou à taux inférieur au taux du marché) sont présentés à leur juste valeur avec contrepartie du profit en résultat. Le profit est par la suite repris en résultat pour être intégré au taux d'intérêt effectif de l'emprunt pour ramener ce dernier au taux normal du marché.

Les frais d'émission d'emprunt sont présentés en déduction de la juste valeur initiale de la dette émise, et étalés sur la durée de vie de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.3.18. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et son paiement passif.

3.3.19. Instruments dérivés

Les Bons de Souscription d'Action (BSA) émis par la société ne répondant pas à la définition d'un instrument de capitaux propres, c'est-à-dire lorsque le dénouement de l'instrument ne se traduit pas par la remise d'un nombre fixe d'actions de la société, sont classés et évalués comme un instrument dérivé et présenté au passif.

Cet instrument financier passif est évalué à la juste valeur à la date d'émission de l'instrument, et à chaque date de clôture. L'estimation de la juste valeur, qui correspond au coût de l'option en cas d'exercice de ces BSA, requiert de recourir au modèle d'évaluation des options de Black & Scholes qui prend en compte des hypothèses et variables complexes : la valeur de l'action de la société, la durée de vie de l'option, le prix d'exercice, la volatilité attendue de l'action, le taux sans risque, la prime de risque de l'action, la prime de liquidité de l'action. La variation de juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat et présentée en charge financière.

3.3.20. Comptabilité de couverture

Le Groupe a souscrit sur l'exercice 2021 des couvertures de change (contrat à terme) sur la devise dollar américain (\$) pour limiter le risque de change dans le règlement des factures auprès de certains fournisseurs. Les contrats à terme sont individuellement souscrits en notionnel pour le montant de la dette fournisseur, dans la même devise et avec la même maturité que la dette fournisseur.

Le Management a opté pour l'application de la comptabilité de couverture selon IFRS 9 afin de refléter dans les états financiers l'impact de la gestion du risque de change par l'utilisation des contrats à terme de devise (*currency forward*).

Le Management a établi, pour s'assurer des critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture, une documentation de la couverture précisant la stratégie et l'objectif de la gestion du risque de change de la devise dollar \$, la nature du risque de change, le type de relation de couverture et l'identification des éléments couverts et de l'instrument de couverture. Des tests qualitatifs d'efficacité par comparaison des caractéristiques principales et des tests quantitatifs d'efficacité (*dollar offset method*) sont établis pour vérifier que le ratio de couverture est approprié, et qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les dettes fournisseurs en devise et la couverture constituée de contrat à terme en devise.

Le dérivé de couverture en devise est présenté au bilan dans le poste dette financière.

La variation de juste valeur de la couverture de devise est comptabilisée en résultat de la période dans le poste « Achats consommés ». De même la variation de juste valeur de la dette fournisseurs en devise entre le taux de conversion initial et le taux de conversion à la date de clôture de la période, est comptabilisée en résultat dans le poste « Achats consommés ». En conséquence les variations de juste valeur constatées au résultat sur les instruments de couverture constitués de contrats à terme et sur l'élément couvert constitué des dettes fournisseurs, se compensent à l'inefficacité de la couverture près.

Le report et le déport des contrats à terme sont exclus de la comptabilisation de la couverture.

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change en cours à la date du 31 décembre 2021.

3.3.21. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des transactions libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à la clôture. Les gains et pertes de change en résultant sont inscrits au compte de résultat :

- En résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- En produits de trésorerie ou dans le coût de l'endettement financier pour les opérations financières.

3.3.22. Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont évalués et présentés selon la norme IFRS 15. Les revenus sont évalués en fonction du transfert de contrôle.

Les passifs sur contrats sont constitués des produits constatés d'avance sur les facturations émises de batteries non encore livrées au client et d'extension de garantie sur des batteries.

Le Groupe ne dispose pas d'engagement de retour de marchandises ou d'engagement de reprise, hormis engagements légaux et réglementaires constitués des engagements de SAV et de recyclage (cf. Note 3.3.16).

Les produits dont le recouvrement n'est pas probable ne sont pas reconnus dans les états financiers de la période de réalisation de l'opération.

3.3.23. Subventions d'exploitation, Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les produits relatifs aux subventions d'exploitation sont présentés en autres produits opérationnels.

Des crédits d'impôt recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Le produit relatif au crédit d'impôt recherche est présenté en déduction des charges auxquelles le CIR est lié, net des honoraires engagés au titre de l'évaluation de ce crédit d'impôt. Les flux de trésorerie issus du Crédit d'impôt recherche sont présentés dans les flux de trésorerie relatifs aux opérations de financement.

Les subventions d'exploitation ayant le même fonctionnement que le CIR sont traitées de la même façon que le CIR.

Les créances fiscales relatives au crédit d'impôt sont présentées en « Autres actifs non courants » si le règlement ou l'imputation sur les impôts exigibles est supérieur à 12 mois après la date de clôture, et font l'objet d'une actualisation lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

3.3.24. Subventions publiques

Les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) obtenus à taux zéro, sont des prêts à taux inférieur aux conditions de marché.

La différence entre le montant reçu en trésorerie et la juste valeur initiale du prêt octroyé (comptabilisé conformément à IFRS 9) constitue une aide ou subvention publique reçue selon IAS 20. En conséquence, l'emprunteur :

- Comptabilise la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener à la date d'émission le taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale. La décote est reprise selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts PGE dans le compte de résultat en charge financière avec une partie actuarielle
- Comptabilise l'avantage reçu (contrepartie de la décote) comme une subvention c'est-à-dire en produits constatés d'avance. Cette aide est étalée sur la durée de vie des emprunts

selon la méthode du taux d'intérêt effectif conformément à IFRS 9, et présentée au compte de résultat dans le poste « Autres produits financiers ».

3.3.25. Fiscalité

3.3.25.1. Impôts sur les sociétés

Il n'existe pas de périmètre d'intégration fiscale en France au sein du Groupe au 31 décembre 2021.

3.3.25.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur dans les états financiers consolidés d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale conformément à la norme IAS 12. Les différences permanentes telles que les dépréciations des goodwill et les paiements en actions ne font pas l'objet d'une fiscalité différée.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation des impôts différés sont ceux relatifs à l'entité fiscale dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif. Les impôts différés ont par conséquent été comptabilisés en fonction des échéances de retournement des différences temporaires et des nouveaux taux d'imposition issus de la loi de finance 2022 pour les sociétés françaises (taux progressif jusqu'à 25% en 2022).

Les effets de modification des taux d'imposition (report variable) sont inscrits dans le compte de résultat de la période au cours duquel le changement a été décidé par l'administration fiscale locale sauf lorsque la contrepartie a été comptabilisée initialement en capitaux propres, dans ce cas l'effet de changement de taux est comptabilisé également dans les capitaux propres.

Les impôts différés actifs et impôts différés passifs sont présentés en position nette (impôts différés nets) pour chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et impôts différés passifs ne sont pas présentés en position nette en fonction de la maturité du retournement des différences temporaires (i.d. impôts différés nets à moins de 12 mois, et impôts différés nets à plus de 12 mois).

En présence d'impôts différés nets actifs générés par des déficits fiscaux reportables, les impôts différés actifs sont comptabilisés (reconnus) dans la situation financière uniquement s'il est fortement probable qu'ils seront imputés sur un horizon de 3 ans sur les bénéfices fiscaux futurs prévisionnels de l'entité concernée en tenant compte des règles fiscales d'imputation et d'étalement.

Les impôts différés actifs non reconnus sont mentionnés dans la Note 7.19.

Les impôts différés sont présentés dans la partie non courante de la situation financière et ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.3.26. Contribution Economique Territoriale (CET)

La Contribution Economique Territoriale de la société Forsee Power SA est présentée au compte de résultat consolidé :

- En « Impôts et Taxes » pour la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), celle-ci étant assise sur la valeur locative des seuls biens passibles de taxes foncières, elle est de ce fait assimilable à une charge opérationnelle ;

- En « Impôt sur les sociétés » pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), celle-ci étant assise sur la valeur ajoutée produite par la société Forsee Power SA, elle présente les caractéristiques des impôts sur le résultat au regard de la norme IAS 12. Les retraitements affectant la valeur ajoutée telle que définie par le Code Général des Impôts pour la détermination de la CVAE, font l'objet d'un impôt différé au taux de la CVAE conformément à la norme IAS 12.

Néanmoins, la charge relative à la CVAE est nulle sur les périodes présentées.

3.3.27. Résultat Opérationnel Courant (ROC)

La performance opérationnelle du Groupe est évaluée sur la base du « Résultat Opérationnel Courant » établi selon la recommandation n° 2020-01 de l'ANC de mars 2020.

3.3.28. Résultat Opérationnel Non Courant (RONC)

Le Résultat Opérationnel Non Courant comprend les opérations relatives à des événements majeurs survenus pendant l'exercice, et dont les montants sont particulièrement significatifs pour fausser la lecture de la performance de l'activité si ces éléments étaient présentés dans les postes des autres éléments du compte de résultat. Ces événements sont en nombre limité, inhabituels et peu fréquents.

Les éléments présentés dans le Résultat Opérationnel Non Courant peuvent comprendre des opérations telles que : les frais liés à l'introduction en Bourse non éligibles à une imputation en minoration de la prime d'émission, les frais d'acquisition des titres de participation, les opérations relatives aux cessions des titres de participation, les dépréciations sur les goodwill et les dépréciations sur les valeurs d'actifs de matérialité significative, les coûts relatifs à des restructurations, les coûts relatifs à un litige d'un montant significatif ...

Le détail du Résultat Opérationnel Non Courant 2021 est présenté en Note 8.7.

3.3.29. Résultat financier

Le résultat financier comprend les éléments encaissés suivants :

- Les produits financiers encaissés d'instruments financiers tels que les revenus des titres, des prêts et des créances ;
- Les charges financières décaissées telles que les charges financières sur les découverts bancaires, sur les emprunts, sur les locations financements, sur l'affacturage, mais également les frais relatifs aux services bancaires ;

Le résultat financier comprend également les éléments calculés suivants :

- Les effets de l'actualisation des éléments de la situation financière ;
- La variation de la juste valeur des instruments financiers avec une relation de couverture de flux de trésorerie ;
- Les dépréciations des actifs financiers évalués au coût amorti ;

Le coût de l'endettement net est constitué des charges financières décaissées déduction faite des produits financiers encaissés, et est présenté en Note 8.8.

3.3.30. Résultat par action

Le résultat net de base par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux associés de la société Forsee Power SA par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions propres détenues sur la période au travers du programme de liquidité (cf. Note 3.3.13) ne sont pas retenues dans le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur les périodes présentées est ajusté pour tenir compte des événements qui ont changé le nombre d'actions ordinaires en circulation sans changement correspondant des ressources, tels que le fractionnement d'action ou l'émission d'actions gratuites. Le nombre d'actions ordinaires en circulation est ainsi ajusté au prorata de la modification comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation présenté au titre de l'exercice comparatif au 31 décembre 2020 a ainsi été ajusté de la réduction de la valeur nominale des actions Forsee Power SA décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2021.

Le résultat net dilué par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux associés de la société Forsee Power SA par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de la période.

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le bénéfice net par action.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Le résultat net dilué par action est selon IAS 33 égal au résultat net par action en présence d'un résultat déficitaire.

3.3.31. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante distincte :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles le Groupe est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges, y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatives à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Management du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Groupe est mono-secteur selon IFRS 8.

Le Groupe comporte néanmoins deux segments d'activité appelés :

- « *Light Vehicles and Industrial Tech* » (ci-après « Lev & Ind Tech ») : regroupant le marché de la mobilité électrique légère ainsi que celui d'autres applications électriques (scooter électrique, véhicules légers de 2 à 4 roues, vélo électrique, équipements médicaux, objets connectés, domotique, robotique et outillage professionnel) ;
- « *Heavy Vehicles* » (ci-après « HeV ») : regroupant le marché des solutions adaptées au développement des véhicules à motorisation électrique ou hybride des différents moyens

de transport (bus, véhicules utilitaires et de « dernier kilomètre », tramways, trains, camions et marine) et du stockage stationnaire (résidentiel, commercial et industriel).

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est le segment d'activité, le second est le segment géographique.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans la Note 6 ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

La mesure de la performance de chaque segment d'activité est effectuée à partir du chiffre d'affaires ; l'allocation de certains coûts par segment n'est à ce jour pas suivie dans le reporting interne du Management.

Le Président Directeur Général (PDG) et le Comité Exécutif (Comex) de la société Forsee Power SA constituent les principaux décideurs opérationnels du Groupe.

3.3.32. Parties liées

Les parties liées présentées dans les états financiers consolidés sont définies comme étant :

- Les parties contrôlées par le Groupe : il n'a pas été identifié de participation contrôlée ou d'entreprise associée à l'exception de la participation NEoT Capital dans laquelle le Groupe détient 15% ;
- Les personnes morales contrôlant ou exerçant une influence notable sur le Groupe telles que les sociétés actionnaires de la société Forsee Power SA ;
- Les personnes physiques membres du personnel de la Direction (Comité Exécutif) du Groupe et les administrateurs (Conseil d'Administration, Comités du Conseil) de la société Forsee Power SA.

Les actifs et passifs financiers relatifs aux parties liées sont présentés en actifs ou passifs financiers non courants si ceux-ci sont réglés ou rendus exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture de la période présentée, à défaut ces éléments sont présentés en actifs et passifs financiers courants. Les actifs et passifs relatifs aux parties liées sont actualisés pour leur part non courante si l'effet de la valeur temps est significatif.

Les informations relatives aux parties liées sont présentées en Note 9.2 conformément à la norme IAS 24.

4. Informations relatives au périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation sur les périodes présentées est le suivant :

Société	Localisation	Devise	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
1 - Forsee Power SA	France	Euro	100%	100%	société mère	100%	100%	IG
2 - Forsee Power Solutions Ltd.	Hong-Kong	Dollar de Hong Kong	100%	100%	IG	100%	100%	IG
3 - Zhongshan Forsee Power Industry Co Ltd.	Chine	Yuan renminbi	100%	100%	IG	100%	100%	IG
4 - Zhongshan Forsee Power Development Co Ltd.	Chine	Yuan renminbi	100%	100%	IG	100%	100%	IG
5 - Forsee Power Spz	Pologne	Zloty	100%	100%	IG	100%	100%	IG
6 - Forsee Power India Private Ltd	Inde	Roupie indienne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
7 - Forsee Power Pte Ltd	Singapour	Dollar de Singapour	100%	100%	IG	100%	100%	IG
8 - NEoT Capital	France	Euro	15%	15%	NC	15%	15%	NC

Le périmètre de consolidation retenu par la société de tête du Groupe (1), comprend 7 sociétés en intégration globale au 31 décembre 2021.

L'identification des entités est la suivante :

- (2) Forsee Power Solutions Ltd, société de droit hongkongais dont le siège social est situé au Flat/RM 2806, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong-Kong, et immatriculée sous le numéro 58025949-000-03-18-0 au registre du commerce et des sociétés de Hong-Kong ;
- (3) Zhongshan Forsee Power Industry Co. Ltd, société de droit chinois dont le siège social est situé aux 1^{er} et 2^{ème} étages, No.39 Gongye Da Dao Zhong, Industry District, Xiao LanTown, Zhong Shan en République Populaire de Chine, et immatriculée sous le numéro 9144200075451119XY au *Zhongshan Administration for Market Regulation* ;
- (4) Zhongshan Forsee Power Development Co. Ltd, société de droit chinois, dont le siège social est situé 1^{er} étage, No.39 Gongye Da Dao Zhong, Industry District, Xiao LanTown, Zhong Shan en République Populaire de Chine, et immatriculée sous le numéro 91442000MA52PUYC0T au *Zhongshan Administration for Market Regulation* ;
- (5) Forsee Power Spz, société de droit polonais, dont le siège social est situé ul. Prosta 27a, 55-114 Ligota Piękna, Pologne, et immatriculée sous le numéro 0000256591 au Registre Judiciaire National ;
- (6) Forsee Power India Private Ltd, société de droit indien, dont le siège social est situé 4th Floor, Wolrd Mark 3, Asset 7, Aerocity, NH-8, Delhi, South West Delhi, Delhi, Inde, 110037, et immatriculée sous le numéro U51909DL2020FTC365683 au registre du commerce et des sociétés de New-Delhi.
- (7) Forsee Power PTE Ltd, une société de droit singapourien, dont le siège social est situé 1 Georges Street, n°10-01, One Georges Street, Singapour (049145), et immatriculée sous le numéro 201838879C au registre du commerce et des sociétés de Singapour.
- (8) NEoT Capital, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, France et immatriculée sous le numéro 821 239 670 au R.C.S de Paris.

Toutes ces filiales sont intégrées dans les livres de la société Forsee Power SA, société de droit français dont le siège social est situé au 1 Boulevard Hippolyte Marquès à Ivry-sur-Seine, et immatriculée sous le numéro 494 605 488 au registre du commerce et des sociétés de Créteil.

Toutes les participations détenues sont consolidées au 31 décembre 2021 par intégration globale à l'exception de la participation NEO T Capital qui n'est pas consolidée compte tenu d'une incidence non significative de ses résultats et de son bilan au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 (société en phase de développement).

5. Informations permettant la comparabilité des comptes

5.1. Variation de périmètre de la période

Il n'existe aucune variation de périmètre des sociétés sur la période au 31 décembre 2021

Le Groupe a néanmoins acquis pour un montant de 700 K€ par jugement du Tribunal de commerce de Lyon en date du 21 juillet 2021 l'activité, des actifs, et repris une partie des effectifs de la société Holiwatt (ex-Centum Adetel Transportation) spécialiste du stockage d'énergie ferroviaire et des systèmes de charge rapide. Cette acquisition concerne une *business acquisition* et a été traitée conformément à IFRS 3 (cf. Note 3.2.2.4) conduisant à évaluer à la juste valeur les actifs et passifs identifiables acquis. Les actifs et passifs identifiables acquis les plus significatifs concernent des brevets pour un montant de 1 008 K€, des stocks pour un montant de 128 K€ et des dettes sociales pour un montant de 297 K€. Cette acquisition conduit à la comptabilisation d'un *badwill* à hauteur de 28 K€ présenté en autres produits opérationnels.

5.2. Variation de périmètre de la période précédente

Les variations de périmètre suivantes ont été constatées sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

- Création de l'entité Forsee Power India en juillet 2020, détenue à 100 % par Forsee Power SA et opérationnelle à compter de 2021 ;
- Intégration des comptes de la filiale Forsee Power Pte située à Singapour et détenue à 100 % par Forsee Power SA.

5.3. Conversion des comptes établis en devises étrangères

Les comptes établis en devises des filiales situées à l'étranger sont convertis depuis le 1^{er} janvier 2021 selon la méthode dite du cours de clôture compte tenu de la maturité du développement de ces participations utilisant dorénavant majoritairement la devise étrangère locale comme monnaie de fonctionnement de leur environnement économique (cf. Note 3.2.2.3).

Les comptes établis en devises étrangères sont convertis jusqu'au 31 décembre 2020 selon la méthode dite du cours historique. Les devises étrangères locales (Yuan en Chine et Zloty en Pologne) n'étaient pas majoritairement utilisées sur les précédents exercices comme monnaie de fonctionnement de ces entités compte tenu du volume des transactions internes entre ces entités et le reste du Groupe utilisant la devise euro.

Cette évolution de la monnaie de fonctionnement dans l'environnement économique des participations établissant des comptes en devises étrangères, est appliquée de manière prospective à compter de la date du changement de monnaie, soit le 1^{er} janvier 2021, conformément au paragraphe 35 de la norme IAS 21 relative aux transactions en monnaies étrangères, et n'est pas concernée par la norme IAS 8 relative aux changements de méthodes comptables.

Le changement de monnaie de fonctionnement des filiales établissant des comptes en devises étrangères impacte la réserve de conversion au 1^{er} janvier 2021 de la manière suivante :

en milliers d'euros	Au 1 ^{er} janvier 2021
Incidence sur la variation de la réserve de conversion de la conversion des actifs non monétaires des taux historiques au taux à la date du changement de la monnaie fonctionnelle	49
Incidence du reclassement des réserves consolidées à la réserve de conversion de la conversion des actifs monétaires au taux du changement de la monnaie fonctionnelle	144
Total impact du changement des monnaies de fonctionnement	193

Le changement de monnaie de fonctionnement impacte l'état de la situation financière par une diminution de 49 K€ des immobilisations nettes (actifs non monétaires) en contrepartie de la réserve de conversion pour le montant correspond à l'écart de conversion entre les taux historiques appliqués aux différentes immobilisations et leurs amortissements, et le taux de conversion à la date du changement. Les actifs monétaires ayant toujours été convertis au taux de clôture sur les exercices précédents, l'écart de conversion reconnu en résultat financier sur les périodes précédentes est reclassé pour 144 K€ du poste « réserves résultats accumulés sur les périodes précédentes » à la réserve de conversion.

5.4. Changements de présentation et de méthode comptables

L'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global sont présentés de manière séparée en deux états différents, à savoir un état consolidé du compte de résultat net, d'une part, et un état consolidé des autres éléments du résultat global d'autre part, compte tenu de l'évolution sur la période des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les précédents états financiers consolidés présentaient un état unique du résultat net et des autres éléments du résultat global compte tenu de l'absence d'opération significative comptabilisée directement dans les capitaux propres.

L'état consolidé des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte à partir de l'agrégat du résultat opérationnel. Ce changement de présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie est basé, d'une part, sur une amélioration de la lecture de cet état financier à partir de l'un des indicateurs clefs (le résultat opérationnel) suivi par la Direction, et d'autre part, sur un allègement de la présentation des « éliminations et ajustements relatifs aux éléments calculés et aux éléments concernant les autres flux de trésorerie » qui sont mentionnés dans la partie des flux de trésorerie liés à l'activité. La Direction souhaite privilégier la présentation des flux d'encaissements et de décaissements des transactions intervenues sur les périodes présentées. Les précédents états financiers consolidés présentaient le tableau consolidé des flux de trésorerie selon la méthode indirecte à partir de l'agrégat du résultat net.

Les comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2020 ont été retraités par rapport aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2020 pour tenir compte :

- Des dispositions de l'IFRIC publiées en avril 2021 relatives à IAS 19 : ces dispositions plafonnent les droits aux années d'ancienneté des salariés français compte tenu des dispositions prévues dans la convention collective de la société Forsee Power. Ces dispositions ont été traitées de manière rétrospective dans les comptes au 31 décembre 2020 et au 1^{er} janvier 2020.
- D'un reclassement d'une provision pour dépréciation de stock de 1,9 M€ présentée en 2020 en provision pour risque dans les comptes publiés (cf. Note 7.5) ;

D'un reclassement pour un montant de 5 574 K€ des « Avances et acomptes versés sur commandes » présentées dans le poste « Créances » dans les comptes publiés, et présentées désormais dans le poste « Autres actifs courants » ;

D'un reclassement pour un montant de 1 101 K€ des « Avances et acomptes reçus sur commandes » présentées dans le poste « Dettes fournisseurs » dans les comptes publiés, et présentées désormais dans le poste « Autres passifs courants » ;

- c) D'une annulation d'une avance versée pour 600 K€ et présentée en achats ;
- d) Des reclassements pour un montant de 4 779 K€ dans le poste « Autres produits et charges opérationnels » concernant :
 - La réaffectation de certaines charges des filiales situées en Chine dans le poste « Services externes et achats consommés » pour (2 816) K€ et pour (791) K€ d'écart de change sur les postes d'achats concernés ;
 - Le reclassement de la production stockée pour 8 057 K€ ;
 - Et le reclassement de la production immobilisée pour 327 K€ sur les postes de charges initiales.

Les postes des états financiers du 31 décembre 2020 et au 1^{er} janvier 2020 impactés par ces changements sont présentés conformément à IAS 8 ci-dessous :

en milliers d'euros	31 décembre 2020 publié	Reclassement de présentation	Incidence IFRIC sur IAS 19	31 décembre 2020
Actifs non courants	35 804	0	(24)	35 780
Goodwill	1 523			1 523
Immobilisations incorporelles	12 060			12 060
Immobilisations corporelles	16 731			16 731
Actifs financiers non courants	4 398			4 398
Autres actifs non courants	600			600
Actifs d'impôts différés	492		(24)	468
Actifs courants	58 649	(1 901)		56 749
Stocks	30 184	(1 901)		28 284
Créances clients	14 180	(5 574)		8 605
Autres actifs courants	3 013	5 574		8 587
Actifs financiers courants		0		0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 273			11 273
Total Actif	94 454	(1 901)	(24)	92 529
Capitaux propres	(32 406)	(600)	72	(32 934)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	(32 406)	(600)	72	(32 934)
Capital social émis	2 999			2 999
Primes d'émission	991			991
Réserves de conversion	(1)			(1)
Réserves	(6 983)		122	(6 861)
Résultat net	(29 412)	(600)	(50)	(30 062)
Intérêts minoritaires		0		0
Dettes	126 859	(1 301)	(96)	125 463
Passifs non courants	103 656	(1 901)	(96)	101 659
Passifs financiers non courants	87 456			87 456
Avantages du personnel	227		(96)	131
Provisions pour risques et charges	8 314	(1 901)		6 413
Autres passifs non courants	3 197			3 197
Dérivés sur instrument financier	4 457			4 457
Passifs d'impôts différés	5			5
Passifs courants	23 204	600		23 804
Passifs financiers courants	4 864			4 864
Provisions pour risques et charges	0			0
Dettes fournisseurs	9 786	(1 101)		8 684
Autres passifs courants	8 554	1 701		10 255
Total Passif	94 454	(1 901)	(24)	92 529

en milliers d'euros	31 décembre 2020 publié	Reclassement de présentation	Incidence IFRIC sur IAS 19	31 décembre 2020
Chiffre d'affaires	62 060			62 060
Autres produits et charges opérationnels	4 224	(4 779)		(555)
Services extérieurs et achats consommés	(57 993)	4 178		(53 815)
Charges de personnel	(18 200)		(66)	(18 266)
Impôts et taxes	(867)			(867)
Amortissements	(4 443)			(4 443)
Dépréciations nettes	(1 003)	(1 900)		(2 903)
Provisions nettes	(3 152)	1 900		(1 252)
Résultat opérationnel courant	(19 373)	(601)	(66)	(20 039)
Résultat opérationnel non courant				
Résultat opérationnel	(19 373)	(601)	(66)	(20 039)
Produits financiers				
Cout de l'endettement financier brut	(5 251)	220		(5 031)
Autres charges et produits financiers nets	(1 060)	(220)		(1 280)
Résultat financier	(6 311)			(6 311)
Résultat avant impôt	(25 684)	(601)	(66)	(26 351)
Impôts sur le résultat	(3 728)		17	(3 711)
Résultat net consolidé	(29 412)	(601)	(50)	(30 062)
<i>Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	<i>(29 412)</i>	<i>(601)</i>	<i>(50)</i>	<i>(30 062)</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>				

en milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2020 publié	Reclassement de présentation	Incidence IFRIC sur IAS 19	1 ^{er} janvier 2020
Actifs non courants	25 173		(41)	25 133
Goodwill	1 523			1 523
Immobilisations incorporelles	10 131			10 131
Immobilisations corporelles	8 570			8 570
Actifs financiers non courants	723			723
Autres actifs non courants	14			14
Actifs d'impôts différés	4 212		(41)	4 172
Actifs courants	50 354			50 354
Stocks	18 170			18 170
Créances clients	25 519	(7 010)		18 509
Autres actifs courants	3 752	7 010		10 762
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 913			2 913
Total Actif	75 527		(41)	75 487
Capitaux propres	(3 441)		122	(3 319)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	(3 441)		122	(3 319)
Capital social émis	2 999			2 999
Primes d'émission	82 585			82 585
Réserves de conversion groupe	0			0
Réserves	(62 677)		122	(62 556)
Résultat net	(26 347)			(26 347)
Participations ne conférant pas le contrôle				
Réserves des minoritaires				
Intérêts minoritaires de la période				
Dettes	78 968		(162)	78 806
Passifs non courants	35 286		(162)	35 124
Passifs financiers	26 158			26 158
Avantages du personnel	235		(162)	73
Provisions pour risques et charges	5 153			5 153
Autres passifs non courants	748			748
Dérivé sur instrument financier	2 986			2 986
Passifs d'impôts différés	5			5
Passifs courants	43 682			43 682
Passifs financiers	15 502			15 502
Provisions pour risques et charges				
Dettes fournisseurs	19 832	(8 919)		10 913
Autres passifs courants	8 348	8 919		17 267
Total Passif	75 527		(41)	75 487

Il n'existe pas d'autres changement de présentation ou de méthode comptable sur la période par rapport aux comptes publiés de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La présentation comptable et les méthodes comptables sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

6. Informations par segment d'activité et par zone géographique

Le Management a défini les segments d'activité sur la base des reporting qu'il examine régulièrement en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources aux segments et d'évaluation de leur performance.

Le Président Directeur Général (PDG) et le Comité Exécutif (Comex) de la société Forsee Power constituent les principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Les reporting du Groupe comportent deux segments d'activité appelés :

- « *Light Vehicles and Industrial Tech* » (LeV & Ind Tech) : regroupant le marché de la mobilité électrique légère ainsi que celui d'autres applications électriques (scooter électrique, véhicules légers de 2 à 4 roues, vélo électrique, équipements médicaux, objets connectés, domotique, robotique et outillage professionnel) ;
- « *Heavy Vehicles* » (HeV) : regroupant le marché des solutions adaptées au développement des véhicules à motorisation électrique ou hybride des différents moyens de transport (bus, véhicules utilitaires et de « dernier kilomètre », tramways, trains, camions et marine) et du stockage stationnaire (résidentiel, commercial et industriel).

6.1. Informations par segment d'activité

L'information par segment d'activité est suivie dans le reporting interne du Management uniquement au niveau du chiffre d'affaires.

L'information du résultat par segment d'activité, y compris au niveau du résultat opérationnel, n'est pas suivie jusqu'à présent par le Management compte tenu des limitations du système d'information interne dans l'allocation des coûts par segment d'activité. La présentation de l'information du résultat par segment d'activité limitée uniquement à la présentation du chiffre d'affaires est conforme à IFRS 8 compte tenu de l'absence de tout autre reporting managérial interne disponible et plus détaillé.

en milliers d'euros	Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)	Heavy Vehicles (HeV)	31 décembre 2021
Total Chiffre d'affaires	21 942	50 481	72 423
<i>Répartition en %</i>	<i>30,3%</i>	<i>69,7%</i>	<i>100%</i>

en milliers d'euros	Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)	Heavy Vehicles (HeV)	31 décembre 2020
Total Chiffre d'affaires	14 493	47 567	62 060
<i>Répartition en %</i>	<i>23,4%</i>	<i>76,6%</i>	<i>100%</i>

en milliers d'euros	Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)	Heavy Vehicles (HeV)	Inter secteur et Autres	31 décembre 2021
Actifs sectoriels non courants	8 941	31 186	1 611	41 738
Actifs sectoriels courants	23 038	26 122	75 699	124 859
Passifs sectoriels non courants	(6 858)	(9 384)	(51 828)	(68 070)
Passifs sectoriels courants	(12 054)	(6 538)	(10 711)	(29 304)
Total	13 067	41 386	14 771	69 224
Capitalisation de frais de R&D		4 106		4 106
Acquisition d'immobilisations	1 320		3 935	5 255
Autres dépenses d'investissement non courants	-	-		-
Total	1 320	4 106	3 935	9 361

en milliers d'euros	Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)	Heavy Vehicles (HeV)	Inter secteur et Autres	31 décembre 2020
Actifs sectoriels non courants	15 721	20 018	41	35 780
Actifs sectoriels courants	17 556	36 031	3 162	56 749
Passifs sectoriels non courants	(14 240)	(6 365)	(81 053)	(101 659)
Passifs sectoriels courants	(1 729)	(2 938)	(19 137)	(23 804)
Total	17 308	46 746	(96 987)	(32 933)
Capitalisation de frais de R&D		4 018		4 018
Acquisition d'immobilisations	834		1643	2 476
Autres dépenses d'investissement non courants				
Total	834	4 018	1643	6 495

Le montant des revenus réalisés avec des clients représentant individuellement plus de 10% des produits est de 0 M€ sur le segment *LeV & Ind Tech (Light Vehicles and industrial tech)* et de 47,6 M€ sur le segment *HeV (Heavy Vehicles)* au 31 décembre 2021.

Le montant des revenus réalisés avec des clients représentant individuellement plus de 10% des produits est de 0 M€ sur le segment *LeV & Ind Tech (Light Vehicles and industrial tech)* et de 37,4 M€ sur le segment *HeV (Heavy Vehicles)* au 31 décembre 2020.

Les clients représentant individuellement plus de 10% des revenus du Groupe sont les suivants :

en milliers d'euros	Segment d'activité concerné	31 décembre 2021	% des revenus	31 décembre 2020	% des revenus
Client 1	HeV	33 317	46,0%	29 004	46,7%
Client 2	HeV	7 236	10,0%	8 397	13,5%
Client 3	HeV	7 038	9,7%		
Total		47 590	65,7%	37 401	60,3%

Les orientations prévues depuis 2021 par le Management permettent d'atténuer le degré de dépendance à l'égard de ces clients.

6.2. Informations par zone géographique

en milliers d'euros	Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)	Heavy Vehicles (HeV)	31 décembre 2021	Répartition en %
France	5 989	40 352	46 342	64,0%
Europe	2 793	10 040	12 833	17,7%
Asie	10 511	6	10 517	14,5%
Etats-Unis	2 649		2 649	3,7%
Reste du monde		82	82	0,1%
Total Chiffre d'affaires	21 942	50 481	72 423	100%

en milliers d'euros	Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)	Heavy Vehicles (HeV)	31 décembre 2020	Répartition en %
France	5 846	38 340	44 186	71,2%
Europe	3 361	9 171	12 532	20,2%
Asie	3 520	6	3 526	5,7%
Etats-Unis	1 645	30	1 675	2,7%
Reste du monde	121	20	141	0,2%
Total Chiffre d'affaires	14 493	47 567	62 060	100%

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
France	40 890	34 252
Europe	34	155
Asie	814	1 373
Etats-Unis	0	0
Reste du monde	0	0
Total Actif non courant	41 738	35 780

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
France	8 041	5 781
Europe	13	11
Asie	1 307	703
Etats-Unis	0	0
Reste du monde	0	0
Total Investissements	9 361	6 495

7. Informations relatives aux postes de l'état de la situation financière consolidée

7.1. Goodwill

Les goodwill se répartissent sur les UGT suivantes :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Goodwill issu des activités Ersé en Pologne en 2012 (1)	219	219
Goodwill UGT <i>Light Vehicles and Industrial Tech</i>	219	219
Goodwill issu des activités Dow Kokam en France en 2013 (2)	1 304	1 304
Goodwill UGT <i>Heavy Vehicles</i>	1 304	1 304
Total	1 523	1 523

- (1) Acquisition en mars 2012 auprès d'Ersé de la société polonaise Energy One (renommée Forsee Power Spz).

La prise de contrôle en mars 2012 à hauteur de 51% de la société Energy One a été traitée en évaluant la juste valeur de l'actif net identifiable pour les participations ne conférant pas le contrôle (intérêts minoritaires) entraînant la comptabilisation d'un goodwill complet partagé entre la part du Groupe et la part relative aux intérêts minoritaires.

Le rachat successif entre octobre 2013 et octobre 2014 des 49% détenus par les intérêts minoritaires a été traité dans les états financiers consolidés comme une transaction entre les associés dans les capitaux propres conformément à IFRS 10, et sans incidence sur le goodwill évalué à la prise de contrôle de 2012.

- (2) L'acquisition en 2013 des activités de la société Dow Kokam France a généré un goodwill de 1 304 K€ après la reconnaissance d'un passif éventuel de 6,5 M€ relatif au contentieux en cours à la date d'acquisition avec l'Administration fiscale sur le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) des exercices 2010 à 2012 (cf. Note 3.2.2.4). Cette provision sur passif éventuel a été reprise intégralement en résultat au 30 juin 2017 suite à l'abandon le 3 juillet 2017 des motifs de contestation par l'Administration fiscale.

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2021 sur ces deux UGT.

Les tests de dépréciation sont effectués selon un modèle d'évaluation dont les modalités sont décrites à la Note 3.3.2. Les hypothèses clés utilisées dans le modèle sont le taux de croissance de l'activité, le taux de croissance à long-terme, et le taux d'actualisation (cf. Note 3.1.2.(a)). Le taux d'actualisation est déterminé en tenant compte des spécificités de l'activité de chaque UGT en terme de risque pays et de taux d'imposition, et d'une prime en cas de non réalisation des hypothèses retenues dans le plan d'affaires. Le taux de croissance moyen sur la période 2022 à 2027 comprend une première période de forte progression de l'activité sur la période 2022 à 2023, suivi d'une progression limitée à 20% à partir de 2026. Le taux de croissance à long terme est déterminé sur la base des prévisions de croissance par zone géographique en fonction de la répartition de chaque zone dans le chiffre d'affaires.

en %	Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)		Heavy Vehicles (HeV)	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taux d'actualisation (WACC)	14,14%	11,43%	14,04%	11,39%
Taux de croissance moyen du CA sur la période 2022-2027	43,46%	46,66%	46,92%	
Taux de croissance long-terme	3,01%	1,80%	1,46%	1,80%

Le test de valeur n'a pas conduit à reconnaître de dépréciation au 31 décembre 2021. Les valeurs recouvrables obtenues par le modèle pour chaque UGT sont supérieures à la valeur nette comptable des capitaux employés de chaque UGT.

Le Groupe n'a pas comptabilisé de perte de valeur sur ces deux goodwill depuis leur acquisition.

Au regard de l'absence de dépréciation à comptabiliser sur les goodwill, le plan stratégique 2022-2027 retenu dans la détermination des flux de trésorerie n'a pas été actualisé des éléments positifs attendus de l'acquisition de l'activité ferroviaire Holiwatt en juillet 2021, du partenariat stratégique signé en octobre 2021 avec le Groupe Ballard Power Systems, et de l'introduction en bourse réalisée en novembre 2021. Ces trois éléments étant intervenus sur le second semestre 2021, leurs effets seront modélisés à partir de 2022.

Aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés n'entraînerait de dépréciation à comptabiliser. En effet une dépréciation serait à reconnaître en cas de variation des hypothèses clefs suivantes :

	Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)	Heavy Vehicles (HeV)
Dépréciation à comptabiliser à partir d'un niveau de :		
Taux d'actualisation (WACC)	34,25%	35,12%
Taux de croissance moyen du CA sur la période 2022-2027 avec maintien des taux de marge du plan d'affaires	(4,10)%	0,14%

Les variations respectivement sur les exercices 2021 et 2020 sont les suivantes :

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Augmentation liée aux variations de périmètre	Impairment	Effets de conversion	31 décembre 2021
Goodwill	1 523				1 523
Total	1 523				1 523
Dépréciations					
Goodwill					
Total					
Goodwill	1 523				1 523

en milliers d'euros	31 décembre 2019	Augmentation liée aux variations de périmètre	Impairment	Effets de conversion	31 décembre 2020
Goodwill	1 523				1 523
Total	1 523				1 523

Dépréciations

Goodwill

Total

Goodwill	1 523	1 523
-----------------	--------------	--------------

7.2. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Acquisition Holiwatt	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Effets de conversion	Subvention accordée pour financement de la R&D	31 décembre 2021
Immobilisations incorporelles brutes								
Frais de développement	4 702		0		8 787			13 489
Frais de développement en cours	9 514		4 106		(8 787)			4 833
Logiciels et brevets	1 461	1 008	279					2 748
Autres immobilisations incorporelles	145		46			18		209
Immobilisations incorporelles en cours	500		2	(0)	(0)		(337)	164
Total	16 322	1 008	4 433	(0)		18	(337)	21 444
Amortissements et dépréciations								
Frais de développement	(2 908)		(2 012)					(4 920)
Logiciels	(1 279)		(220)					(1 499)
Autres immobilisations incorporelles	(74)		(48)			(10)		(133)
Total	(4 262)		(2 280)			(10)		(6 552)
Immobilisations incorporelles nettes	12 060	1 008	2 153	(0)		7	(337)	14 892

Il n'a pas été décelé d'indice de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2021.

Les frais de recherche et de développement non capitalisés s'élèvent à 3 932 K€ au 31 décembre 2021, et à 4 951 K€ au 31 décembre 2020.

Les variations de la période précédente en 2020 sont les suivantes :

en milliers d'euros	31 décembre 2019	Variation de périmètre	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Effets de conversion	Autres	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles brutes								
Frais de développement	4 702							4 702
Frais de développement en cours	8 616		4 018		(3 120)			9 514
Logiciels et brevets	1 310		151					1 461
Autres immobilisations incorporelles	143		16	(10)		(4)		145
Immobilisations incorporelles en cours	(2 502)		0	(118)	3 120			500
Total	12 269		4 185	(128)		(4)		16 322
Amortissements et dépréciations								
Frais de développement	(1 003)		(1 905)					(2 908)
Logiciels	(1 099)		(180)					(1 279)
Autres immobilisations incorporelles	(36)		(40)			2		(74)
Total	(2 138)		(2 125)			2		(4 262)
Immobilisations incorporelles nettes	10 131		2 059	(128)		(2)		12 060

7.3. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Acquisition Holiwatt	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Effets de conversion	Nvx contrats de loc IFRS 16	31 décembre 2021
Immobilisations corporelles brutes								
Constructions	17		148			5		171
Droit d'utilisation de biens immobiliers	12 352			(979)	(393)	95	(16)	11 059
Installations techniques, matériels et outillages	7 003		1 736	(103)	(2)	72		8 707
Autres immobilisations corporelles	2 297	50	1 113	(91)	277	69		3 714
Droits d'utilisation sur autres immobilisations corporelles	280			(207)		(0)	87	160
Immobilisations corporelles en cours	4 196		524	(277)	(275)	24		4 192
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			1 109					1 109
Total	26 146	50	4 630	(1 657)	(393)	266	70	29 112
Amortissements et dépréciations								
Constructions	(11)		(9)			(0)		(20)
Droit d'utilisation de biens immobiliers	(3 257)		(1 064)	979	306	(73)		(3 109)
Installations techniques, matériels et outillages	(4 612)		(953)	61		(22)		(5 526)
Autres immobilisations corporelles	(1 313)		(429)	27		(25)		(1 741)
Droits d'utilisation sur autres immobilisations corporelles	(221)		(59)	207		0		(73)
Total	(9 414)		(2 515)	1 274	306	(120)		(10 469)
Immobilisations corporelles nettes	16 731	50	2 115	(383)	(87)	146	70	18 643

Il n'a pas été décelé d'indice de perte de valeur sur les immobilisations corporelles au 31 décembre 2021.

Les variations de la période précédente en 2020 sont les suivantes :

en milliers d'euros	31 décembre 2019	Variation de périmètre	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Effets de conversion	Adoption d'IFRS 16	31 décembre 2020
Immobilisations corporelles brutes								
Constructions	18					(1)		17
Droit d'utilisation de biens immobiliers	4 083					(21)	8 290	12 352
Installations techniques, matériels et outillages	6 432		927	(328)	2	(30)		7 003
Autres immobilisations corporelles	1 882		493	(68)		(10)		2 297
Droits d'utilisation sur autres immobilisations corporelles	225				34	(1)	23	280
Immobilisations corporelles en cours	3 204		879	(147)	(2)	262		4 196
Total	15 844		2 299	(543)	34	198	8 313	26 146
Amortissements et dépréciations								
Constructions	(10)		(2)			1		(11)
Amort droit d'utilisation de biens immobiliers	(2 078)		(1 194)			15		(3 257)
Installations techniques, matériels et outillages	(4 053)		(687)	116		12		(4 612)
Autres immobilisations corporelles	(1 008)		(345)	36		4		(1 313)
Droits d'utilisation sur autres immobilisations corporelles	(124)		(89)		(8)	0		(221)
Total	(7 273)		(2 317)	152	(8)	33		(9 414)
Immobilisations corporelles nettes	8 570		(18)	(391)	26	231	8 313	16 731

L'augmentation des immobilisations relatives au droit d'utilisation de biens immobiliers correspond principalement à la mise en service du contrat de location en BEFA sur le site de Chasseneuil-du-Poitou.

7.4. Actifs financiers

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Acquisition Holiwatt	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Effets de conversion	Autres	31 décembre 2021
Actifs financiers								
Instruments financiers non détenus à des fins de transaction (1)	558	0	(0)		284	(0)		842
Autres créances immobilisées			5			0		5
Avoirs et titres détenus sur contrat de liquidité (2)			500	(14)	(153)			333
Dépôts de garanties et cautionnements versés	177		298	(45)	(1)	6		435
Gage sur espèces (3)	3 663					310		3 973
Total	4 398	0	803	(58)	130	316	(0)	5 588
<i>Dont</i>								
<i>Courant</i>								
<i>Non courant</i>	4 398	0	803	(58)	130	316	(0)	5 588

- 1) Les instruments financiers non détenus à des fins de transaction correspondent aux titres non consolidés de la participation NEoT Capital détenue à hauteur de 15% pour 842 K€ (cf. Notes 3.2.2.6 et 3.3.7) ;
- 2) La société a signé le 26 novembre 2021 un contrat de liquidité et d'animation avec une société indépendante de services d'investissement (PSI) pour intervenir sur le marché Euronext Paris en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation de l'action Forsee Power (cf. Note 3.3.13).

La décomposition et la variation du contrat de liquidité sur 2021 est la suivante :

en milliers d'euros	Nombre de titres	31 décembre 2021
Avoirs mis à disposition à la souscription du contrat de liquidité		500
Achats d'actions Forsee Power	39 614	(243)
Cessions d'actions Forsee Power	(12 547)	77
Total part liquidité présentée en Actifs financiers		333
Actions Forsee Power détenues dans le cadre du contrat de liquidité	27 067	164
Variation de juste valeur		(11)
Total part titres détenus présentés en déduction des capitaux propres		153
Total du Contrat de liquidité en 2021		486

- 3) Gage en espèces de 4 500 K\$ (soit 3 973 K€ au 31 décembre 2021) au titre de la SBLC Documentaire de novembre 2020 à maturité 31 décembre 2021 auprès d'un fournisseur étranger de cellules (cf. Note 3.3.10.(d)). La maturité du gage en espèces a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Les actifs financiers non courants non rémunérés n'ont pas été actualisés au 31 décembre 2021 compte tenu des montants non significatifs et du taux d'Euribor 1 an.

Les variations de la période précédente en 2020 sont les suivantes :

en milliers d'euros	31 décembre 2019	Variation de périmètre	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	Effets de conversion	Autres	31 décembre 2020
Actifs financiers								
Instruments financiers non détenus à des fins de transaction (1)	558					(0)		558
Dépôts de garanties et cautionnements versés	165		3 674			(0)		3 840
Autres actifs financiers (versements à effectuer)	0			0	(1)	25	(24)	0
Total	723		3 674	0		24	(24)	4 398
<i>Dont</i>								
<i>Courant</i>								
<i>Non courant</i>	723		3 674	0		24	(24)	4 398

- (1) Les instruments financiers non détenus à des fins de transaction correspondent aux titres non consolidés de la participation NEoT Capital détenue à hauteur de 15% (cf. Notes 3.2.2.6 et 3.3.7).

7.5. Stocks et en-cours

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020 (retraité)
Matières premières et autres approvisionnements	19 247	17 327
En cours de production	1 611	1 463
Marchandises et produits finis	11 896	13 506
Dépréciations de stocks	(4 337)	(4 013)
Stocks nets	28 417	28 284

Il n'existe pas de stock gagé au 31 décembre 2021, bien que le financement de ligne de crédit soit toujours en place au 31 décembre 2021 (cf. Note 3.3.10.(e)).

La valeur brute du stock au 31 décembre 2021 s'élève à 32.8 M€, pour un montant de dépréciation de 4.3 M€.

La valeur brute des stocks était au 31 décembre 2020 de 32.3 M€, pour un montant de dépréciation de 4.0 M€.

Une dépréciation de 1.9 M€ avait été enregistrée au second semestre 2020 pour couvrir la baisse de la valeur nette de réalisation des stocks des gammes Zen 4 et Flex 7. Ces deux produits, présents en stock sous forme à la fois de composants, de cellules et de produits finis, correspondent aux gammes de produits commercialisées les plus anciennes sur lesquels le Management anticipe un risque de ne pas pouvoir les écouler en totalité, ou bien de devoir concéder des baisses de prix exceptionnelles afin de les écouler. Ces gammes sont en effet en partie concurrencées par d'autres produits lancés plus récemment par le Groupe.

Cette provision de 1,9 M€, initialement comptabilisée en provisions pour risque et charge dans les comptes publiés au 31 décembre 2020, a été reclassée dans le poste dépréciation des stocks en lien avec les stocks concernés (cf. Note 5.4).

7.6. Créances clients

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances clients	10 616	8 789
Dépréciation des créances clients	(45)	(184)
Créances clients	10 571	8 605

Le Groupe a mis en place des programmes de cession de créances d'exploitation auprès d'établissements bancaires (cf. Note 3.3.10) :

- Le montant des créances cédées sans recours (contrat HSBC) et qui ne sont plus présentées au bilan, s'élève à 4 067 K€ au 31 décembre 2021 (2 086 K€ au 31 décembre 2020) ;

- Le montant des créances cédées avec recours (contrat BNP) et qui sont présentées au bilan, s'élève à 0 € au 31 décembre 2021 suite à la clôture du contrat en juin 2021 (1 520 K€ au 31 décembre 2020) ;
- Dans le cadre du contrat d'affacturage inscrit dans un programme de *reverse factoring* d'un client, le Groupe a escompté au 31 décembre 2021 auprès de l'établissement bancaire Banco Santander pour 629 K€ de créances dont la date d'échéance est postérieure au 31 décembre 2021 (aucune créance n'a été cédée au 31 décembre 2020).

Le montant des pertes de crédit attendues n'est pas significatif et n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2021.

L'échéancier des créances clients est le suivant :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances clients	10 616	8 789
Non échues	5 238	8 037
Echues	5 378	752

Les créances échues ne présentent pas de risque particulier de non recouvrement ou d'augmentation du niveau des pertes de crédit attendues. Des règlements sur les créances échues les plus significatives ont été réalisés en janvier et février 2022.

7.7. Autres actifs

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	8 121	5 574
Créances sociales	15	24
Créances fiscales	2 000	456
Comptes courants	183	270
Débiteurs divers (1)	2 093	1 344
Charges constatées d'avance (2)	949	1 205
Dépréciation des autres actifs courants	(30)	(30)
Autres créances présentées en BFR	13 331	8 843
Fournisseurs - Avances versées sur immobilisations	0	0
Créances d'impôt sur les sociétés (3)	2 491	344
Autres actifs	15 821	9 187
<i>Dont</i>		
<i>Courant</i>	<i>15 101</i>	<i>8 587</i>
<i>Non courant</i>	<i>720</i>	<i>600</i>

1) Dont 1 916 K€ au 31 décembre 2021 de comptes courants et retenues de garanties sur les créances cédées au factor HSBC relatif à l'affacturage sans recours (1 135 K€ au 31 décembre 2020) ;

- Dont 2 K€ de cautions et retenue de garantie sur les créances cédées restant à percevoir du factor BNP suite à la clôture du contrat en juin 2021 (140 K€ au 31 décembre 2020).
- 2) Dont 690 K€ sur dettes de location au 31 décembre 2021 contre 559 K€ au 31 décembre 2020.
- 3) Dont 2 237 K€ au 31 décembre 2021 de créances CIR relatives à l'exercice 2018 pour un montant de 726 K€, à l'exercice 2019 pour un montant de 841 K€ et à l'exercice 2020 pour un montant de 670 K€. Le montant du CIR au titre de l'exercice 2021 n'a pas été valorisé à la date d'arrêté des comptes (cf. Note 3.1.2.c).

7.8. Trésorerie

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Equivalents de trésorerie	0	0
Trésorerie	70 770	11 273
Trésorerie et équivalent de trésorerie	70 770	11 273
Trésorerie et équivalent de trésorerie	70 770	11 273
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie nette	70 770	11 273

La trésorerie est constituée au 31 décembre 2021 de dépôts à vue en euro (€) et en dollar américain (\$).

Les soldes de la période précédente se présentent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Equivalents de trésorerie	0	0
Trésorerie	11 273	2 913
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 273	2 913
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 273	2 913
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie nette	11 273	2 913

7.9. Capitaux propres

7.9.1. Capital social et primes d'émission

La variation du capital social et des primes d'émission sur l'exercice est la suivante :

en milliers d'euros	Nombre d'actions ou de parts sociales	Valeur nominale	Montant du capital social	Montant prime d'émission net des frais
Au 31 décembre 2020	299 876	10,00 €	2 999	991
Augmentation de capital Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2021 (conversion OC5)	76 923	10,00 €	769	29 082
Augmentation de capital Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2021 (par compensation de dette détenue sur une partie liée)	3 296	10,00 €	33	2 109
Augmentation de capital Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2021 (par compensation de dette détenue sur une partie liée)	14 074	10,00 €	141	9 007
Total avant fractionnement du capital social	394 169	10,00 €	3 942	41 190
Fractionnement du capital Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2021 (réduction de la valeur nominale)	39 416 900	0,10 €	0	0
Augmentation de capital du 3 novembre 2021 (offre publique initiale IPO)	13 793 103	0,10 €	1 379	91 756
Au 31 décembre 2021	53 210 003	0,10 €	5 321	132 949

Le nombre d'actions de la société Forsee Power SA en circulation au 31 décembre 2021 est de 53 210 003 à la valeur nominale de 0,10 €, soit un montant total du capital social de 5 321 000 €.

Une augmentation de capital de 30 M€ a été réalisée le 28 septembre 2021 par conversion des 76 923 obligations convertibles (OC5).

Cette augmentation de capital a été complétée le 28 et le 29 septembre 2021 par une augmentation de capital respectivement de 2 142 K€ et de 9 148 K€ par compensation de dettes détenues par les parties liées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2021 a adopté les dispositions suivantes :

- Une division par 100 de la valeur nominale des actions Forsee Power SA et une multiplication par 100 du nombre d'actions de la société ;
- Le changement de forme juridique de la société par transformation de société par action simplifiée (SAS) en société anonyme (SA) avec Conseil d'Administration.

La société Forsee Power SA a réalisé le 3 novembre 2021 une offre publique initiale (IPO) portant sur une augmentation de capital de 100 M€ par émission de 13 793 103 actions ordinaires nouvelles au prix de 7,25 € l'action, suivie d'un début de négociation des actions sur le Compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris.

Cette offre publique initiale a été suivie d'une option de surallocation (*Greenshoe*) entre le 3 novembre et le 2 décembre 2021 portant sur 1 116 731 actions ordinaires existantes acquises auprès des actionnaires cédants au prix de l'offre de 7.25 €, soit un montant total de 8 096 K€.

Les frais globaux relatifs à l'introduction en bourse s'élèvent à 7 453 K€ dont 6 865 K€ imputés sur la prime d'émission et 788 K€ présentés en charges opérationnelles non courantes. Le produit net des frais perçu de l'augmentation de capital en numéraire est de 92,5 M€.

7.9.2. Dividendes

La société Forsee Power SA n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société n'envisage pas de distribuer de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

7.9.3. Paiements fondés sur des actions

7.9.3.1. Bons de souscription d'action à titre de warrant de garantie

Dans le cadre des dernières levées de fonds, la société a émis plusieurs garanties au profit des nouveaux investisseurs pour couvrir certaines pertes liées à des risques spécifiques. Ces garanties financières ont pris la forme d'émission de plusieurs Bons de Souscription d'Action (BSA) ou *warrant* de garantie :

- 100 BSA_{G1} lors de l'AGE du 18 décembre 2017 au prix d'émission global d'un euro, convertibles au maximum en 52 748 ADPC3 ;
- 100 BSA_{BEI Warrant B} au 15 mars 2018 au prix d'émission global d'un euro, convertibles au maximum en 1 650 ADPC3 ;
- 100 BSA_{G2} lors de l'AGE du 21 décembre 2018 au prix d'émission global d'un euro, convertibles au maximum en 26 375 ADPC3.

Ces BSA ne sont pas une composante d'un instrument financier hybride avec une composante dette/capitaux propres. Par ailleurs les bénéficiaires de ces BSA étant des actionnaires investisseurs, les BSA attachés à ces actions ne sont pas qualifiés de paiement en action selon IFRS 2.

Ces BSA de garantie comportent des caractéristiques semblables à des BSA de type *Ratchet* permettant aux investisseurs de maintenir leur prix moyen d'investissement. Ces BSA sont exerçables à tout moment et jusqu'à leur date d'échéance sous réserve de la survenance d'un risque couvert.

Toutefois compte tenu que les conditions d'exercice de ces BSA de warrant de garantie n'ayant jamais été remplies pour les principaux risques couverts par la garantie, la Direction estime que la probabilité de réunir les conditions d'exercice de ces BSA est très faible. Ainsi la Direction considère que ces instruments financiers ont une valeur non significative, et ne sont donc pas présentés en tant que dérivé passif.

Compte tenu de ces éléments, ces BSA de warrant de garantie sont qualifiés selon IAS 32 d'instrument de capitaux propres, et seront enregistrés en capitaux propres pour leur montant de transaction aux dates d'émission et d'exercice.

Les 100 BSA_{G1} et les 100 BSA_{G2} ont été annulés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaires du 28 septembre 2021, et les 100 BSA_{BEI Warrant B} ont été annulés lors de l'Accord de *waiver* du 28 septembre 2021 avec la BEI (cf. Note 2).

7.9.3.2. Bons de souscription d'action

La société Forsee Power a émis des Bons de Souscription d'Action (BSA) au profit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) (cf. Notes 7.12 et 7.13) :

- 6 857 BSA BEI Warrant A donnant accès à 854 000 actions ordinaires (AO) émis le 18 mars 2018 en complément du financement du 20 M€ ;
- 3 500 BSA BEI Warrant B donnant accès à 386 400 actions ordinaires (AO), émis le 4 juin 2021 en complément du financement de 21,5 M€.

7.9.3.3. Stock-Options et actions gratuites

Le tableau ci-dessous présente les stock-options (SO) et les actions gratuites (AGA) attribuées au 31 décembre 2021 :

	Date d'attribution	Nombre d'options SO attribuées	Nombre d'options SO annulées	Nombre d'options SO en cours	Nombre d'actions souscrites lors de l'exercice des SO	Période d'acquisition	Maturité
Stock-Options (SO 2018) (1) (3)	2 avril 2019	600 000	0	600 000	600 000	4 ans	2 avril 2023
Stock-Options (SO 2018) (1) (3)	28 janvier 2020	180 000	(75 000)	105 000	105 000	4 ans	28 janvier 2024
Stock-Options (SO 2018) (1) (3)	13 novembre 2020	75 000	0	75 000	75 000	4 ans	13 novembre 2024
Stock-Options (SO 2021) (2) (3)	12 août 2021	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	2 mois	5 août 2036
Total Stock-Options (SO)		2 355 000	(75 000)	2 280 000	2 280 000		

- (1) Attributions du Plan Stock-Options 2018 (SO 2018) autorisé par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2018. Ces SO 2018 comprennent une période d'acquisition de droit fixée à 4 années avec une obligation de présence se terminant entre le 2 avril 2023 et le 13 novembre 2024. Les attributions ont été réalisées au bénéfice du Président, des membres de la Direction et des salariés considérés comme clefs de la société Forsee Power SA.
- (2) 1 500 000 stock-options (SO 2021) donnant accès à 1 500 000 actions ordinaires ont été attribuées le 12 août 2021 au Président du Conseil d'Administration en rémunération des services rendus. Ces 1 500 000 SO comprennent des conditions de performance « hors marché » (conversion des OC5 et finalisation de l'acquisition des actifs d'Holiwatt) qui ont été levées le 27 et 28 septembre 2021. Ces 1 500 000 stock-options comprennent une période initiale de blocage de 2 ans se terminant au 12 août 2023, et peuvent être exercées sur une période d'étalement entre la 2^{ème} année et la 15^{ème} année suivant la date d'attribution. La Direction a estimé à la date d'attribution un planning attendu d'exercice de ces 1 500 000 options, ce planning s'étalant entre 2023 et 2025.
- (3) Le nombre d'options a été ajusté suite à la division par 100 de la valeur nominale des actions de la société Forsee Power SA décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2021.

	Date d'attribution	Nombre d'options AGA attribuées	Nombre d'options AGA annulées	Nombre d'options AGA en cours	Nombre d'actions souscrites lors de l'exercice des AGA	Période d'acquisition	Maturité
Actions gratuites (AGA 2021) (1) (3)	14 septembre 2021	382 000	0	382 000	382 000	1 an	14 septembre 2022
Actions gratuites (AGA R 2021) (2)	15 octobre 2021	282 616	0	282 616	282 616	2 ans	15 octobre 2023
Total Actions gratuites (AGA)		664 616	0	664 616	664 616		

- (1) Le Conseil d'Administration a attribué 382 000 actions gratuites (AGA 2021) le 14 septembre 2021 aux membres du Comité Exécutif et à des salariés considérés comme clefs de la société Forsee Power SA. Ces AGA 2021 disposent d'une période d'acquisition de droits d'un an avec obligation de présence se terminant au 14 septembre 2022.
- (2) Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2021, sur délégation de l'Assemblée générale du même jour, a décidé au bénéfice du Président du Conseil d'Administration et en complément de la rémunération au titre de l'exercice 2021, une attribution au maximum de 1 000 000 actions gratuites et/ou stock-options qui étaient définitivement attribuées au plus tard le 30 juin 2022. Le Conseil d'Administration du 6 avril 2022 a attribué définitivement un nombre de 282 616 Actions Gratuites (AGA R 2021) suite à l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations du 1^{er} avril 2022. Cette attribution de 282 616 AGA au titre de la rémunération variable 2021 du Président est conditionnée à une obligation de présence de 2 ans se terminant au 15 octobre 2023, suivie d'une obligation de conservation des actions souscrites pour une durée limitée. La charge relative à ces 282 616 actions gratuites a été comptabilisée dans le comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 au prorata de l'obligation de présence du bénéficiaire.
- (3) Le nombre d'actions gratuites a été ajusté suite à la division par 100 de la valeur nominale des actions de la société Forsee Power SA décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2021.

La charge reconnue sur les périodes présentées au titre des transactions basées sur des actions est la suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Coûts constatés en réserve spécifique à l'ouverture de la période	733	268
Charges constatées en résultat de la période (services rendus)	5 556	464
Annulation des coûts passés des options devenues caduques sur la période : forfeiture liée à la condition de présence	(56)	0
Reprise des coûts des attributions exercées sur la période : vested lié à l'exercice de l'option	0	0
Coûts en réserve spécifique à la clôture de la période	6 232	733
Charge à reconnaître sur les exercices futurs	4 298	1 323
Coût total probable des attributions estimé à la date de la clôture	10 529	2 056

La charge comptabilisée en résultat sur les périodes se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Stock-Options (SO 2018)	483	464
Stock-Options (SO 2021)	4 122	0
Actions gratuites (AGA 2021)	735	0
Actions gratuites (AGA R 2021)	216	0
Total	5 556	464

La charge à reconnaître sur les exercices futurs se ventile de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
2021	0	514
2022	3 242	514
2023	1 009	246
2024	47	50
Total	4 298	1 323

La charge à reconnaître sur les exercices futurs par plan se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Stock-Options (SO 2018)	716	1 323
Stock-Options (SO 2021)	0	0
Actions gratuites (AGA 2021)	1 748	0
Actions gratuites (AGA R 2021)	1 833	0
Total	4 298	1 323

Le tableau ci-dessous résume les données utilisées dans le modèle d'évaluation des stock-options.

		Hypothèses utilisées au 31 Décembre 2021 - à la juste valeur au PER selon IFRS 2 (Black & Scholes)				Evaluation unitaire selon IFRS 2 (1)	Cout probable IFRS 2 en milliers d'euros
	Date d'attribution	Strike price en € (1)	Taux sans risque	Prime de risque	Volatilité attendue		
Stock-Options (SO 2018)	2 avril 2019	3,40 €	-0,44%	10,0%	69,6%	2,39 €	1 432
Stock-Options (SO 2018)	28 janvier 2020	3,40 €	-0,59%	10,0%	70,8%	2,40 €	252
Stock-Options (SO 2018)	13 novembre 2020	3,40 €	-0,74%	10,0%	80,4%	2,56 €	192
Stock-Options (SO 2021) (2)	12 août 2021	6,50 €	-0,72%	0,0%	71,7%	2,94 €	4 122
		6,50 €	-0,71%	0,0%	68,5%	2,87 €	
		6,50 €	-0,60%	0,0%	65,7%	3,14 €	
Actions gratuites (AGA 2021)	14 septembre 2021	- €	-0,68%	0,0%	65,9%	6,50 €	2 483
Actions gratuites (AGA R 2021) (3)	15 octobre 2021	- €	-0,67%	0,0%	71,5%	7,25 €	2 049
		- €	-0,58%	0,0%	69,0%	7,25 €	
		- €	-0,38%	0,0%	65,6%	7,25 €	
Total							10 529

- (1) Division par 100 de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2021.
- (2) Le coût probable des 1 500 000 Stock-Options attribuées le 12 août 2021 a été évalué à partir d'un planning attendu d'exercice des options qui s'étale entre 2023 et 2025.
- (3) Le coût probable des 282 616 Actions Gratuites attribuées le 15 octobre 2021 a été évalué à partir d'un planning attendu d'exercice des options qui s'étale entre 2023 et 2025. L'évaluation de l'option tient compte d'une valeur de l'action Forsee Power à 7,25 € telle que retenue pour l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale mixte du 15 octobre 2021.

La contribution patronale comptabilisée sur les attributions de Stock-Options ou d'Actions Gratuites se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Contribution patronale comptabilisée sur les exercices précédents	648	455
Contribution patronale comptabilisée sur l'exercice	1 143	193
Total contribution patronale comptabilisée	1 791	648

La contribution patronale est versée dans l'exercice d'attribution pour les Stock-Options et lors de l'exercice de l'acquisition définitive des droits pour les Actions Gratuites. Le montant estimé de la contribution patronale au titre des différentes attributions d'Actions Gratuites est de 698 K€, dont 412 K€ comptabilisés en dette sociale au 31 décembre 2021 et 286 K€ restant à comptabiliser sur les exercices futurs et se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	
Contribution patronale sur AGA à comptabiliser sur 2022	160
Contribution patronale sur AGA à comptabiliser sur 2023	126
Total contribution patronale estimée sur AGA à comptabiliser sur les prochains exercices	286

7.9.4. Actions propres

Les actions propres sont constituées d'actions Forsee Power SA détenues par le Groupe par l'intermédiaire d'une société indépendante de services d'investissement (Kepler Cheuvreux) en charge du contrat de liquidité (cf. Notes 3.3.13 et 7.4).

Le Groupe détient dans le cadre de ce contrat de liquidité pour 27 067 actions Forsee Power SA au 31 décembre 2021 représentant une valeur de 153 K€.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

7.9.5. Réserves de conversion

La réserve de conversion par devise est la suivante :

en milliers d'euros		31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dollar de Hong Kong	HKD	19	0
Yuan renminbi	RMB	(204)	0
Zloty	PLZ	0	0
Roupie indienne	INR	(13)	(1)
Dollar de Singapour	SGD	0	0
Réserve de conversion - Part Groupe		(196)	(1)

La monnaie fonctionnelle a évolué au 1^{er} janvier 2021 pour les participations établissant des comptes en devises étrangères conduisant à la présentation d'une réserve de conversion au 31 décembre 2021 (cf. Notes 3.2.2.3 et 5.3).

7.9.6. Résultat net par action

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net consolidé	(38 097)	(30 062)
Nombre moyen pondéré d'action en circulation	34 565 302	29 987 600
Résultat net par action	(1,10) €	(1,00) €

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation présenté au titre de l'exercice comparatif au 31 décembre 2020 a été ajusté de la réduction de la valeur nominale des actions Forsee Power SA décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2021.

Le résultat net dilué par action est selon IAS 33 égal au résultat net par action en présence d'un résultat déficitaire.

7.10. Provisions pour risques et charges

Les variations de la période et de la période précédente sont les suivantes :

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Acquisition Holiwatt	Dotations	Reprises	Dont utilisées	Reclassement	Juste valeur	Effets de conversion	31 décembre 2021
Provisions pour garantie SAV et recyclages	4 255		2 346	(2 613)	(976)			0	3 988
Provision litiges	2 158		114	(944)	(324)				1 328
Provisions	6 413		2 459	(3 557)	(1 300)			0	5 316
<i>Dont</i>									
<i>Courant</i>									
<i>Non courant</i>	6 413		2 459	(3 557)	(1 300)			0	5 316

en milliers d'euros	31 décembre 2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Dont utilisées	Reclassement	Juste valeur	Effets de conversion	31 décembre 2020
Provisions pour garantie SAV et recyclages	3 259		1 660	(664)	(664)	0		(0)	4 255
Litiges	1 895		377	(113)	(113)	(0)			2 158
Provisions	5 153		2 037	(777)	(777)			(0)	6 413
<i>Dont</i>									
<i>Courant</i>									
<i>Non courant</i>	5 153		2 037	(777)	(777)			(0)	6 413

Les principales provisions pour risques et charges sont détaillées ci-dessous :

- La provision pour garantie SAV (service après-vente) reconnue à la clôture au 31 décembre 2021 s'élève à un montant de 3 279 K€ (2 476 K€ au 31 décembre 2020).

Cette provision est destinée à couvrir le risque de coûts SAV futurs du fait de la responsabilité de Forsee Power sur les produits vendus (engagement de réparation ou de remplacement de tout élément défectueux des systèmes de batteries vendues). Cette garantie est une obligation légale, elle n'est pas optionnelle au contrat, et s'étale en général de 4 à 5 ans. Compte tenu du caractère aléatoire de la probabilité de la survenance d'un défaut, cette provision est évaluée selon IAS 37 de manière statistique en fonction des produits vendus, et est ajustée en fonction des coûts de SAV effectivement supportés par le Groupe en cours d'exercice.

- La provision pour recyclage de 709 K€ au 31 décembre 2021 (999 K€ au 31 décembre 2020) a été constituée pour couvrir les coûts estimés futurs de recyclage des systèmes de batteries vendues et pour lesquelles le Groupe a un engagement de reprise et de recyclage en cas de retour des batteries par les clients.

Cette provision est calculée en fonction du nombre de systèmes vendus concernés par l'engagement de reprise, et valorisée suivant le coût externe de recyclage des différents types de batteries. Le Groupe actualise régulièrement ces coûts de recyclage externe, afin de prendre en compte les améliorations des coûts de traitement de cette filière relativement récente.

La baisse de cette provision entre les deux exercices est la conséquence directe du changement de fournisseur opéré par le Groupe en 2021. Ce nouveau fournisseur situé en Pologne pratiquant des tarifs au tonnage moindres, la provision constituée baisse de la même manière.

- Les provisions litiges représentent un montant total de 1 328 K€ au 31 décembre 2021, et correspondent à la valorisation d'autres risques, tels que des risques de pénalités clients, des contentieux, dont le litige avec la société Unu GmbH présenté ci-dessous.

Contentieux avec la société Unu GmbH :

Procédure de référé-expertise :

Le 12 mars 2021, Unu GmbH a assigné en référé Forsee Power et son ancien assureur, la compagnie Generali, devant le Tribunal de Commerce de Paris pour une demande d'expertise judiciaire (cf. Note 7.10). Unu GmbH agit contre la Société sur le fondement de la responsabilité du fait des produits défectueux et la responsabilité contractuelle de droit commun, en alléguant que les batteries présentent des défauts et ne répondent pas aux caractéristiques techniques convenues entre les parties aux termes de l'accord d'approvisionnement du 23 juillet 2016 et de son avenant du 29 juin 2018. La Société ne s'est pas opposée à cette demande d'expertise judiciaire mais a indiqué que celle-ci devait également porter sur les scooters produits par la société Unu GmbH, dont les caractéristiques non-conformes aux spécifications contractuelles initiales sont à l'origine de dysfonctionnements des batteries.

Par une ordonnance du 31 mars 2021, le juge des référés a ordonné la nomination d'un expert judiciaire dont la mission porte à la fois sur l'étude des batteries et sur celle des scooters afin de qualifier l'origine des dysfonctionnements, des désordres associés et donc des responsabilités. L'expert initialement nommé s'étant désisté, le juge des référés a ordonné la nomination d'un nouvel expert par une ordonnance du 16 avril 2021.

L'expert a entendu, à compter du 5 mai 2021, les différents arguments exposés par les Parties mais n'a pas encore désigné de laboratoire pour effectuer les tests nécessaires sur les batteries et les scooters. Cependant celui-ci a relevé à de nombreuses reprises les difficultés de coopération avec Unu GmbH, qui refuse de communiquer certaines pièces clés pour l'expertise notamment les rapports de tests de ses scooters.

Le 31 décembre 2021 Unu GmbH a assigné Forsee Power en référé devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins de remplacement de l'expert judiciaire nommé en avril 2021. Unu GmbH estime que l'expert fait preuve d'une partialité manifeste et que celui-ci ne dispose pas de compétences suffisantes pour réaliser l'expertise judiciaire. Le 26 janvier 2022, la Société a répondu à ces arguments en indiquant que le juge des référés n'était pas compétent et que l'affaire devait être portée devant le Juge du Contrôle. La Société récuse également les arguments d'Unu GmbH s'agissant de la prétendue partialité ou incompétence de l'expert.

Par un jugement du 18 mars 2022, le Juge des référés du Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré incompétent. L'affaire a été portée devant le juge du contrôle. Celui-ci doit se prononcer au cours du mois d'avril sur le remplacement de l'expert.

Procédure au fond :

Le 2 novembre 2021, malgré l'expertise en cours, Unu GmbH a assigné Forsee Power devant le Tribunal de Commerce de Paris statuant en juge du fond sur les mêmes fondements que pour l'expertise et réclame 15 845 K€ au titre des préjudices matériels subis, ainsi que 50 K€ de préjudice immatériel. Le Tribunal a renvoyé l'affaire au 25 mai 2022 pour une audience de procédure. La Société s'attend à ce que le Tribunal sursoit à statuer jusqu'au dépôt du rapport d'expertise.

Provision retenue dans les comptes :

La provision enregistrée dans les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de 651 K€ comprend donc à la fois les honoraires du conseil juridique de la Société mais également ceux de l'expert judiciaire et des experts externes sollicités par la Société.

La société considère que les demandes de la société Unu GmbH sont infondées et compte faire valoir ses droits et arguments juridiques légitimant à ce stade de la procédure l'absence de provision pour risques au-delà des coûts juridiques mentionnés.

7.11. Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

7.11.1. Régime de cotisations définies

Une charge de 1 194 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2021 (907 K€ au 31 décembre 2020) au titre des régimes à cotisations définies en France.

7.11.2. Régime de prestations définies

Le Groupe ne dispose pas de régime à prestations définies autres que les indemnités de fin de carrière et médailles de travail pour les salariés français dont le détail est le suivant :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Indemnités de fin de carrière	181	131
Médailles du travail	0	0
Total	181	131

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Engagements de début de période	131	73
Services rendus	45	58
Intérêt sur la dette	1	
Ecarts actuariels sur les variations des hypothèses financières et démographiques (gains d'expérience)	4	
Ecarts actuariels sur départs de bénéficiaires du régime		
Prestations versées au départ à la retraite		
Engagements de fin de période	181	131

Hypothèses actuarielles

Pour le régime d'indemnités de fin de carrière, les hypothèses de base (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) de ces calculs ont été déterminées en fonction de la politique prévisionnelle et historique du Groupe.

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations se composent de :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation	0,82%	0,65%
Taux de progression des salaires	1,00%	1,00%
Taux de charges sociales Cadres	48,00%	44,00%
Taux de charges sociales Non cadres	36,70%	17 à 35%
Hypothèses démographiques		
Turn over salarié âgé de moins de 35 ans	7,50%	7,50%
Turn over salarié âgé entre 36 ans et 45 ans	5,00%	5,00%
Turn over salarié âgé de plus de 46 ans	2,50%	2,50%
Âge de départ en fin de carrière retenus pour les cadres	64 ans	64 ans
Âge de départ en fin de carrière retenus pour les non cadres	64 ans	64 ans
Table de mortalité	INSEE 2021	INSEE 2019

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de 1^{er} rang de maturité équivalente à la duration des régimes évalués d'environ 10 ans. Le taux a été déterminé en considérant des indices de marché de taux des obligations notées AA disponibles à fin décembre 2021.

Les analyses de la sensibilité de l'engagement ont été réalisées au 31 décembre 2021 sur les hypothèses clefs suivantes :

	Impact brut sur les engagements au 31 décembre 2021	% sur le total des engagements au 31 décembre 2021
Taux d'actualisation		
Variation du taux d'actualisation de -0,25%	5	2,98%
Variation du taux d'actualisation de +0,25%	(5)	(2,85)%
Taux de <i>turn over</i>		
Variation de -1,00% du <i>turn over</i> des salariés	31	17,38%
Variation de +1,00% du <i>turn over</i> des salariés	(26)	(14,35)%
Taux de progression des salaires		
Variation de +1.00%	23	12,62%
Variation de +2.50%	65	36,03%
Âge de départ à la retraite		
Départ à 65 ans	(4)	(2,41)%
Départ à 67 ans	(25)	(13,76)%

7.12. Emprunts et dettes financières

en milliers d'euros	31 décembre 2020	Emissions	Remboursements	Frais d'émission d'emprunt	Intérêts présentés au titre des emprunts à taux zéro	Reclassement	Effets de conversion	Effet du TIE	Variation nette	Conversion en capital	Juste valeur	Emissions emprunts IFRS 16	31 décembre 2021
Emprunts obligataires (1)	28 727					0		0		(30 000)	1 272		0
Emprunts auprès de la BEI (2)	18 765	30 000	(28 500)	(108)				2 467			(2 273)		20 351
Emprunt Atout auprès de la BPI (4)	5 000		(625)										4 375
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BPI (3)	5 000												5 000
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BNP (3)	6 263				278	197		7					6 746
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la HSBC (3)	6 263				305	79		7					6 654
Dettes sur droit d'utilisation - non courant	9 289					(939)	17					70	8 437
Dépôts et cautionnements reçus	56		(36)										20
Dettes relatives aux parties liées	6 821									(6 491)			331
Dettes relatives au financement des créances clients (5)	1 382								(1 381)				
Dettes financières long terme	87 566	30 000	(29 161)	(108)	583	(663)	17	2 482	(1 381)	(36 491)	(1 001)	70	51 915
Intérêts courus sur dettes financières	3 856	4 219	(2 412)				0			(4 800)			863
Dettes sur droit d'utilisation - courant	896		(880)			853	10						878
Ligne de crédit court terme													
Couvertures de juste valeur liées au risque de change (6)													
Intérêts courus non échus	3								15				18
Concours bancaires (trésorerie passive)									0				0
Dettes financières court terme	4 754	4 219	(3 293)			853	11		15	(4 800)			1 759
Endettement financier brut & assimilés	92 321	34 219	(32 454)	(108)	583	190	28	2 482	(1 366)	(41 291)	(1 001)	70	53 673
Dont													
Courant	4 864	4 219	(3 293)			853	11		(1 366)	(4 800)	1 272		1 759
Non courant	87 456	30 000	(29 161)	(108)	583	(663)	17	2 482		(36 491)	(2 273)	70	51 913

- La société Forsee Power SA avait émis 30 M€ d'obligations convertibles OC5 auprès du Fonds SPI (15 M€), et d'Idinvest (15 M€) en février et mai 2020. Ces obligations ont été converties le 28 septembre 2021 en 76 923 actions.
- Financements BEI

Emprunt BEI de 20 M€ de 2017 avec mise à disposition de la première tranche 1 de 7,5 M€ en mars 2018, de la tranche 2 de 7,5 M€ en octobre 2018 et de la troisième et dernière tranche de 5 M€ en décembre 2019. Cet emprunt de 20 M€ a été intégralement remboursé en juin 2021.

Cet emprunt de 20 M€ de la BEI était accompagné de 6 857 BSA_{BEI Warrant A} émis le 15 mars 2018, conduisant en cas d'exercice à l'émission de 854 000 actions ordinaires (AO).

Un nouvel emprunt BEI a été signé en décembre 2020 dont la tranche A de 21,5 M€ a été levée le 16 juin 2021 pour une durée de 5 ans. Cette tranche est accompagnée de 3 500 BSA_{BEI Warrant C} émis le 4 juin 2021, conduisant en cas d'exercice à l'émission 386 400 actions ordinaires (AO). La Société a obtenu en date du 28 septembre 2021 un accord préalable demandé par la BEI afin de pouvoir mener à bien les différentes opérations de restructuration capitalistiques préalables à l'introduction en bourse ainsi que l'introduction en bourse elle-même. En contrepartie de l'obtention de cet accord, le taux d'intérêt capitalisé applicable à la Tranche A de l'emprunt BEI a été augmenté de 0,5% passant de 4% à 4,5% par an (applicable rétroactivement). En outre la BEI a exigé le versement d'une indemnité de restructuration (*restructuring fees*) de 1 255 K€ qui lui a été réglée en décembre 2021 (cf. Note 2).

La tranche B a été levée le 21 octobre 2021 pour 8.5 M€ puis intégralement remboursée par anticipation en novembre 2021. L'émission de la tranche B n'a pas été accompagnée d'une émission de 1 000 BSA_{BEI Warrant D} suite à l'Accord de Renonciation (*waiver*) du 28 septembre 2021.

Les instruments financiers dérivés sur les emprunts BEI (BSA_{BEI Warrant A} et BSA_{BEI Warrant C}) sont présentés en Note 7.13 ci-dessous.

- Les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) auprès de la BNP pour 7.5 M€ et d'HSBC pour 7.5 M€ ont été accordés en juin 2020 à taux 0%, et renégociés en mars 2021 respectivement à 0.75% et 0.31%. Le PGE auprès de la BNP est remboursé trimestriellement à partir du 4 juin 2022 et jusqu'au 4 juin 2026. Le PGE auprès d'HSBC est remboursé trimestriellement à partir du 5 juillet 2022 et jusqu'au 5 juillet 2026.

La société Forsee Power SA a également souscrit en juin 2020 un « PGE – soutien Innovation » auprès de la BPI à hauteur de 5 M€ au taux de 2.35%. Le PGE auprès de la BPI est remboursé trimestriellement à partir de juin 2022 et jusqu'en juin 2026.

- Forsee Power a souscrit en juin 2020 auprès de la BPI un emprunt « Atout » de 5 M€ au taux de 5%. Ce prêt est remboursé trimestriellement sur 4 ans jusqu'en mai 2025 après une période de différé d'amortissement d'un an qui s'est terminée le 31 août 2021.

- 5) Forsee Power SA a mis un terme en juin 2021 au contrat factor avec recours auprès de la BNP. Les dettes relatives au financement des créances clients sont donc soldées au 31 décembre 2021, seul demeure un solde de 2 K€ de cautions et retenues de garantie présenté en « Autres créances ». Le montant des créances cédées et maintenues au bilan s'élevait au 31 décembre 2020 à 1 520 K€, pour une dette financière nette de 1 382 K€.
- 6) Le Groupe ne dispose plus au 31 décembre 2021 de contrats à terme en devise (*currency forward*) pour couvrir des dettes fournisseurs en devise dollar. La variation de juste valeur sur l'exercice était de 29 K€.

Les variations de la période précédente en 2020 sont les suivantes :

en milliers d'euros	31 décembre 2019	Emissions	Rembourse- ments	Intérêts présentés au titre des emprunts à taux zéro	Reclasse- ment	Effets de conversion	Effet du TIE	Variation nette	Juste valeur	Emissions emprunts IFRS 16	31 décembre 2020
Emprunts obligataires (1)		30 000					(1 478)		206		28 727
Emprunts auprès de la BEI (2)	18 126	(0)	(32)	14			658				18 765
Emprunt Atout auprès de la BPI		5 000									5 000
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BPI		5 000									5 000
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BNP (3)		7 500		(1 237)							6 263
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la HSBC (3)		7 500		(1 237)							6 263
Dette sur droit d'utilisation - non courant (4)	1 815		(634)		(199)	(6)				8 313	9 289
Dépôts et cautionnements reçus	56										56
Dettes relatives aux parties liées	6 162	660	(0)								6 821
Dette relative au financement des créances clients	9 238							(7 856)			1 382
Dette financière long terme	35 396	55 660	(666)	(2 461)	(199)	(6)	(821)	(7 856)	206	8 313	87 566
Intérêts courus sur dettes financières	1 080	3 856	(1 080)				(0)				3 856
Dette sur droit d'utilisation - courant	674				224	(3)					896
Ligne de crédit court terme (5)	4 500							(4 500)			
Couvertures de juste valeur liées au risque de change											
Intérêts courus non échus	10							(8)			3
Concours bancaires (trésorerie passive)											
Dette financière court terme	6 264	3 856	(1 080)		224	(3)		(4 508)			4 754
Endettement financier brut & assimilés	41 661	59 516	(1 745)	(2 461)	25	(9)	(821)	(12 364)	206	8 313	92 320
<i>Dont</i>											
<i>Courant</i>	<i>15 518</i>	<i>3 856</i>	<i>(1 080)</i>		<i>(1 064)</i>	<i>(3)</i>		<i>(12 364)</i>			<i>4 864</i>
<i>Non courant</i>	<i>26 142</i>	<i>55 660</i>	<i>(666)</i>	<i>(2 461)</i>	<i>1 089</i>	<i>(6)</i>	<i>(821)</i>		<i>206</i>	<i>8 313</i>	<i>87 456</i>

- 1) La société Forsee Power SA avait émis 30 M€ d'obligations convertibles OC5 auprès du Fonds SPI (15 M€), et d'Idinvest (15 M€) en février et mai 2020. Ces obligations n'avaient pas été converties en actions en décembre 2020.
- 2) Refinancement par la BEI et mise à disposition de la première tranche de 7,5 M€ en mars 2018, de la deuxième tranche de 7,5 M€ en octobre 2018 et de la troisième et dernière tranche de 5 M€ en décembre 2019.

L'emprunt de 20 M€ de la BEI est accompagné de 6 857 BSA BEI Warrant A émis le 15 mars 2018. L'instrument financier dérivé sur l'emprunt et les BSA est présenté en Note 7.13 ci-dessous.
- 3) Les Prêts Garantis par l'Etat auprès de la BNP et d'HSBC ont été accordé à taux 0%.
- 4) L'émission correspond principalement à la prise d'effet du Bail en Etat Futur d'Achèvement (BEFA) pour le site de Chasseneuil du Poitou en 2020 pour 8 257 K€.
- 5) Ligne de crédit court terme pour financement du BFR du client HEULIEZ/IVECO mise en place en octobre 2018 et remboursée en 2020.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Covenant
Emprunts obligataires	0			0	non
Emprunts auprès de la BEI	20 351			20 351	oui
Emprunt Atout auprès de la BPI	4 375		4 375		non
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BPI	5 000		5 000		non
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BNP	6 746		6 746		non
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la HSBC	6 654		6 654		non
Dettes sur biens pris en location	8 437		3 514	4 923	non
Dépôts et cautionnements reçus	20			20	non
Dettes relatives aux parties liées	331		331		non
Dette financière long terme	51 915		26 620	25 295	
Intérêts courus sur dettes financières	863		863		non
Dettes sur biens pris en location	878	878			non
Ligne de crédit court terme					non
Intérêts courus non échus	18	18			non
Dette financière court terme	1 759	896	863		
Endettement financier brut et assimi	53 673	896	27 483	25 295	

7.13. Dérivés sur instruments financiers

en milliers d'euros	Date d'émission	Date d'échéance	Nombre d'instruments BSA	Nombre d'actions souscrites en cas d'exercice des BSA	31 décembre 2021	31 décembre 2020
BSA Warrant A pour BEI (1)	18 mars 2018	15 mars 2028	6 857	854 000	4 789	2 984
BSA Warrant C pour BEI (1)	4 juin 2021	4 juin 2041	3 500	386 400	2 184	
Dérivé sur OCA 5 (2)	1er mars 2020	1er mars 2025				1 473
Total			10 357	1 240 400	6 972	4 457

(1) La société a émis plusieurs Bons de Souscription d'Action (BSA) au profit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

- 6 857 BSA BEI Warrant A donnant accès à 854 000 actions ordinaires (AO) émis le 18 mars 2018 en complément du financement du 20 M€ ;
- 3 500 BSA BEI Warrant B donnant accès à 386 400 actions ordinaires (AO), émis le 4 juin 2021 en complément du financement de 21,5 M€.

Ces BSA sont présentés et évalués comme un instrument dérivé passif pour les raisons suivantes :

- Ces BSA ne remplissent pas la condition d'un instrument de capitaux propres dans la mesure où son dénouement ne peut se traduire par un nombre fixe d'actions de la société ;

- Ces BSA sont assortis d'un *put option* permettant à la BEI de disposer d'un remboursement en cash pour la juste valeur des actions non reçues.

Les parités de conversion de ces BSA en actions ordinaires de la société ont été actualisées suite à la conversion des OC5 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2021.

- (2) Un instrument dérivé a été reconnu sur l'emprunt obligataire OC5 émis le 1^{er} mars 2020. Cet instrument n'est plus reconnu au bilan suite à la conversion le 29 septembre 2021 des OC5 en actions de la société Forsee Power SA.

Les variations de la période et de la période précédente sont présentées dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Instruments dérivés à l'ouverture	4 457	2 986
Variation de juste valeur reconnue en résultat	1 714	(8)
Instruments dérivés émis sur la période (net des coûts)	2 273	1 478
Instruments dérivés annulés suite à conversion	(1 471)	0
Instruments dérivés à la clôture	6 972	4 457

L'échéancier des dérivés sur instruments financiers est le suivant :

en milliers d'euros	à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
BSA Warrant A pour BEI			4 789	4 789
BSA Warrant C pour BEI			2 184	2 184
Total	0	0	6 972	6 972

La variation de la juste valeur des dérivés sur l'hypothèse clef de la valeur de l'action Forsee Power impacte les états financiers de la manière suivante :

	BSA Warrant A pour BEI	BSA Warrant C pour BEI	Impact brut sur la juste valeur au 31 décembre 2021
Baisse du cours de l'action Forsee Power de (25)%	(670)	(303)	(973)
Hausse du cours de l'action Forsee Power de 10%	1 272	576	1 848

7.14. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

7.14.1. Gestion du risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de crédit en cas de retard dans les encaissements des clients ou en cas de faillite de l'un de ses clients qui manqueraient à ses obligations, et entraînant une perte financière pour le Groupe. Le Groupe fait en sorte de ne pas créer ni entretenir de

dépendance vis-à-vis d'eux en diversifiant la nature de sa clientèle et en développant sa part à l'export.

Le Groupe est exposé à un risque de crédit limité au 31 décembre 2021 compte tenu de la qualité financière des principaux clients.

7.14.2. Gestion du risque de liquidité

Le Groupe n'est pas confronté à un risque de liquidité, c'est-à-dire à un risque que le Groupe ne puisse pas faire face à ses obligations financières inhérentes à la poursuite de son activité, compte tenu des opérations de financement suivantes intervenues principalement sur le second semestre 2021 :

- 1) La société a finalisé le 3 novembre 2021 à une offre publique initiale (cf. Note 2) conduisant à sa cotation en bourse sur le compartiment B d'Euronext Paris. Cette opération, lui a permis de lever 100 M€ grâce à l'émission d'actions ordinaires nouvelles (sur un total de levée de 115 M€, option de surallocation comprise).
- 2) Précédemment à cette introduction en bourse, les actionnaires ont apporté en septembre 2021 un montant total 42.3 M€ afin de participer à des augmentations de capital de 12.3 M€ par compensation de créances, et de 30 M€ par conversions d'une dette obligataire OC5 émise en 2020.
- 3) La société a signé en décembre 2017 un contrat de financement avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) pour un prêt de 20 M€ en 3 tranches débloquées en 2018 et 2019.

Un nouveau contrat de financement avec la BEI a été signé en décembre 2020 permettant une mise à disposition un emprunt de 21.5 M€ (Tranche A) pour remboursement de l'emprunt de 20 M€ de 2017, et trois nouvelles lignes de financement (Tranches B, C et D), toutes les trois avec un remboursement du capital *in fine*, cinq ans après la date de tirage.

La Tranche B de 8,5 M€ et la Tranche C de 10 M€ de la BEI étaient conditionnées à des covenants d'atteinte de niveau de chiffre d'affaires que le Groupe a respecté dès la clôture de l'exercice 2020. La Tranche B a été souscrite en octobre 2021 et remboursée par anticipation en novembre 2021.

La Tranche C requiert en sus un refinancement d'un ou de plusieurs de ses actionnaires d'un montant de 10 M€ et l'émission de 1 000 BSA_{BEI Warrant E} lors du tirage de la tranche. Dans le contexte de croissance du Groupe, d'extension de sa notoriété dans un marché de l'électromobilité en forte expansion, mais aussi de soutien financier historique et récent des principaux actionnaires, le Management du Groupe Forsee reste tout à fait confiant sur la mobilisation d'un ou plusieurs actionnaires à l'augmentation de capital préalable requise de 10 M€, permettant la mise à disposition de la Tranche C de 10 M€ par la BEI.

La Tranche D de 10 M€ est quant à elle conditionnée à un niveau de chiffre d'affaires et de rentabilité que le Groupe projette d'atteindre à moyen terme.

Par ailleurs la BEI dans son Accord du 28 septembre 2021 relatif à la renonciation (*waiver*) au remboursement anticipé en cas de nouveaux endettements financiers a revu le taux de rémunération des Tranches C et D, et a renoncé à l'émission des 1 000 BSA_{BEI Warrant D} sur l'émission de la Tranche B.

- 4) Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de financement bancaire de 9 M€ obtenues le 30 juin 2021 pour une période de 12 mois auprès de la Banque Populaire Val de France, de la

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, et du CIC (cf. Note 3.3.10). Ces lignes étaient disponibles au 31 décembre 2021.

- 5) En complément, le Groupe dispose de programmes d'affacturage auprès de la banque Santander et de HSBC (cf. Note 3.3.10).
- 6) Par expérience, les banques et ses partenaires financiers ont accompagné régulièrement le Groupe dans sa croissance organique et ses besoins de financement.
- 7) Les actionnaires de la société ont toujours apporté leur soutien financier dans le financement de celui-ci. Il a ainsi bénéficié de plusieurs injections en compte courant et de recapitalisation financière sur les précédents exercices.

Le Groupe s'assure ainsi en permanence qu'il dispose des fonds nécessaires pour faire face à ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance.

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autorisation de découvert	0	0
Sous-total facilités de crédit (a)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 770	11 273
Découverts bancaires - Trésorerie Passive	0	0
Liquidité nette (b)	70 770	11 273
Total position de liquidité (a) + (b)	70 770	11 273

7.14.3. Gestion du risque de marché

Le risque de marché n'a pas évolué en 2021 par rapport au 31 décembre 2020.

7.14.4. Gestion du capital

La société Forsee Power SA a signé le 26 novembre 2021 un contrat de liquidité avec une société indépendante de services d'investissement (PSI), Kepler Cheuvreux, pour assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation de l'action de la société conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021.

Ce contrat porte sur une durée de 12 mois avec tacite reconduction sauf résiliation.

Le contrat prévoit un plafond global de 500 K€ (espèces et titres). Néanmoins des apports complémentaires sur le compte de liquidité peuvent être effectués lorsque le solde espèces ou titres apparaît insuffisant pour permettre d'assurer la continuité des interventions du prestataire du contrat de liquidité.

La trésorerie mise à disposition de la société de services d'investissement est initialement de 500 K€, et aucun titre n'a été initialement mis à disposition. La trésorerie disponible sur le compte de liquidité s'élève de 333 K€ au 31 décembre 2021, et la valeur globale des titres Forsee Power SA détenus s'élève à 153 K€ au 31 décembre 2021.

La société Forsee Power SA publie semestriellement un bilan des opérations d'achats et de ventes de titres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité.

7.15. Informations relatives à la juste valeur des actifs et des passifs financiers

7.15.1. Trésorerie, prêts et créances

Le Groupe estime que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des autres créances, des dettes fournisseurs, des autres dettes et des divers dépôts et cautionnements, est une bonne approximation de la valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes et de leur échéance à moins d'un an.

7.15.2. Actifs à la juste valeur

Le Groupe ne détient pas de valeur mobilière de placement.

7.15.3. Instruments financiers dérivés et de couverture

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de trading.

Le Groupe dispose sur l'exercice 2021 de couvertures en devise dollar américain (\$) au moyen de contrat à terme (*currency forward*). Il n'existe pas de couverture de devise en cours au 31 décembre 2021.

7.15.4. Passifs financiers au coût amorti

Pour les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable est une bonne approximation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

La valeur de marché des dettes financières à long terme et à court terme est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie décaissés futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par le Groupe en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

7.15.5. Bilan des instruments financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur qui correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale constatée sur le marché principal ou le plus avantageux, à la date d'évaluation. Les méthodes de valorisation des actifs et passifs financiers retenues par niveau sont les suivantes :

- Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché ;

en milliers d'euros	31 décembre 2021	Juste valeur	Niveau 1 Cours et prix non ajustés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables
Trésorerie et équivalent de trésorerie	70 770	70 770	70 770		
Instruments financiers non détenus à des fins de transaction	842				842
Actifs financiers à la juste valeur	71 612	70 770	70 770		842
Dépôts de garanties et cautionnements versés	435	435			435
Autres actifs financiers	3 973	3 973			3 973
Créances clients	10 571	10 571			10 571
Autres actifs	15 821	15 821			15 821
Actifs au coût amorti	30 801	30 801			30 801
Dérivés sur instrument financier	6 972	6 972		6 972	
Dérivé de couverture de change					
Passifs financiers à la juste valeur	6 972	6 972		6 972	
Dettes financières long terme	51 915	51 915			51 915
Dettes financières court terme	1 759	1 759			1 759
Dettes fournisseurs présentées en BFR	12 369	12 369			12 369
Autres passifs	17 629	17 629			17 629
Passifs au coût amorti	83 671	83 671			83 671

Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'estimer la juste valeur des éléments d'actifs et passifs financiers sont présentées en Note 3.3.7.

7.16. Dettes fournisseurs

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs	12 369	8 684
Dettes fournisseurs présentées en BFR	12 369	8 684
Dettes fournisseurs sur introduction en bourse	1 230	
Dettes fournisseurs	13 599	8 684

7.17. Autres passifs

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Clients - Avances et acomptes reçus	5 282	1 701
Dettes sociales (1)	7 645	7 313
Dettes fiscales	697	945
Passifs liés aux contrats clients (2)	1 530	329
Autres dettes courantes diverses (3)	869	675
Avantages octroyés sur PGE avec taux à des conditions hors marché	1 601	2 475
Autres dettes présentées en BFR	17 624	13 438
Dette d'impôt sur les sociétés	5	14
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	0	0
Autres passifs	17 629	13 452
<i>Dont</i>		
<i>Courant</i>	<i>13 946</i>	<i>10 255</i>
<i>Non courant</i>	<i>3 683</i>	<i>3 197</i>

1) Dont 412 K€ de contribution patronale sur actions gratuites (cf. Note 7.9.3.3) ;

2) Dont 1 523 K€ de revenus constatés d'avance sur des extensions de garantie de batterie spécifique ;

La variation des passifs liés aux contrats est le suivant :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passifs sur contrat en début de période	329	0
- Passifs sur contrats repris suite à la réalisation des obligations de performance sur la période		
- Passifs sur contrats annulés suite à l'annulation du contrat		
+ Obligations de performance non réalisées sur les nouveaux contrats de la période	1 283	240
+/- Autres variations et effets de conversion	(81)	89
Passifs sur contrats en fin de période	1 530	329

Les obligations de performance correspondent principalement à des extensions de garanties, et sont réalisées sur une période comprise entre 1 et 8 ans.

3) Dont 383 K€ chez Zhongshan Forsee Industry Ltd (contre 422 K€ au 31 décembre 2020) et 314 K€ sur Zhongshan Forsee Development (contre 200 K€ au 31 décembre 2020).

Les autres passifs ont une échéance à moins de 12 mois à l'exception de l'avantage octroyé sur PGE à taux zéro à échéance entre 1 et 5 ans.

7.18. Besoin en Fonds de Roulement

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2020	BFR	Effets non cash en BFR et éléments calculés	Effets de conversion	31 décembre 2021
Stocks nets	7.5	28 284	(408)	100	441	28 417
Créances clients nettes	7.6	8 605	1 995	(161)	132	10 571
Autres actifs courants	7.7	8 843	4 837	92	(442)	13 331
Dettes fournisseurs	7.16	(8 684)	(3 003)	(295)	(386)	(12 369)
Autres passifs courants	7.17	(13 438)	(3 778)	(123)	(285)	(17 624)
Total des variations du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)		23 610	(357)	(387)	(540)	22 327

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2020	Variation et impact résultat	Reclassement	Effets de conversion	31 décembre 2021
Variation des impôts différés	7.19	463	(106)	37	(27)	368
Variation des créances et dettes IS (1)	7.7 et 7.17	330	2 178	(21)	(1)	2 485
dont CIR			2 237			2 237
Charges fiscales comptabilisées	8.9	(3 711)	134			(134)
Total des variations de l'impôt			(31)	16	(28)	

(1) Dont 2 236 K€ de créance CIR (2018, 2019 et 2020) au 31 décembre 2021

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2019	BFR	Effets non cash en BFR et éléments calculés	Effets de conversion	31 décembre 2020
Stocks nets	7.5	18 170	12 084	(1 900)	(70)	28 284
Créances clients nettes	7.6	18 509	(9 895)		(8)	8 605
Autres actifs courants	7.7	10 432	309	(2 026)	128	8 843
Dettes fournisseurs	7.16	(10 913)	(545)	2 662	110	(8 684)
Autres passifs courants	7.17	(17 980)	5 760	(1 236)	18	(13 438)
Total des variations du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)		18 219	7 714	(2 500)	178	23 611

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2019	Variation et impact résultat	Reclassement	Effets de conversion	31 décembre 2020
Variation des impôts différés	7.19	4 167	(3 459)	(0)	(245)	463
Variation des créances et dettes IS	7.7 et 7.17	308	21		(1)	330
<i>dont CIR</i>						
Charges fiscales comptabilisées	8.9	197	3 728			(3 728)
Total des variations de l'impôt			290	(0)	(245)	

7.19. Impôts différés

Les impôts différés se décomposent par différences temporaires de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Différences temporaires fiscales	27	16
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	45	32
Retraitement IFRS 16 sur contrats de location	120	113
Frais d'augmentation de capital	0	128
Frais d'émission d'emprunt au TIE	9	80
Marges internes sur stocks	56	35
Autres différences temporaires	111	60
Activation des déficits fiscaux reportables	0	0
Total Impôts différés nets	368	463

Les impôts différés ont été valorisés pour les sociétés françaises selon le taux d'imposition en vigueur l'année du retournement des différences temporaires, tenant compte du taux d'imposition dégressif passant à 26.5% en 2021 pour atteindre 25% en 2022.

Le Groupe a limité depuis le 31 décembre 2020 la reconnaissance des IDA sur les déficits fiscaux reportables des entités fiscales en fonction des perspectives de recouvrement sur un horizon de 3 ans. Le Groupe limitait auparavant la reconnaissance des IDA sur les déficits fiscaux reportables en fonction de la probabilité de récupération sur un horizon de 5 ans.

Le montant des déficits fiscaux reportables non reconnus dans les états financiers s'élève à 144 547 K€ (soit 36 137 K€ d'IDA non reconnus) au 31 décembre 2021 contre 110 351 K€ (soit 27 588 K€ d'IDA non reconnus) au 31 décembre 2020. Ces déficits fiscaux reportables concernent l'entité fiscale Forsee Power. Les entités fiscales étrangères situées en Chine (Zongshan Forsee Power Industry, Zongshan Forsee Power Development) et en Inde (Forsee Power India) disposent d'un régime de taxation spécifique ne permettant pas un report des pertes fiscales.

La variation des impôts différés comptabilisés en résultat et en capitaux propres est la suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts différés actifs à l'ouverture	468	4 172
Charge comptabilisée au résultat global	(252)	(4 253)
IDA sur activation des contrats de location	146	116
Compensation IDA/IDP sur entité fiscale	0	(0)
Autres	11	434
Impôts différés actifs à la clôture	373	468
Impôts différés passifs à l'ouverture	5	5
Charge comptabilisée au résultat global	0	0
Compensation IDA/IDP sur entité fiscale	0	(0)
Autres	0	0
Impôts différés passifs à la clôture	5	5

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts différés à l'ouverture	0	0
Impôts différés sur frais d'augmentation de capital	(1 753)	0
Impôts différés non reconnus en OCI	1 753	0
Impôts différés à la clôture	0	0

8. Informations relatives aux postes de l'état du résultat global consolidé

8.1. Chiffre d'affaires

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ventes de marchandises	71 032	58 206
Prestations de services	1 178	3 403
Autres activités	213	451
Total	72 423	62 060

Le montant du carnet de commande (commandes fermes non réalisées) et le calendrier prévisionnel de réalisation des obligations de prestations non remplies est le suivant :

en milliers d'euros	31 décembre 2021
Carnet de commande en début de période	49 823
- Engagements à l'ouverture dont les prestations ont été réalisées sur la période et reconnues en chiffre d'affaires	(49 035)
- Engagements à l'ouverture dont les prestations n'ont pas été réalisées sur la période car annulées (annulation de commande)	
+ Offres fermes signées sur la période et reconnues en chiffre d'affaires	(23 080)
+ Offres fermes signées sur la période et non reconnues en chiffre d'affaires	76 892
Carnet de commande en fin de période	54 601
Calendrier prévisionnel de la comptabilisation en chiffre d'affaires	
Réalisation attendue en 2022	54 149
Réalisation attendue en 2023	452
Réalisation attendue en 2024 et au-delà	0
Total carnet de commande en fin de période	54 601

8.2. Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Subventions d'exploitation	0	117
Résultat cession d'immobilisations	(396)	(27)
Jetons de présence	(57)	0
Charges diverses en Chine sur matériel et équipements	(426)	(383)
Badwill Holiwatt	28	0
Charges diverses de gestion	(190)	(261)
Autres produits et charges opérationnels	(1 042)	(555)

8.3. Services extérieurs et achats consommés

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Achats consommés, y compris gains et pertes de change sur achats	(56 843)	(45 172)
Honoraires, prestations extérieures	(3 058)	(3 447)
Locations, entretien & assurances	(2 349)	(795)
Transports, déplacements & réceptions	(2 426)	(2 233)
Frais d'études et de recherche	(905)	(1 538)
Frais postaux & de télécommunications	(280)	(261)
Sous-traitance (1)	(26)	(327)
Autres	(122)	(43)
Services extérieurs et achats consommés	(66 008)	(53 815)

- 1) Dont produits de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) relatifs aux demandes complémentaires au titre de l'exercice 2018 pour 306 K€ et au titre de l'exercice 2019 pour 354 K€, et 282 K€ de produit de Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'exercice 2020 et présentés en déduction des charges de sous-traitance.

8.4. Charges de personnel et effectifs

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges de personnel		
Rémunérations (1)	(15 893)	(13 280)
Charges sociales (1)	(4 594)	(3 905)
Autres avantages court terme	(262)	(359)
Coûts des services rendus des régimes à prestations définies	(49)	(66)
Coûts des paiements en actions	(5 556)	(464)
Charges patronales sur paiements en actions	(1 143)	(193)
Participation des salariés	0	0
Demandes complémentaires du CIR 2018 et 2019 (2)	884	
Total	(26 613)	(18 266)
Effectif moyen		
Cadres	202	181
Non Cadres	395	278
Total	597	459

- 1) Dont 219 K€ de produit du Crédit d'Impôt Recherche relatif à l'exercice 2020 présenté en déduction des charges de rémunérations, et 159 K€ de produit présenté en déduction des charges sociales.
- 2) Produits de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) relatifs aux demandes complémentaires au titre de l'exercice 2018 pour 410 K€ et au titre de l'exercice 2019 pour 474 K€.

8.5. Impôts et taxes

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taxes assises sur les salaires	(453)	(371)
Autres taxes	(454)	(495)
Impôts & taxes	(906)	(867)

8.6. Dotations/Reprises aux amortissements et provisions d'exploitation

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(2 307)	(2 123)
Amortissements des droits d'utilisation sur immobilisations corporelles	(1 123)	(1 283)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(1 332)	(1 036)
Provisions pour risques et charges	1 097	(1 252)
Dépréciation nettes sur stocks et créances	(172)	(2 903)
Dotations nettes	(3 837)	(8 597)

8.7. Résultat opérationnel non courant

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Frais non capitalisés sur augmentation de capital et introduction en bourse	(788)	0
Autres produits et charges non courants	0	0
Résultat opérationnel non courant	(788)	0

8.8. Résultat financier

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits financiers encaissés sur les actifs financiers	0	0
Produits financiers	0	0
Charges d'intérêts sur emprunt	(5 468)	(5 031)
Cout de l'endettement financier brut	(5 468)	(5 031)
Gains et pertes de change	647	(335)
Gains et pertes de change liés aux réserves de conversion	0	0
Dépréciations nettes des actifs financiers évalués au coût amorti	(1)	0
Variation de juste valeur des dérivés (1)	(1 714)	8
Effet du taux d'intérêt effectif (TIE) (2)	(3 375)	(885)
Charges d'intérêts des dettes sur biens pris en location	(334)	(333)
Frais et commissions bancaires (3)	(1 562)	(86)
Autres produits financiers	17	18
Avantages octroyés sur PGE avec taux à des conditions hors marché	598	334
Autres charges et produits financiers nets	(5 723)	(1 280)
Résultat financier	(11 192)	(6 311)

- 1) Dont (1 805) K€ de variation de juste valeur sur le dérivé BSA BEI Warrant A et 90 K€ de variation de juste valeur sur le dérivé BSA BEI Warrant C (cf. Note 7.13).
- 2) Dont (1 235) K€ de charges financières suite au remboursement anticipé en juin 2021 de l'emprunt BEI de 20 M€ souscrit en 2017, (738) K€ de charges financières sur l'emprunt OC5 jusqu'au 28 septembre 2021, et (1 387) K€ de charges financières sur l'emprunt BEI de 21,5 M€ (Tranche A) émis en juin 2021.
- 3) Dont (1 250) K€ de pénalité versée à la BEI pour l'obtenir l'accord du 28 septembre 2021 sur la renonciation de l'exigibilité anticipée (*waiver*) suite à la souscription à de nouveaux endettements financiers ;

8.9. Impôt sur les résultats

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts courants	0	(8)
Impôts différés	(134)	(3 703)
Charge fiscale	(134)	(3 711)

La preuve d'impôt sur les périodes présentées est la suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charge fiscale théorique (au taux en vigueur)	9 491	6 983
Charge fiscale réelle	(134)	(3 711)
Différence	9 625	10 694
Différences permanentes sur les paiements en actions	1 389	123
Autres différences permanentes	(252)	5
Crédits d'impôt (CIR)	(559)	0
Dérivés sur les instruments financiers	1 230	174
Ajustement taux d'imposition en France (report variable)		(7)
Charges financières non déductibles et non reconnues	97	151
Déficit fiscal né sur la période et non reconnu au bilan	9 653	6 419
Dépréciation sur la période de déficits fiscaux antérieurement reconnus au bilan		3 498
Frais d'introduction en bourse et autres frais d'augmentation de capital	(1 820)	
Autres différences	(114)	331
Total	9 625	10 694

9. Autres informations

9.1. Evènements postérieurs au 31 décembre 2021

Les évènements significatifs postérieurs à la date de clôture du 31 décembre 2021 sont :

- **NEoT Capital**

La société Forsee Power SA a signé le 25 mars 2022 un engagement ferme portant sur l'acquisition de l'intégralité des actions NEoT Capital détenues par le partenaire Mitsubishi Corporation, soit 42,5% des actions émises, pour un montant de 2 292 K€. Cette acquisition, dont la finalisation est attendue pour le 6 mai 2022, est conditionnée à l'accord au préalable de la BEI. L'accord de la BEI n'a pas été émis à la date d'arrêté des comptes du 6 avril 2022.

La société Forsee Power détiendra suite à cette opération 57,5% des actions de la société NEoT Capital. Cette participation sera néanmoins ramenée entre 45% et 50% suite aux opérations de recapitalisation envisagées sur 2022 avec le partenaire EDF ; les deux partenaires s'étant engagés à détenir le même nombre d'actions du capital de NEoT Capital.

- **Contentieux Unu GmbH**

Le jugement de l'audience de référé relatif à la demande de la société Unu GmbH de remplacer l'expert judiciaire, a été émis le 18 mars 2022. Ce jugement en référé est conforme aux attentes de Forsee. Le juge de référé a en effet renvoyé la décision devant le juge de contrôle des expertises qui entendra la demande dans les mois à venir.

- **Situation en Ukraine et en Russie**

Le Groupe n'est pas exposé aux mesures de restrictions imposées à la Russie dans la mesure où Forsee Power ne dispose ni de collaborateur, ni de client, ni fournisseur dans ce pays.

En revanche des impacts logistiques et hausses des coûts des matières, liés à la situation en Ukraine, sont probables mais le Groupe n'est pas en mesure de les quantifier à date.

- **Situation Covid-19 en Chine**

Le premier trimestre 2022 est affecté par l'augmentation des cas de la Covid-19 en Chine, notamment à Shanghai, ce qui expose le Groupe au risque pandémique du fait de la présence en Chine d'un de ses sites de production et de certains de ses fournisseurs.

9.2. Relations avec les parties liées

9.2.1. Rémunérations versées au management

Les rémunérations allouées aux membres du Comité Exécutif et aux membres du Conseil d'Administration sont les suivantes :

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Salaires et autres avantages à court terme	2 830	1 195
Avantages postérieurs à l'emploi	59	43
Autres rémunérations	0	0
Indemnités de fin de contrat	7	0
Paievements en actions	5 253	410
Jetons de présence	53	0
Rémunérations des principaux dirigeants	8 202	1 648

Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2021 a, sur délégation de l'Assemblée Générale du même jour, décidé au bénéfice du Président du Conseil d'Administration et en complément de la rémunération au titre de l'exercice 2021, une attribution au maximum de 1 000 000 actions gratuites et/ou stock-options qui étaient définitivement attribuées au plus tard le 30 juin 2022. Le Conseil d'Administration du 6 avril 2022 a attribué définitivement un nombre de 282 616 actions gratuites suite à l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations du 1^{er} avril 2022. La charge relative à ces 282 616 actions gratuites a été comptabilisée dans le comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 au prorata de l'obligation de présence du bénéficiaire.

9.2.2. Transactions avec les parties liées

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créance envers NEoT CAPITAL	183	270
Créances clients avec un actionnaire	239	0
Emprunt obligataire OC5 (30 M€) vis-à-vis des actionnaires	0	28 727
Dette financière envers les actionnaires	331	6 821
Total éléments de l'état de la situation financière	753	35 819
Salaires et autres avantages à court terme	(2 830)	(1 195)
Paievements en actions	(5 253)	(410)
Honoraires	(123)	(60)
Charges d'intérêt sur compte courant et OC5	(2 679)	(1 455)
Chiffre d'affaires	534	0
Achats	(25)	0
Produits d'intérêt sur créance envers NEoT CAPITAL	15	0
Total éléments du compte de résultat	(10 361)	(3 119)

Les parties liées au Groupe Forsee Power sont définies en Note 3.3.32.

Les transactions significatives et non conclues à des conditions normales de marché effectuées avec les parties liées au cours de l'exercice 2021 sont :

- **Collaboration Agreement conclu avec Mitsui & Co., Ltd.**

La société Forsee Power SA a conclu en date du 27 septembre 2021 un contrat intitulé *Collaboration Agreement* avec la société Mitsui & Co., Ltd. La société Mitsui & Co., Ltd. est actionnaire de la société Forsee Power SA disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et Monsieur Kosuke Nakajima, membre du Conseil d'administration de la Société, exerce les fonctions de *General Manager* du département des solutions de batteries chez Mitsui & Co., Ltd.

Cette convention a pour objet de figer un cadre à la collaboration commerciales établie entre la société Forsee Power SA et Mitsui & Co., Ltd. Les conditions financières en contrepartie des services rendus par Mitsui & Co., Ltd. sont discutées au cas par cas, pour chaque projet en tenant compte de l'impact financier pour le Groupe Forsee Power.

- **Business Contribution Agreement conclu avec Mitsui & Co., Ltd.**

La société Forsee Power SA a conclu en date du 21 décembre 2020 un contrat intitulé *Business Contribution Agreement* avec la société Mitsui & Co., Ltd., modifié par avenant en date du 28 avril 2021. La société Mitsui & Co., Ltd. est actionnaire de la société Forsee Power SA disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et Monsieur Kosuke Nakajima, membre du Conseil d'administration de la Société, exerce les fonctions de *General Manager* du département des solutions de batteries chez Mitsui & Co., Ltd.

Dans le cadre de cette convention, la société Mitsui & Co., Ltd a notamment pour mission d'assister Forsee Power dans les activités de développement commercial, de ventes et de

marketing au nom de la société Forsee Power, en tant qu'agent exclusif sur le territoire du Japon. En contrepartie des missions réalisées, la société Mitsui & Co., Ltd perçoit une commission de succès basée sur les ventes facturées par Forsee Power à tout client ayant son siège social au Japon.

Au titre de cette convention, la société Mitsui & Co. Ltd a facturé 25 K€ à la société Forsee Power SA au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

- **Consultancy Agreement conclu avec AMILU**

La société Forsee Power SA a conclu en date du 24 juillet 2020 un contrat intitulé *Consultancy Agreement* avec la société AMILU. La société AMILU est dirigée par Monsieur Pierre Lahutte, administrateur de la société Forsee Power SA, et également ancien membre du Comité de surveillance de la société Forsee Power SAS.

Dans le cadre de cette convention, la société AMILU a notamment pour mission de conseiller Forsee Power sur sa stratégie et ses développements sur le marché des batteries pour les véhicules routiers et non routiers, d'analyser le marché adressable par la société Forsee Power, ses produits et son portefeuille technologique, de proposer de nouveaux segments, marchés clients ou partenariats. En contrepartie des missions réalisées, la société AMILU perçoit une rémunération mensuelle fixe à hauteur de 10 K€ et une rémunération de succès, qui varie entre 0.5% et 0.1% du chiffre d'affaires réalisé par Forsee Power sur certains contrats conclus par cette dernière.

Au titre de cette convention, la société AMILU a facturé 120 K€ à la société Forsee Power SA au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

9.3. Engagements hors bilan

La société Forsee Power a supprimé en septembre 2021 les garanties au profit de certains de ses actionnaires (cf. Notes 3.3.14.1 et 7.9.3.1).

La société Forsee Power SA a bénéficié en juin 2021 de lignes de crédit pour 9 M€ garanties par un gage sur stocks de 11.7 M€ pour la période 30 juin 2021 au 30 juin 2022 (cf. Note 3.3.10(e)).

Lettre de crédit SBLC Documentaire de 7 000 K\$ (soit 6 180 K€ au 31 décembre 2021) à échéance 31 décembre 2021 et garantie par un gage sur espèces de 4 500 K\$ (soit 3 973 K€ au 31 décembre 2021). Cette lettre de crédit a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Un nantissement du fonds de commerce au profit de la BEI a été consenti lors du tirage de la Tranche A de 21,5 M€ en juin 2021.

Aux termes d'un contrat appelé *Investment Agreement* conclu le 18 décembre 2017, Forsee Power SA a consenti des garanties au bénéfice de Mitsui & Co., Ltd. Si une déclaration de la garantie s'avère inexacte, Forsee Power SA s'est engagé à réparer le préjudice subi par Mitsui & Co., Ltd. au travers soit (i) d'un paiement, soit (ii) d'une émission d'actions réservée à Mitsui, sur exercice des BSA_G détenus par Mitsui (dans la limite maximum de 52.748 nouvelles actions). Suite à l'annulation des BSA_G par décisions de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2021, Mitsui & Co., Ltd. ne pourrait solliciter la réparation du préjudice qu'au travers le paiement par la Société d'une indemnisation à son bénéfice. Aucune demande d'indemnisation n'a été reçue par Forsee Power SA à la date d'arrêté des comptes du 6 avril 2022. Le montant maximum de l'indemnisation qui pourrait être due par Forsee Power SA est plafonnée à 4,5 M€. Ce plafond est toutefois assez théorique car l'engagement d'indemnisation de la Forsee Power SA a expiré au mois de juin 2019 pour la plupart des sujets couverts par la garantie. Seuls les préjudices issus de violations des déclarations afférentes aux matières fiscales, anti-corruption ou environnementales restent couverts jusqu'à leur période de prescription plus 30 jours (savoir jusqu'au 31 janvier 2021 pour la

plupart des sujets fiscaux et jusqu'à l'expiration d'une période de 30 ans courant depuis décembre 2017 pour les sujets anti-corruption et environnementaux).

9.4. Honoraires des Commissaires aux comptes

31 décembre 2021				
en milliers d'euros	Deloitte & Associés	Jean Lebit	Autres	Total
Honoraires relatifs aux commissariat aux comptes, à la certification, à l'examen des comptes individuels et consolidés	119	25	23	167
<i>Emetteur</i>	<i>115</i>	<i>25</i>	<i>0</i>	<i>140</i>
<i>Filiales intégrées globalement (1)</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>23</i>	<i>27</i>
Honoraires relatifs aux services requis par la loi	302	0	2	304
Total des missions de certifications des comptes et des services requis par la loi	421	25	25	471
Honoraires relatifs à l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) portant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)	15	0	0	15
Autres services	0	0	0	0
Total des services non audit	15	0	0	15
Total	436	25	25	486

En HT et hors frais

- 1) Comprend les vérifications particulières réalisées à la demande du Groupe dans les pays où l'audit légal n'est pas requis (Chine, Inde).

31 décembre 2020				
en milliers d'euros	Deloitte & Associés	Jean Lebit	Autres	Total
Honoraires relatifs aux commissariat aux comptes, à la certification, à l'examen des comptes individuels et consolidés	70	3	14	87
<i>Emetteur</i>	<i>70</i>	<i>3</i>	<i>14</i>	<i>87</i>
<i>Filiales intégrées globalement</i>				<i>0</i>
Honoraires relatifs aux services requis par la loi	23	0	2	25
Total des missions de certifications des comptes et des services requis par la loi	93	3	16	112
Honoraires relatifs à l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) portant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)	0	0	0	0
Autres services	0	0	0	0
Total des services non audit	0	0	0	0
Total	93	3	16	112

En HT et hors frais